L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1333 - VENDREDI 31 JUILLET 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Crise de l'élevage





ACTIONS





RÉACTIONS





Côte d'Or

› Sécheresse

La tête dans le guidon, même après les moissons



Nièvre

› Plantes médicinales

Un bon début avec 50 ares de plantes médicinales



Yonne

› Témoignages

L'impression de travailler pour rien...



la p'tite graine
la page interdite aux grands
Découvrez Les Campagnons, une sacrée bande de p'tit héros très débrouillards, avec Epicétou, Grotoro, Viny et Flora...



Pendant les vacances, retrouvez chaque semaine une page rien que pour les enfants avec des articles, des jeux, des fiches à collectionner et une bande-dessinée.

Entretien des paysages LE CHOIX DE LA QUALITE ET DES SERVICES



NOUVELLES PRO LONGER
- bras avancé
- parallélogramme
- commande 4 fonctions proportionnelles
- jusqu'à 7,40 m. avec bras télescopique

KUHN
be strong, be KUHN
* Soyez forts, soyez KUHN

G. BUCHEZ
Secteurs :
Corbigny - Nevers - Luzy
Moulins Engilbert - Nevers
03 86 20 17 38

GIRARD drainage
Depuis 60 ans
21220 Gevrey-Chambertin - Tel.03 80 52 13 32



▶ Sommaire

Infos Services

03-05 • Crise de l'élevage: les éleveurs sur tous les fronts

Côte d'Or

06 • Le préfet sur le terrain des revendications

07 • Irrigation: Performances et préservation de la nappe

08 • Sécheresse: La tête dans le guidon, même après les moissons

Nièvre

09 • En démonstration: au applatisseur-boudineur au service de l'autonomie alimentaire

10 • Plantes médicinales: un bon début pour un jeune actif

Yonne

11 • Témoignages d'un éleveur allaitant et d'un éleveur laitier

12 • Chablisien: Un parcours en or

Bourgogne

13 • Vins: les marchés décrochent... comme prévu ?

15 • Un ambassadeur de l'apprentissage pour la Bourgogne

Filières

16 • Cultures Blé : L'enjeu variétés / protéines

Infos Services

18 • Analyses et tendances

20 • Petites annonces

22 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Éditorial

La honte d'une Nation: laisser mourir ses éleveurs qui la nourrissent

Les producteurs de viande ont besoin de 250 € par animal commercialisé pour sortir la tête hors de l'eau, et couvrir leurs coûts de production. Les deux actions mises en route depuis plusieurs semaines, c'est l'engagement pris par les acteurs de la filière de revaloriser les animaux viande et la demande d'un plan d'urgence. L'objectif est d'obtenir 60 cts d'euros sur 12 semaines, en agissant sur les 4 leviers : abatteurs, grande distribution, RDH, et export.
Mais les mauvaises habitudes sont tenaces. Demander des hausses à la grande distribution pour les abatteurs est un réflexe plus difficile que de proposer des baisses pour prendre le marché à son concurrent français !
Au fait, quelle concurrence ? 95% de la viande en GMS est d'origine française, donc nos industriels détiennent 95% de part de marché de ces GMS !
Alors où cela coince-t-il ? C'est très simple. Leur seul concurrent c'est eux-mêmes. Il y a de quoi halluciner.
Pour la RHD, la responsabilité des hommes politiques est immense d'avoir négligé ce secteur stratégique, source d'équilibre d'une filière. Là aussi il y a de quoi s'arracher les cheveux. 70% d'import en France dans ce secteur, alors qu'en Allemagne grand pays ouvert au marché, c'est 70% de viande allemande dans la restauration hors domicile. Chercher l'erreur.
La prise de conscience tardive du Gouvernement doit être à effet immédiat. Les commandes de la restauration collective sont en



route, la rentrée des écoliers et des vacanciers est dans 3 semaines.
Les grands spécialistes de ce secteur, tel que Pomona, Sodexo, Sogeres, Metro, ou Promocash, doivent afficher d'eux même leurs engagements en viande française, sinon…
Enfin, l'export, que de temps perdu ! Tout le monde sait depuis des années que le marché européen est mature, et que le salut pour un grand pays producteur de viande comme la France se fera au grand large.
Je n'imagine pas un industriel de la viande qui n'adhérera pas à la plateforme commerciale export, sinon…
Il y a encore des rêveurs qui pensent que Bruxelles va régler les problèmes, alors que les gouvernements successifs ont laissé filer l'organisation commune de marché au grand large du libéralisme. Il est temps de s'offusquer !
Le silence assourdissant du commissaire à l'agriculture, Monsieur… comment s'appelle-t-il déjà ? Aucun éleveur ne connaît son nom. Ceci est révélateur d'une impuissance désespérante.
La France doit porter à elle seule les difficultés des producteurs de viande à Bruxelles.
Allons au plus pressé, la revalorisation du prix, marché ou pas marché, est la solution à court terme.-
Que de temps perdu ! Le plan d'urgence doit pallier cette montagne d'égoïsme de la filière, et l'insouciance des politiques.
Il y a deux *«couillons»* : le consommateur qui paie, et l'éleveur qui n'est pas payé !
Alors c'est la faute à qui ? A part la sécheresse, la Grèce, la Russie, la consommation qui soi-disant baisse ! Peut-être aussi le vent, la pluie, la neige ! Je suis sûr d'une chose, ce n'est pas celle des éleveurs, avec une productivité annuelle de 2% par an, avec des prix consommateurs qui ont augmenté de 62% en 20 ans, alors que les prix à la production s'apprécie que de 18% en 20 ans, avec des coûts de production qui se sont accrus de 56%.
Les éleveurs peuvent encore faire mieux, pourquoi pas !
Plus d'autonomie, pourquoi pas !
Travailler encore mieux collectivement, pourquoi pas ! Plus de contractualisation, banco ! Mais avec un coût de production pris en compte par la grande distribution !
Mais travailler et ne pas en vivre, c'est terminé !

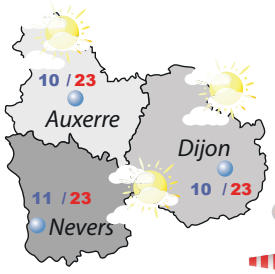
Jean-Pierre Fleury,
président de la FNB

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 31 juillet au 09 août

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 31 Juillet

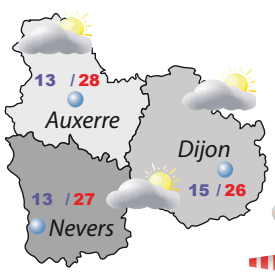


Éclaircies
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages. Les vents seront modérés.

T° mini : 9 à 11 °C
T° maxi : 22 à 24 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

St Ignace
Soleil : 06:23 - 21:23
Lune : 21:07 - 06:27

Samedi 1er Août

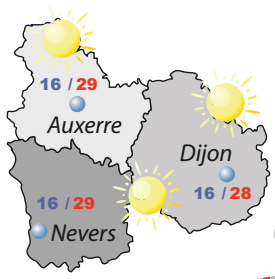


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Nord-Est 10 km/h

St Alphonse
Soleil : 06:24 - 21:22
Lune : 21:46 - 07:40

Dimanche 2 Août



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un soleil généreux. Les températures seront en hausse et les vents resteront faibles.

T° mini : 15 à 17 °C
T° maxi : 28 à 30 °C
Vents : Ouest 10 km/h

St Julien
Soleil : 06:26 - 21:20
Lune : 22:21 - 08:56

Prévisions à 7 jours

Lundi 3 au Mercredi 5 Août :
Quelques nuages et de belles éclaircies pour lundi et mardi. Des averses orageuses sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : 18 à 26 °C T° maxi. : 32 à 34 °C

Jeudi 6 au Dimanche 9 Août :
Des averses en perspective pour ce jeudi. Le ciel sera clair pour la fin de semaine.
Vents : Nord-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 14 à 20 °C T° maxi. : 25 à 27 °C

clin d'œil



Les éleveurs à François-Hollande

«Un emplâtre sur une jambe de bois»

Le Président de la République était la semaine dernière en Côte d'Or. Le plan d'urgence annoncé par le Gouvernement ne satisfait visiblement pas la profession, à en croire certains qualificatifs.

Les agriculteurs bourguignons étaient sous le feu des projecteurs jeudi 23 juillet. Ce sont eux qui ont été les premiers, quelques heures seulement après la publication du plan d'urgence de l'élevage au niveau national, à avoir le privilège d'aborder le sujet avec le chef de l'État, qui était venu saluer les Climats de Bourgogne et leur classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Des représentants des FDSEA, JA et Chambres d'agriculture se sont entretenus pendant près d'une heure et demi avec François Hollande lors de son arrivée à Dijon. Jean-Pierre Fleury a considéré ce plan comme un *«emplâtre sur une jambe de bois»* : *«Cette orientation est temporaire, elle va régler une urgence pour quelques mois, c'est bien tout. Derrière ça, il nous faut impérativement du structurel»*. Le président de la Fédération Nationale Bovine évoquait la possibilité de *«réouvrir»* la loi de modernisation de l'économie : *«on ne peut pas continuer dans l'éternel rapport conflictuel entre la grande distribution et les fournisseurs, il faut que les producteurs rentrent dans les négociations. Pour y arriver, il faudra sans doute modifier la loi»*. Même son de cloche pour Fabrice Faivre, le président de la FDSEA de Côte d'Or, qui a qualifié ce plan d'urgence de *«mesurette»* : *«il sera utile sur du très court terme mais ne réglera en aucun cas la crise de l'élevage. La seule solution, c'est le prix, rien que le prix. L'accord passé le 17 juin doit absolument être respecté»*. S'il reconnaît avoir apprécié le discours du Président de la République, Fabrice Faivre se montrait en défaveur d'une levée des blocages à l'issue de cet entretien : *«stopper nos actions syndicales ? Il n'en est pas question aujourd'hui puisque nous n'avons toujours pas les garanties nécessaires pour obtenir les changements que nous demandons. Les avancées évoquées ne suffisent pas pour le moment»*.



Le chef de l'État a assuré que les abattoirs et les transformateurs devront *«rendre des comptes»*.

Des promesses

François Hollande, qui s'est exprimé devant une foule de journalistes nationaux, a reconnu que les prix actuels *«ne permettaient pas la rémunération du travail accompli»* : *«Nous devons agir sur le sujet des prix dans toutes les productions. Les décisions qui ont été prises vont se traduire sur le terrain. Nous voulons que la grande distribution fasse cet effort indispensable pour pouvoir rémunérer les producteurs. Les abatteurs et les transformateurs devront eux aussi rendre des comptes. Sachez que le Gouvernement, les ministres de l'Agriculture et de l'Économie sont mobilisés pour arriver à ce résultat»*. Le Président a défendu les mesures d'urgence prises la veille en les qualifiant d'*«indispensables»* et en citant notamment les *«nécessaires»* allégements des charges et restructurations de la dette. *«Je veux aussi que nous avancions sur l'approvisionnement local et la restauration collective»* a t-il poursuivi, *«encore deux tiers des approvisionnements dans les cantines ne viennent pas de France. Le ministre a décidé que il y aurait des actions engagées, des révisions de clauses vont permettre cet approvisionnement français. Sur l'exportation, nous allons faire en sorte que plusieurs pays acheteurs puissent être directement sollicités, je pense à la Turquie, à la Grèce et aux pays du Maghreb où plusieurs de nos ministres sont aujourd'hui. Moi-même j'irai prochainement en Chine soutenir notre production laitière. A la rentrée, des négociations seront engagées pour améliorer la compétitivité de nos exploitations, en allégeant notamment les contraintes administratives devenues beaucoup trop lourdes et même insupportables»*.

Il y a urgence

Pour Fabrice Faivre, la crise est *«forte, économique et morale»* : *«les éleveurs se sentent stigmatisés, cela devient inacceptable. Il y a vraiment urgence d'agir. En terme de compétitivité, nous avons un certain nombre de boulets au pied par rapport à nos concurrents européens et mondiaux. L'agriculteur français rend pourtant beaucoup de services à la nation, celle-ci va devoir privilégier un peu plus son savoir-faire en arrêtant la politique du moins cher. Effectivement, les deux tiers de la viande en restauration collective viennent aujourd'hui de l'étranger, c'est tout simplement inacceptable»*. Toujours selon le président de la FDSEA, le gouvernement *«doit passer aux actes sans plus tarder»* : *«les Pouvoirs Publics doivent se bouger et prendre des engagements forts sur les prix, qu'ils fassent respecter l'accord du 17 juin pour que les éleveurs puissent vivre dignement de leurs produits»*.

Aurélien Genest

Rendez-vous à la Sicavyl à Migennes

«Un bout de chemin est fait...»

Une délégation d'éleveurs a rencontré le jeudi 23 juillet les dirigeants de la Sicavyl à Migennes, afin de vérifier si l'abattoir respectait bien les engagements pris le 17 juin.

«*Pour couper court aux rumeurs, on vient vérifier sur place..*» D'un côté de la table, les dirigeants de l'entreprise, Philippe Tournan pour la partie abattage et Séverine Breton, pour la Cialyn, ainsi que le président Pinet des Ecots. De l'autre une dizaine d'éleveurs déterminés, venus vérifier si l'entreprise appliquait bien la hausse des prix définie par les accords du 17 juin dernier.

Pour le président de la Cialyn, Yves Pinet des Ecots : *«s'il y a une hausse, il faut qu'elle soit immédiatement retransmise aux éleveurs, mais encore faut-il que l'on soit capable de la répercuter chez les clients, on est dans une situation économique trop fragile…»* Une fragilité que revendique prioritairement les éleveurs présents, à l'image de Gérard Berthaut, de la FDSEA de Côte d'Or : *«si on reste sur les prix pratiqués jusque là, les éleveurs vont disparaître. Aujourd'hui, il nous faut de la viande payée entre 4,20 et 4,50 €. Je sais que ça va être dur pour l'équilibre des boutiques, mais il en va de la survie des éleveurs…»*

Des hausses hétérogènes selon les catégories de viande

Rappelant que, *«même si on entend dire partout qu'on est les plus mauvais en matière d'exportation»*, la Sicavyl enregistrait 40 % de son activité à l'export, Philippe Tournan a communiqué l'évolution des prix appliquée ces dernières semaines par la coopérative. En catégorie Jeune Bovin «U» de 380/440 kg, la hausse depuis la semaine 27 a été de 4 cts, pour un prix à 3,90 € en semaine 30. En vache charolaise (Vache «R» de plus de 360 kg et de moins de 10 ans), les prix sont passés de 3,94 € en semaine 25 à 4,10 €. Une augmentation en phase avec l'évolution des prix constatée en région Centre Est. Hausse plus modérée, pour ce qui est des vaches laitières, avec une grille passée de 3,10 € en semaine 25 à 3,16 € en semaine 30. Quant à la répercussion en aval, elle a été *«plus ou moins réactive»*, souligne le directeur de l'abattoir, *«avec un bon point pour Mc Key* (ndlr : centrale d'achat de Mc Donald's), *qui ont bien fait leur boulot, acceptant d'emblée, une hausse de 40 à 50 cts»*. Quant à la Grande Distribution : *«ils nous acceptent des hausses sur le papier, mais ne nous commandent pas forcément après, les produits que lesquels s'applique la hausse…»*

«Nous reviendrons…»

«Il fallait 20 cts de plus aujourd'hui par rapport à la semaine 25, comment rattraper le retard ?», s'interroge le président de la FRSEA et de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier. En catégorie Jeunes Bovins, le pari semble impossible rétorque Philippe Tournan : *«je vous le dis clairement, je ne pourrai pas ! Ou alors, j'arrête de tuer des JB…»* S'engage alors un débat sur la pérennité du métier d'engraisseur et cette question : *«qui arrêtera le premier ?»* Le président Letellier s'insurge : *«les éleveurs ne peuvent continuer d'engraisser des JB à perte ! On leur dit quoi si demain on ne peut plus les valoriser ? Si ce n'est pas possible, il faut annoncer clairement les choses et arrêter l'engraissement dans ce département et faire des broutards ! Mais dans ce cas, on tue la Sicavyl ! Je ne prendrai pas le risque de mettre la cabane sur le chien… »* Pour le président Pinet des Ecots, *«Notre métier est un métier de fou car on ne tient rien, ni à l'achat, ni à la vente ! Avec un produit non stockable, contrairement au blé»*.



La délégation d'éleveurs reçue par les dirigeants de Sicavyl.

A l'issue de la rencontre, les éleveurs sont repartis avec le sentiment du *«verre à moitié vide, à moitié plein»*, même si, reconnaît le président de la FDSEA d l'Yonne, *«vous avez fait une partie du chemin»* Reste aujourd'hui une autre partie à faire, avec au bout du chemin, des éleveurs qui ont déjà prévenu : *«nous reviendrons»*.

Dominique Bernerd

Rencontre avec un JA



**Arnaud Parfait, agriculteur à Viévy dans le canton d'Arnay-le-Duc, participait à l'entrevue avec le Président de la République, via son titre de vice-président des JA21. L'éleveur charolais s'est lui-même adressé au chef de l'État, en lui faisant remarquer qu'un litre de lait coûtait aujourd'hui 29 centimes d'euro, soit moins qu'une cigarette à 37 centimes. «*Je lui ai également dit que le prix de deux kilogrammes de viande était le même qu'un paquet de cigarettes... François Hollande avait l'air surpris par ces exemples qui nous interrogent tous et nous donnent une idée de la tournure inquiétante des évènements...*» commente Arnaud Parfait, qui a présenté son propre parcours au Président : «*je me suis installé il y a neuf ans, mon projet était viable avec 150 vaches tout en prenant en compte le travail de mon père sur l'exploitation. Aujourd'hui, il nous faut plus de 200 vaches pour pouvoir en dire autant et encore, ce n'est pas la folie des grandeurs, loin de là... Ces conditions de travail se font au détriment de la vie de famille. La retraite, mon père n'y pense plus pour le moment. Nous sommes face à un mur. Nous sentons l'agriculture délaissée, sa dynamique serait pourtant une bonne source de croissance pour l'État, si celui-ci y croyait fermement*».

La contractualisation, oui mais...

Nathalie Mairet, administratrice FNPL, participait elle aussi à l'entretien avec le Président. La Côte d'orienne a rebondi sur les propos de François Hollande qui faisait la part belle à la contractualisation : «*Vous dites que c'est une solution, mais sachez que certains contrats ne sont pas respectés. Il faut légiférer pour que les négociations commerciales entre producteurs et transformateurs soient équilibrées. Nous ne pouvons plus rester dans cette situation qui est un vrai diktat*».

89 : La colère est dans le pré

Mobilisation tous azimuts pour les éleveurs icaunais qui, après la SICAVYL à Migennes, sont allés manifester leur colère devant les grilles de Yoplait à Monéteau, avant un petit tour par les rayons de la grande distribution et un blocage filtrant du rond-point de l'Europe à Auxerre.

Ils sont une centaine ce jeudi matin, à battre le pavé devant les grilles de la Sicavyl à Migennes. Des hommes, des femmes, venus pour certains avec tracteur et benne à fumier manifester leur colère. Tous sont à bout et l'impatience grandit, canalisée par les responsables syndicaux présents… Objectif du jour : vérifier que l'outil d'abattage coopératif applique bien les engagements pris dans le cadre des accords signés le 17 juin dernier. Jérôme est éleveur laitier et ne cache pas son exaspération : «*on perd en gros 8000 € par mois par rapport à la même quantité de lait livrée que l'an passé…*» Il a fait ses comptes : il lui faudrait un lait payé à minima 350 €/tonne pour s'acquitter de toutes ses factures. Et de l'ordre de 380 à 400 € pour avoir un salaire en corrélation avec le temps passé : «*aujourd'hui, j'arrive à me sortir un salaire de 800 €/mois mais je pense qu'à la fin de l'année, ce sera terminé !*» Regrettant au passage que les éleveurs aient si peu d'emprise aujourd'hui sur les coopératives qu'ils ont contribué à mettre en place : «*rachetées par des groupes financiers, avec à leur tête des dirigeants issus de grandes écoles qui ne savent même pas ce qu'est une vache ou un grain de blé !*»

«On reviendra… !»

Il est 10 h 30. La délégation sort de l'entrevue avec les dirigeants de l'abattoir et de la Cialyn (voir article en annexe). L'heure d'un premier débriefing pour Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne : «*ils ne respectent pas tout à fait les accords, même si sur certaines catégories, ils n'en sont pas loin, mais il manque encore quelques centimes au compteur…*» Pour son homologue à JA 89, Julien Caillard, «*l'impression qu'ils nous baladent un peu, car ils refusent de nous dire qui triche ou pas dans ce rapport…*» D'en appeler à une plus grande mobilisation : «*il faudra revenir demain et partout sur vos cantons, revenir avec du monde pour une action d'ampleur, avec du mouvement…*» La colère ne retombe pas chez les éleveurs présents : «*on en a marre ! En 2009, on nous a endormi avec des tarifs qu'on n'a jamais vus. Montrez-nous des factures ! Aujourd'hui, on n'a plus confiance…*» Deux remorques de fumier sont bennées devant les grilles de l'entreprise en guise d'avertissement et un message à l'unisson : «*on reviendra vous voir… !*» Pour l'heure, direction Yoplait, à Monéteau.

Bloquer l'autoroute A6

Là aussi, une délégation a été reçue par la direction de l'usine, après que des bâches aient été accrochées aux grilles, avec un message sans appel : «*un prix, un vrai et vite !*». De l'autre côté de la rivière, la zone commerciale des Clairions et son hypermarché. Les éleveurs ont abandonné tracteurs et remorques sur le parking et arpentent les allées avec pour consigne de retirer des rayons tout ce qui est d'origine étrangère : «*les gars ! J'ai trouvé de la viande hachée de Pologne*» Les chariots se remplissent vite et les produits collectés, redistribués gratuitement aux automobilistes patientant au barrage filtrant mis en place un peu plus loin. Bientôt 14 h. Le barbecue improvisé se termine. Il est temps de plier bagage, mais pas avant que les remorques n'abandonnent au passage leur cargaison… Déjà des idées pour les actions futures : «*allons bloquer l'autoroute ! Après le Mont-Saint-Michel, pourquoi pas Vézelay et Guédelon ?*» Francis Letellier temporise : «*bloquer l'A6 en plein période de vacances, c'est le meilleur moyen de se mettre à dos tous les consommateurs français, alors que nous avons besoin d'eux pour soutenir la production nationale de viande et de lait…*» Une chose est sûre : l'action continue !

DOMINIQUE BERNERD





La chasse aux produits importés est ouverte. Le précieux butin, sera redistribué aux automobilistes bloqués au carrefour par la manifestation.

Le film des événements



Paillage devant les locaux de SICAVYL



Les éleveurs pas tous convaincus ni satisfaits, des chiffres communiqués par leur coopérative



Barrage filtrant au rond-point de l'Europe, à l'entrée d'Auxerre



«Fromage ou merguez… ? C'est gratuit !»

crise de l'élevage • **crise de** l'élevage • **crise de** l'élevage • **crise de** l'élevage • **crise de** l'élevage •

58: Un plan insuffisant !

Les professionnels nivernais, à l'appel de la FDSEA 58, ont organisé le blocus autoroutier de l'A77 aux quatre échangeurs desservant Nevers, toute la journée du 23 juillet, de 6h à 22h.

La colère gronde chez les éleveurs de la Nièvre. A l'instar de leurs collègues normands ou Rhône-alpins, les adhérents du syndicat majoritaire ont bloqué les quatre échangeurs de l'A77 qui desservent habituellement Nevers. Si l'agacement et la tension s'affichaient sur les visages, de part et d'autre, tant les barrages filtrants entraînaient de désagréments sous une météo caniculaire, la colère, elle, se lisait sur le visage des manifestants. Et, à la sortie 32 de Varennes-Vauzelles tout du moins, nombre d'automobilistes adressaient leurs encouragements aux éleveurs. Un récent sondage confirme d'ailleurs que 88% des Français soutiennent le mouvement des agriculteurs en faveur de leurs revenus. Pour autant, si les manifestants revendiquent *«un prix et non pas des primes»* pour leurs bovins, les annonces faites la veille par le gouvernement en urgence n'ont pas satisfait les syndicalistes. *«Saupoudrage ! Poudre aux yeux ! Sparadrap sur une jambe de bois !»* pouvait-on entendre sur le bitume, tant à Varennes-Vauzelles qu'à Coulanges-lès-Nevers, Saint-Eloi ou Challuy-Sermoise... Les bouchons, en cours de journée, ont fini par atteindre plus de 6 kilomètres dans chaque direction, l'autoroute bloquée ayant entraîné des itinéraires de délestage, par les autorités, très en amont de l'agglomération neversoise.

Contrôle des camions frigorifiques

A l'échangeur 32, les manifestants laissaient passer épisodiquement les véhicules mais le filtrage leur a aussi permis de contrôler les camions frigorifiques qui se trouvaient sur le macadam. Dans le viseur, les viandes d'importation ou les défauts de traçabilité étaient recherchés et les chauffeurs étaient priés de montrer les papiers des marchandises et d'ouvrir les portes. Peu de viande a finalement été trouvée dans les poids-lourds, ce jour-là et rien n'est apparu anormal aux éleveurs-contrôleurs. Les manifestants avaient quatre revendications (lire Terres de Bourgogne n°1332), plus celle de voir venir le préfet, le président du Conseil départemental et les parlementaires nivernais sur un point de rendez-vous. La demande a été partiellement acceptée puisqu'une délégation syndicale a été reçue durant deux heures, vers midi, à la préfecture, en présence de Jean-Pierre Condemine, le préfet, Patrice Joly, le président du département, et Christian Paul, le député socialiste frondeur qui avait fait, quelques jours avant, une proposition au gouvernement : *«instaurer une taxe sur les bénéfices de la grande distribution afin d'alimenter un fonds de soutien à l'élevage»*. L'idée a été appréciée positivement par les manifestants. A 19h, Stéphane Aurousseau annonçait que les barrages seraient maintenus dans la soirée. La principale demande était que les éleveurs ayant fait l'objet de contrôles de gendarmerie à la suite des manifestations du 3 juillet et des plaintes déposées par 5 enseignes de distribution soient blanchis de toute poursuite... Une réunion est programmée le 30 juillet afin d'envisager la suite donnée au mouvement de colère. Il y a fort à parier que, si la filière ne réagit pas, la rentrée sera de nouveau très chaude.

EMMANUEL COULOMBEIX



A l'échangeur 32 de Varennes-Vauzelles, les éleveurs de la FDSEA58 ont bloqué l'autoroute et obligé les véhicules à s'engouffrer dans la direction du centre-ville de Nevers.



Le contrôle des camions frigorifiques n'a pas permis de déceler de viande étrangère ou en défaut de traçabilité.



A 12h15, le préfet accueillait une délégation d'éleveurs, pour une réunion de deux heures avec les élus et parlementaires nivernais.

21: Ça ne passe plus !

Les récentes manifestations font remonter une multitude de problématiques de terrain. La FDSEA et les JA ont exprimé ce ras-le-bol général la semaine dernière.

C'est sans doute la plus marquante de leurs mobilisations : FDSEA et JA ont bloqué l'accès au préfet Éric Delzant vendredi dernier, à l'issue de sa visite à Foissy chez Christophe Chambin, afin de *«s'expliquer»* longuement avec lui. Gérard Berthaut, délégué cantonal FDSEA de Saulieu, ne mâchait pas ses mots : *«Vous êtes déjà venu dans l'Auxois l'an passé, mais visiblement, vous ne semblez pas avoir compris nos problèmes»*. Gérard Berthaut semblait tout sauf satisfait du plan présenté l'avant-veille au niveau national : *«pour le résumer, les charges que l'on ne peut pas payer aujourd'hui, nous les paierons plus tard. Pour moi, c'est une rustine. C'est la même chose que le plan Sarkozy qui nous plombe encore aujourd'hui. Des prêts sur des prêts, ça ne peut pas durer»*.

Le délégué cantonal de Saulieu, entouré de Fabrice Faivre, Dominique Guyon, Jean-Pierre Fleury et de nombreux éleveurs, a alors abordé la non répercussion des 0,05€/kg prévue chaque semaine sur chaque kilogramme de viande : *«l'accord du 17 juin n'est pas respecté. Les jeunes bovins, pour ne citer qu'eux, n'ont pris que cinq centimes en cinq semaines. Monsieur le préfet, mettez les moyens pour contrôler les gens qui ne jouent pas le jeu»*. Plusieurs éleveurs ont évoqué successivement : un salaire de 400 euros par mois pour 70 heures de travail hebdomadaire, l'augmentation des charges des dix dernières années (de 40%), la trop faible proportion de viandes françaises dans la restauration collective. Ils ont aussi émis des craintes quant aux impacts de la sécheresse sur une situation appelée à empirer. Une jeune éleveuse s'est indignée de ne voir aucun changement depuis *«des mois et des mois»*, en dépit des actions de la profession.

Pour Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine, le système est en train *«d'exploser»* devant ces prix bas et ces dettes grandissantes : *«Nous sommes en face d'un modèle économique défaillant. La productivité annuelle de nos exploitations est pourtant en hausse de 2%, c'est la preuve que nous sommes bons sur nos exploitations. Le problème est ailleurs, notre combat sur les prix est légitime. Monsieur le préfet, il faut mettre de l'ordre dans la maison. Les prix, le désendettement, le marché de l'export, la restauration collective : voici les quatre points sur lesquels nous attendons immédiatement des solutions»*. Sur la question du prix, Jean-Pierre Fleury s'est adressé directement aux éleveurs : *«nous sommes trop gentils avec les abatteurs. Il pleut, il neige, c'est la faute à la Grèce, à la Russie, à l'Italie... Ce n'est jamais de leur faute. L'accord se jouera aussi à la condition que les éleveurs ne lâchent pas leurs bêtes. Si tout le monde le fait, en montrant la puissance que nous représentons, nous y arriverons. Il faut avoir des réflexes collectifs et non individuels»*. Pour Fabrice Faivre, l'augmentation des prix payé par le consommateur est un faux problème : *«cette hausse représentera 1,70€ par mois, soit une tasse de café... C'est un faux débat. Aujourd'hui, notre raison d'être est bien le prix. Nous allons être très attentifs ces jours-ci sur la bonne application de l'accord passé le 17 juin»*. En réponse à toutes ces revendications, Éric Delzant s'est dit *«concerné et préoccupé»*. Le préfet devait réunir les acteurs économiques autour de la table ce début de semaine pour faire avancer les différents dossiers.

AURÉLIEN GENEST



Contrôle de l'origine des viandes à Courtepaille et McDonald's à Pouilly en Auxois. Seulement 15% de produits français dans la première enseigne, 50% dans la seconde.





Opération *«péage gratuit»* sur l'autoroute. 4) Les actions syndicales avaient débuté la veille à Châtillon-sur-Seine et se sont poursuivies le 25 juillet à Perrigny-lès-Dijon.

Alertagri21 : 750 exploitations déjà inscrites

Mis en place en fin d'année 2014, Alertagri21 voit régulièrement grandir son nombre d'adhérents. L'efficacité de ce dispositif d'alerte gratuit vient de faire ses preuves en permettant une double arrestation dans le département. En pratique, un agriculteur adhérent constate ou est témoin d'un délit ou d'une tentative de délit à proximité de chez lui : il compose le 17. Les forces de l'ordre envoient alors un SMS sur le téléphone portable des adhérents géographiquement concernés. Ces messages visent à renforcer leur vigilance afin d'éviter une réitération des faits. Comment s'inscrire ? Sur internet : www.alertagri21.fr de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, Réseau Alertagri21, 42 rue de Mulhouse, BP 37530, 21 075 Dijon Cedex. Contact : Eve Escande au 03 80 68 66 00 ou alertagri21@cote-dor.chambagri.fr

▸ Agenda

21 au 23-08 : Fête du Charolais à Saulieu

Le Comice agricole de Saulieu prend date et prépare déjà sa grande manifestation de l'élevage. La fête du Charolais se déroulera du 21 au 23 août à l'Espace Jean Bertin avec des concours concours bovin, ovin, avicole et équestre. Des dégustations de viande charolaise, des animations équestres folkloriques et une exposition de matériels anciens seront une nouvelle fois au programme.

28-08 : Concours national ovin à Arnay-le-Duc

Le concours national ovin et la foire-vente de béliers inscrits et non-inscrits toutes races d'Arnay-le-Duc se déroulera vendredi 28 août en matinée. Cet évènement rassemblera entre 400 à 500 béliers. Les garanties sanitaires sont assurées pour tous les animaux, ainsi que les contrôles de performances des élevages inscrits. Des primes en espèces et des lots seront distribués aux acheteurs de béliers par tirage au sort. Renseignements et inscriptions : 06 70 11 19 94 ou 03 80 90 10 61.

Août-septembre-octobre : les événements équins L'Union nationale du cheval de trait auxois communique ses prochains rendez-vous. Des concours auront lieu à Liernais samedi 8 août à 14h30, à Meursanges mercredi 12 août à 9h30, à Vitteaux dimanche 16 août à 14 h et à Saulieu samedi 22 août à 10 h. Le Spécial Auxois de Semur-en-Auxois se déroulera samedi 12 septembre à 9h30 pour les femelles et dimanche 13 septembre à 10 hpour les étalons. La 2ème édition du concours-foire de poulains de Saulieu sera organisée samedi 24 octobre à 9h30.

Visites d'exploitations

Le préfet sur le terrain des revendications

Éric Delzant s'est rendu vendredi dernier dans deux fermes du département.



Christophe Chambin, à Foissy, a pointé du doigt le prix de la viande comme bon nombre d'éleveurs présents..



Malgré leur atelier de transformation et de vente directe à Montagny-lès-Beaune, Eliane et François Carion rencontrent des difficultés, comme la majorité des éleveurs laitiers.

Sur l'invitation commune de la FDSEA, des JA, de la Chambre d'agriculture et du GDS de Côte d'Or, le préfet est allé à la rencontre d'exploitants ayant accepté de faire part de leur quotidien. Les deux fermes visitées, la première en système bovins allaitants, la seconde en bovins laitiers, ont permis d'illustrer une situation qualifiée d'*«intenable»* d'après le syndicalisme. A Foissy près d'Arnay-le-Duc, Christophe Chambin a présenté son troupeau de 150 vaches charolaises. Sans grande surprise, les prix actuels de la viande ne lui permettent pas d'assurer un revenu suffisant. Les charges de l'exploitation, elles, sont en constante augmentation et les marges de manœuvre restent très limitées. Appuyé par d'autres éleveurs locaux, Christophe Chambin a évoqué l'impossibilité d'être autonome en paille et en protéines, conséquence d'une inévitable augmentation des coûts de production. Le jeune éleveur travaille seul et sa charge de travail pourrait correspondre à deux UTH. Les bénéfices réalisés par l'activité ne permettent pas d'envisager l'embauche d'un salarié. L'éleveur est contraint de s'appuyer sur la main d'œuvre occasionnelle et bénévole de son père et de son oncle pour faire face à cette charge de travail.

Allaitants, laitiers, même combat

A Montagny-lès-Beaune, Eliane et François Carion travaillent sur une exploitation lait-céréales comprenant des ateliers de transformation et de vente directe. Le lait vendu via la filière traditionnelle ne permet pas, lui non plus, de dégager un revenu suffisant. Le prix du lait, à hauteur de 275 € en mai (dernier taux connu à l'heure de la visite) permet à peine de couvrir les coûts de production. Si la partie vente directe génère une meilleure valorisation du lait (environ 40 %) celle-ci nécessite une importante charge de travail. La spécificité de la production et les nombreux savoir-faire conduisent à des difficultés à se faire remplacer. Les charges nécessaires à la production, tant au niveau alimentaire que les investissements liés à la modernisation et à la mise aux normes de l'atelier lait, sont très importantes et grèvent largement les bénéfices potentiels. La maîtrise des aspects réglementaires liés à la transformation est très lourde à gérer. Des réglementations concernant le reste de l'exploitation viennent s'ajouter à cette complexité (Pac-conditionnalité, identification des animaux, directive nitrates, écophyto,...). D'un point de vue sanitaire, la qualité du lait est un aspect indispensable : le moindre incident conduit à un arrêt de la vente (recherche de la source avec le laboratoire d'analyses, situation de stress, perte de chiffre d'affaire, obligation de gestion de la crise face à la clientèle).

AURÉLIEN GENEST

Les changements, c'est pour quand ?

En présence de nombreux responsables d'OPA et notamment de Fabrice Faivre, le président de la FDSEA, ces deux visites ont été l'occasion pour la profession de réitérer ses demandes de changements. Redonner un sens économique au prix du produit a été le principal leitmotiv de cette journée du 24 juillet. Malgré les engagements pris le 17 juin à l'issue d'actions syndicales, *«une partie de l'aval ne joue pas le jeu»*. Pire, *«certains prix auraient tendance à baisser dans certaines catégories»*. Fabrice Faivre a exprimé le *«ras le bol»* et l'incompréhension totale perceptible dans les différentes cours de fermes. Dans un document remis au préfet, une plus grande transparence est demandée dans les règles de vérification du poids et classement des animaux, la capacité de la filière à *«anticiper et gérer les fluctuations d'offre et de la demande»* doit également se renforcer. La contractualisation doit se développer *«sur des fondements économiques assurant une rémunération équitable de chaque maillon»*. La FDSEA exige la promotion de l'origine et de l'offre française, tant en grande distribution qu'en boucherie artisanale. La filière doit également *«investir plus fortement dans la reconquête des marchés de la restauration hors domicile, où la viande bovine française a toute sa place»*. La profession déplore que des marchés potentiels à l'export ne soient pas davantage investis alors que l'offre française, en qualité et prix, pourrait satisfaire les nombreux besoins. Les producteurs attendent un changement de stratégie de l'aval de la filière et une mobilisation très opérationnelle pour accompagner les opérateurs qui s'investiront sur ces nouveaux marchés. Plus spécifiquement à l'élevage laitier, selon la FDSEA, *«il manque 30 euros/1000 litres sur le prix du lait, rien que pour compenser le niveau des charges sur le premier semestre»*.


Fabrice Faivre, ici aux côtés d'Éric Delzant.

Comme si le problème de la baisse du prix du lait ne suffisait pas, la sécheresse risque de faire grimper le cours des céréales et renchérir le coût de l'alimentation. Le syndicalisme demande aux entreprises de transformation *«d'arrêter de prendre les producteurs pour une variable d'ajustement et d'intégrer dès maintenant la clause de survie sur le prix du lait»*. Les distributeurs doivent *«intégrer cette clause de survie, sortir de la guerre des prix et cesser immédiatement leurs manipulations commerciales, pour desserrer l'étau des prix des produits laitiers»*.

A.G

Irrigation

Confort, performances et préservation de la nappe

Huit exploitations de Fauverney et Rouvres-en-Plaine utilisent leur nouveau bassin de rétention depuis fin mai.

Satisfaction à l'Asa du Champaison. Le bassin de récupération d'eau de pluie situé à proximité de la zone d'activité économique de Boulouze à Fauverney tient toutes ses promesses depuis sa mise en route il y a deux mois. «*Un centimètre de pluie qui tombe sur ces 54 hectares de la Zac de Boulouze nous permet de recueillir entre 3 000 et 4 000 m³ d'eau*» indique Pascal Chadœuf, président de l'Association syndicale autorisée. Les huit exploitations adhérentes ont pu «*facilement*» irriguer leurs céréales et légumes depuis fin mai. «*Les restrictions du bassin de la Tille ne se sont durcies qu'à partir de la mi-juillet, alors c'est vrai, nous aurions pu irriguer comme nous en avions l'habitude. Mais ce bassin représente un grand confort de travail, un gain de temps très appréciable car nous n'avons plus à traîner nos groupes motopompes partout. Le souci de se faire voler le carburant n'existe plus et nous n'utilisons pas l'eau de la nappe*» explique le Côte d'orien. Les bienfaits de l'irrigation ne sont plus à prouver : Pascal Chadœuf estime à 15 le nombre de quintaux supplémentaires obtenus sur chaque hectare de blé irrigué (pour des rendements finaux supérieurs à 90 qx/ha). Les orges de printemps, qui ont dépassé les 70 qx/ha sur sa propre exploitation, n'auraient sans doute pas atteint les 50 qx/ha sans le moindre apport d'eau. «*Le bassin sert également à du soja, à des pommes de terre et des échalotes. L'eau ne sauvera pas tout et n'effacera pas l'impact des fortes températures, notamment sur les pommes de terre, mais elle limitera bien des dégâts*» poursuit le producteur. Les exploitations concernées disposent d'un total de 108 000 m³ : «*d'ici cinq ans, nous pourrons en utiliser 140 000 m³*» note Pascal Chadœuf, faisant remarquer que «*l'eau n'est pas illimitée pour autant*» : «*lors d'une campagne extrême, avec une sécheresse bien plus avancée que cette année, ce bassin ne suffira sans doute pas*».


Pascal Chadoeuf et ses collègues ont déjà utilisé 80 000 m3.

Aurélien GEnest

En images

Les actions syndicales

Les éleveurs ont mené plusieurs actions coup de poing le 24 juillet, dont le contrôle de l'origine des viandes à Courtepaille et Mcdonald's à Pouilly-en-Auxois (Voir page 5). Les actions avaient débuté la veille à Châtillon-sur-Seine et se sont poursuivies le lendemain à Perrigny-les-Dijon.


Ici, à Châtillon-sur-Seine.




Jean-Pierre Fleury a invité les éleveurs à ne plus «céder» au discours des abatteurs.

Récoltes d'hiver

Cette année, ça a poussé


Georges et Lucien Baudot affichent certains scores inédits sur leurs exploitations.

Deux agriculteurs du Val de Saône évoquent une belle moisson en cultures d'hiver, avec des pics de rendements parfois surprenants.

Ils possèdent chacun leur ferme mais travaillent ensemble. S'ils s'inquiètent beaucoup des conséquences de la sécheresse sur leur maïs et leur soja, sans parler de leur cheptel Charolais, Georges et Lucien Baudot reconnaissent volontiers la bonne tenue de leur moisson de leurs cultures d'hiver. Celle-ci avait débuté sur une moyenne de 80qx/ha dans leurs orges en variétés Étincel et Métaxa, résultat similaire à celui obtenu en 2014. Le blé approchait cette même moyenne de 80qx/ha, malgré certains rendements ne dépassant pas 60qx/ha, faute à des dégâts liés aux crues. Le fait marquant concerne une petite parcelle en variété Rubisco qui a atteint le rendement exceptionnel de 100 qx/ha. Un record quantitatif pour les deux Côte d'oriens ? Non, une de leurs parcelles avait déjà livré un joli score de 103 qx/ha il y a quelques années. Certaines parcelles de leur secteur livreraient de belles surprises suivant les campagnes, un rendement de 110 qx/ha aurait été enregistré mi-juillet chez un autre agriculteur à quelques kilomètres d'Échenon. La plus belle satisfaction 2015 de Georges et Lucien Baudot allait être le colza dont la moisson avait été repoussée dans l'attente de sa maturité. Une très belle moyenne de 43 qx/ha vient d'être enregistrée, quand plusieurs années se terminent sur des résultats inférieurs à 30 qx/ha. «*Certains agriculteurs arrivent même à 47 qx/ha de moyenne. Dans notre cas, les rendements débutent à 37 et arrivent même à 56qx/ha sur une parcelle à Saint-Usage. C'est du jamais vu pour nous, même si un rendement de 54 qx/ha avait déjà été fait il y a quelques années*» commente Georges Baudot.

Aurélien Genest

Nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau

Les mesures de restriction des usages de l'eau dans le département de la Côte-d'Or se trouvent renforcées depuis le 27 juillet..

Seize sous-bassins ont désormais franchi le seuil d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise.
- Le seuil d'alerte est franchi pour : la Vingeanne, la Beze-Albane, l'Ouche et la Laigne.
- Le seuil d'alerte renforcée pour : la Saône, la Tille amont et aval, la Vouge, la Bouzaise, la Dheune, le Serein, la Brenne, la Seine et l'Ource.
- Le seuil de crise pour : la bièvre et l'Arroux.

Sur ces bassins des mesures de restriction d'usage s'appliquent selon le seuil franchi aux activités agricoles, industrielles, aux golfs ainsi qu'à la navigation fluviale et aux étangs.
Les mesures générales de restriction qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues et s'appliquent sur l'ensemble du département.
Un tableau explicitant les mesures s'appliquant pour les professionnels et les collectivités locales est accessible sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/

Par ailleurs, cet épisode de sécheresse des sols particulièrement sévère augmente particulièrement les risques de déclenchement de feux.
Quelques conseils pour éviter les incendies et se protéger :
Pour éviter le risque de feu de forêt à pied ou en voiture :
- Ne pas fumer en forêt
- Ne pas faire de feu en forêt (barbecue notamment)
- Ne pas jeter de cigarettes par la vitre de votre voiture
- Ne pas laisser de bouteilles vides ou de détritus
- Stationner sur des surfaces non combustibles, bitumées ou empierrées, non herbeuses
- Laisser les accès libres aux chemins forestiers
- En cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 : informez les sapeurs pompiers sur la localisation précise, et faites une description des abords : personnes présentes, habitations à proximité, direction prise par le feu…

Pour éviter le risque de feu autour de son habitation
- Maintenez votre parcelle et vos chemins d'accès à votre habitation en état débroussaillé
- Ne faites pas d'incinérations
- Evitez de stocker du bois à proximité de votre habitation

Sécheresse

La tête dans le guidon, même après les moissons

La récolte des cultures d'hiver a beau se terminer, le quotidien des agriculteurs est toujours aussi tendu. Rencontre avec un agriculteur.

Facture de 336 euros TTC, emplette de circonstance. A la coopérative Bourgogne du Sud à Bligny-sur-Ouche, Mathieu Labonde vient d'effectuer un achat directement lié à la sécheresse. *«L'eau commence sérieusement à manquer dans les prés, j'avais besoin d'un bac d'eau supplémentaire. Nous sommes toujours tributaires du climat mais là, ça devient vraiment difficile avec tout ce que cette chaleur engendre»* signale l'agriculteur du village d'Auxant. Ses vaches le monopolisent chaque jour depuis plusieurs semaines. *«Je n'ai pas la chance d'avoir beaucoup de sources dans mes prés, le peu que j'ai commencent à lâcher, il faut s'adapter en ces temps très chauds. Il paraît qu'une vache peut boire jusqu'à 100 litres d'eau par jour... Il faut les alimenter en conséquence. En ce qui concerne l'alimentation, ça fait déjà un mois que je leur apporte du fourrage, je tape déjà dans les stocks de cette année !»* poursuit le jeune Côte d'orien âgé de 30 ans. Ses bovins souffrent indéniablement de la chaleur : *«j'ai des vaches à l'engraissement sous les bâtiments, certaines ont vraiment mal à supporter la canicule, on le voit facilement à leur comportement»* confie Mathieu Labonde.

Panique dans les panouilles

Les cultures font grise mine elles aussi : *«le pire est sans doute le maïs ensilage, il devrait être plus grand que moi aujourd'hui, c'est loin d'être le cas.... Je commence à me poser des questions sur son devenir. Si le sec persiste, il n'y aura pas de panouilles, pas de grains. Il sera très pauvre en amidon et il faudra complémenter les vaches cet hiver, d'où des frais supplémentaires. C'est un problème de taille car le maïs ensilage représente une grande part dans l'alimentation de mes Charolais. On s'en passerait bien vu l'état des trésoreries. D'habitude, je peux viser environ 35 tonnes de matière sèche à l'hectare. Là, une baisse de plus de 70% semble malheureusement se profiler»*. Les orges de printemps s'annoncent également catastrophiques, l'agriculteur redoute d'ailleurs un rendement inférieur à 15qx/ha. Son mélange féverole/pois fourrager n'est guère mieux loti.

Apache, le mauvais choix

Mathieu Labonde retient tout de même la moisson *«correcte»* de ses cultures d'hiver : *«l'orge a été bonne avec une moyenne de 80qx/ha. J'ai même dépassé les 90qx/ha sur une parcelle, c'est la bonne surprise de cette campagne. Le colza s'est terminé sur une moyenne de 29qx/ha. Quant au blé, c'est plutôt décevant avec 60qx/ha. Cette année, j'avais mis 70% de ma sole en variété Apache. Ses semences étaient les seules qui étaient intactes suite à la germination de l'an passé. J'ai finalement payé cher ce choix d'une variété tardive car elle a souffert du sec. Sy Moisson et Calabro, mes deux autres variétés de blé, donnent de meilleurs résultats»*. Si la quantité n'est pas au rendez-vous, la qualité l'est particulièrement avec une teneur en protéines variant de 12,7 à 13 et des poids spécifiques se hissant jusqu'à 85 : des scores presque inédits sur cette exploitation de polyculture-élevage dans laquelle travaille également Patrice Gagnepain.

Échanges paille-fumier

A Auxant, la récolte de fourrages s'est avérée correcte avec des rendements d'environ 3,5 tonnes de foin à l'hectare, la paille variant de 2,5 à 5 t/ha. *«J'ai même eu la chance d'aller faucher une parcelle à 7t/ha dans la plaine, ça peut m'être très utile pour ces prochains mois»* note Mathieu Labonde. Le jeune agriculteur terminait d'ailleurs son dernier pressage la semaine dernière chez Xavier Germain, un autre JA chez qui Mathieu Labonde a pris l'habitude de s'approvisionner : *«Xavier habite Painblanc, tout près de chez moi, c'est très pratique et économique pour les transports. J'échange du fumier contre de la paille depuis quatre ans. Il avait besoin de baisser ses charges d'intrants, moi, j'avais besoin de fibres pour l'hiver. Comment procédons nous ? Nous échangeons généralement 1,7 tonne de fumier contre une tonne de paille sur champ. Nous nous adaptions facilement selon nos besoins respectifs de chacun, en fonction des saisons»*.

AURÉLIEN GENEST

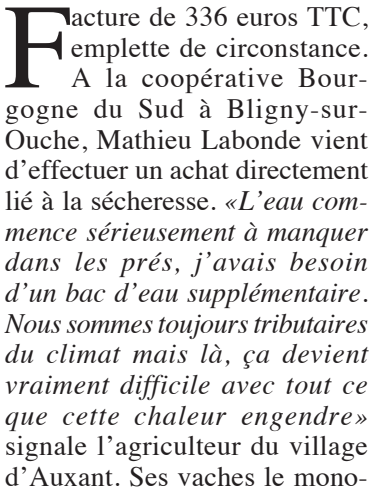




La surveillance et l'approvisionnement en eau et en fourrages des bovins occupent une bonne partie du temps de Mathieu Labonde.



Les 20 hectares de maïs ensilage de l'exploitation ont bien du mal à se lancer.





En démonstration hier à Saxi-Bourdon

L'applatisseur-boudineur qui facilite l'autonomie alimentaire

Jeudi 30 juillet, Yves Guy, éleveur-engraisseur en Gaec avec son fils sur la commune de Saxi-Bourdon et pionnier de l'engraissement, a organisé chez lui une démonstration d'applatisseur-boudineur. un matériel qui permet de simplifier le travail et d'optimiser ses coûts.



C'est un broyeur-boudineur de ce type qui a été en démonstration chez Yves Guy.



Yves Guy monte un dossier pour trouver des financements avec le concours de Benjamin Pinel (à droite), de la Fédération Cuma Bourgogne.

«Dans la vie, il faut oser, avoir du courage et de l'imagination» lance Yves Guy. Rappelant que les prix de la viande sont aujourd'hui au même niveau que quand il a commencé en 1980, alors que les charges ont depuis explosé, l'engraisseur de Saxi-Bourdon, aujourd'hui associé à son fils, est un éleveur malin qui s'applique à lui-même ce qu'il prône pour le monde agricole. *«J'ai commencé avec une pèle et une pioche»* dit-il humblement. Chaque hiver, désormais, il nourrit plusieurs centaines de bovins, sans s'étendre sur la réussite qu'il a construite peu à peu. Dès les années 80, il a été parmi les pionniers de l'engraissement dans la Nièvre. Ce qui l'a conduit à faire des choix optimaux en matière d'équilibre technico-économique. Cette fois-ci, avec la Cuma du Mâchuré qu'il préside, il envisage d'investir dans un broyeur-boudineur qui simplifierait et réduirait les coûts de l'alimentation de ses bêtes. Il a demandé à l'un des constructeursde venir en faire une démonstration sur sa ferme. Pour ses collègues adhérents de la Cuma et pour quelques voisins...

Contrôle des mélanges et stockage facile

L'investissement n'est pas anodin : il faudrait compter autour de 40 000 euros pour se procurer le matériel, selon la marque choisie. Un effort financier qu'Yves Guy n'envisage que si la Cuma peut obtenir des subventions. *«Soit par le Conseil régional, soit dans le cadre d'un agrément en Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)»* précise Benjamin Pinel, de la Fédération Cuma Bourgogne antenne Nièvre, qui est chargé de monter le dossier. Yves Guy, qui espère attirer de nouveaux adhérents dans sa coopérative de matériel, souhaite convaincre ses collègues, comme lui-même l'est déjà, que ce nouveau matériel leur permettrait d'optimiser leurs résultats économiques. *«Dès 1980, j'ai fait de l'ensilage de maïs et je suis aujourd'hui complètement autonome pour l'alimentation, sauf pour la protéine. Avec ce broyeur-boudineur, je pourrais faire du pois et de la féverole qui enrichiraient les rations»* indique-t-il. Avec la nouvelle Pac, *«il faut rechercher l'autonomie alimentaire et protéique. Je ne sais pas si ce serait aussi efficace qu'avec du soja mais acheter pour 500 euros/t de produit, çà ne peut plus aller»* D'où l'idée de réaliser lui-même ses mélanges, avec ses céréales à sec (triticale, blé, orge et maïs grain) puis de les stocker, comme dans des silos, grâce aux boudins d'1,5 m de large sur 50 m de long que propose cette solution technique. *«On peut y mettre du maïs à 40% d'humidité sans que cela pourrisse»* s'enthousiasme Yves Guy et *«cela va fermenter, comme un ensilage, ce qui va accroître la valeur nutritive!»* Simple et sans trop de main d'œuvre, *«on peut préparer un mois de ration en une matinée»* prévoit-il, ce qui est sans doute un argument-phare pour convaincre ses co-adhérents de la Cuma, même si ces éleveurs ne sont pas engraisseurs...

Economies substantielles

Yves Guy, avec Benjamin Pinel, fait ses comptes. *«Etre autonome, produire chez soi à l'économie»* rentabiliserait assez vite l'investissement de départ. Pour le broyage et la mise en boudins, il évoque un coût ramené à 3 euros/t, à comparer aux 32 euros/t qu'il débourse pour le moment en passant par une coopérative (broyage, mélange, transport), sans savoir toujours quelle est la valeur des composants des mélanges. *«C'est bien sûr un investissement, mais ce seraient aussi plusieurs dizaines d'euros d'économies, même s'il faut payer la machine»* dit l'engraisseur de Saxi-Bourdon. Pour rechercher *«le prix de revient le plus minime possible, compte-tenu du débit important (30 à 40 t/h), de la mobilité de la machine et de la maîtrise des rations, la Cuma devrait accueillir de nouveaux adhérents afin de rendre le coût de l'utilisation moindre»* dit-il. Du coup, cette technique qui n'est pas pratiquée dans la Nièvre, mais qui se révèle simple et économique, sans chambouler les pratiques, devrait séduire d'autres éleveurs. Maïs, pulpe et azote l'été dans le nourrisseur n'auront plus de secret pour les adhérents de la Cuma de Mâchuré. Les visiteurs du Gaec d'Yves Guy et de son fils ont pu en mesurer les avantages en situation... Avant de prendre une prochaine décision.

EMMANUEL COULOMBEIX

Mouvement des *«Nouvelles ruralités»*

Vers une dynamique nationale

Patrice Joly, président du Conseil départemental de la Nièvre, veut ancrer le mouvement *«Nouvelles ruralités»*, initié depuis trois ans, en changeant de *«dimension et d'échelle»*. Une association nationale devrait voir le jour début octobre.

Les décisions des cabinets parisiens concernant les territoires ruraux ne se sont pas arrêtées avec les dernières élections départementales. Si des quatre présidents de Conseils départementaux du début des *«Nouvelles ruralités»*, seul Patrice Joly a été réélu, l'interéssé a décidé de poursuivre *«le combat des idées»*, avec le soutien de ses anciens collègues. On se souvient que plus de 40 départements dits ruraux avaient participé, en juin 2014 à Nevers, aux premiers états généraux des *«Nouvelles ruralités»*. Mouvement départementaliste, dont les élus s'étaient saisis de l'opportunité de défendre une nouvelle vision du monde rural alors que la réforme territoriale du gouvernement en cours visait à supprimer l'échelon départemental, Patrice Joly avait plaidé pour *«un changement de dimension et d'échelle»*. Depuis, l'idée d'une association nationale des *«Nouvelles ruralités»*, plus ouverte sur la société civile, a fait son chemin. Le 9 juillet dernier, au Sénat et en présence de Sylvia Pinel, la ministre en charge de la Ruralité, une réunion de préfiguration s'est tenue en présence de citoyens, de représentants du monde associatif et économique, de parlementaires et élus locaux, de chercheurs et d'universitaires...

Une association nationale va donc voir le jour, début octobre, symboliquement et simultanément à Paris et dans les territoires. *«Nouvelles ruralités»* -ce sera son nom- visera à *«faire reconnaître l'égale dignité des territoires ruraux et de leurs habitants»* et appellera les citoyens à se mobiliser pour *«inventer et agir»* à l'horizon 2020. L'idée est de créer un mouvement de fond en faveur de la ruralité et des ses capacités à expérimenter, innover par rapport aux schémas de pensée qui animent les technocrates parisiens, alors qu'ils décident pour 60% du territoire national.

E.C.

▸ Agenda

03/08 Foire-concours aux ovins reproducteurs de Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours aux ovins reproducteurs, mardi 3 août, sur le champ de foire de la commune. Début du concours à 8h. Renseignements et inscriptions auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

08/08 62è foire-concours de Corbigny

La traditionnelle brocante et le non moins fameux concours d'animaux (bovins et ovins) de Corbigny se tiendra le samedi 08 août, sur le champ de foire de la commune. Programme : réception des animaux sur le champ de foire de 6h à 8h (accès par la rue d'Augenay), marquage des animaux de 8h à 8h45, opérations du jury de 9h à 10h30, visite officielle à 10h30, attribution des deux prix de championnat à 11h, lecture du palmarès de 10h45 à 11h30 et distribution des prix de 11h15 à midi. Tous les animaux présentés devront être identifiés et répondre aux normes sanitaires prophylactiques en vigueur. Les éleveurs bovins seront munis des documents Dab et Asda (carte verte) qu'ils remettront au secrétariat à l'entrée du champ de foire et les éleveurs ovins du DSAO (document sanitaire d'accompagnement des ovins) ou équivalent attestant que l'élevage est officiellement indemne de brucellose ovine.
Le prix des inscriptions est de 9 euros par bovin et de 3 euros par ovin. Les inscriptions sont prises jusqu'au mardi 4 août au soir à la Sicagemac (marché au cadran) ou par téléphone au 03 86 20 00 37. Renseignements auprès de Pascal Loisy (président) au 03 86 20 07 32 ou au 06 66 97 52 42.

15/08 Rétromoisson à Saint-Loup-des-Bois

La Rétromoisson de Saint-Loup est devenue le lieu incontournable de rassemblement des férus de vieilles mécaniques, agricoles bien sûr, mais également des collectionneurs et amateurs de belles carrosseries, voitures de collection, motocyclettes... Le 15 août, toute la journée, le Nouveau musée de la machine agricole invite donc tous les curieux à venir faire un voyage dans le temps, un voyage dans l'histoire du monde agricole, où se croisent la traction animale et la traction mécanique, les traditions et la mémoire rurale, où l'homme a toujours sa place, hier comme aujourd'hui. Les chevaux et bœufs affairés aux travaux de la terre côtoieront près de 800 machines d'antan en action. Un spectacle unique en Europe ! Renseignements au Nouveau musée de la machine agricole et de la ruralité, au 03 86 39 91 41, par mail à musee.stloup@orange.fr ou sur le sit internet www.framaa.fr.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Décès de Jean Monais, ancien président des Anciens Exploitants de la FDSEA 58



Dimanche 26 juillet, le syndicalisme agricole Nivernais a perdu une de ses figures, en la personne de Jean Monais, président de la section départementale des Anciens Exploitants de la FDSEA de 2005 à 2014.
Exploitant agricole sur la commune de Beaulieu jusqu'en 1992, homme de convictions, aux valeurs de partage et de solidarité affirmées, Jean Monais aura tout au long de sa vie fait preuve d'un total engagement au service de la profession agricole.
Cumiste de la première heure, président de la Cuma *«La taloche Nivernaise»* de 1977 à 2002, Jean Monais aura toujours su, avec l'humilité qui le caractérisait tant, s'investir pour et au service des agriculteurs.
Administrateur de la Fédération Départementale des Cuma durant de nombreuses années, ce n'est que quelques années après sa retraite que fidèle à la FDSEA, il reprit le flambeau des responsabilités professionnelles. Selon ses propres termes, et sourire aux lèvres, *«je suis tombé dans un traquenard»* qui le conduisit à présider aux destinées de la Section Départementale des Anciens Exploitants de la FDSEA durant 9 années.
Convaincu et syndicaliste de tous les instants, il s'attacha avec vigueur, détermination, toujours avec bienveillance pour les anciens exploitants le sollicitant, à se battre pour l'amélioration des petites retraites agricoles. Reconnu au-delà des frontières Nivernaises pour sa loyauté et sa gentillesse, c'est avec tristesse que le réseau syndical de la FDSEA, et plus largement les organisations professionnelles de la Nièvre, apprennent la disparition de Jean Monais.
Au-delà de son engagement, c'est plus qu'un responsable que nous perdons aujourd'hui. C'est un ami. A son épouse ainsi qu'à toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA SECTION DÉPARTEMENTALE
DES ANCIENS EXPLOITANTS
ET LE PERSONNEL DE LA **FDSEA 58**

Premières récoltes pour un jeune actif

Un bon début avec 50 ares de plantes médicinales

Benjamin Bailly est un double actif. Fils d'un céréalier d'Alligny-Cosne, le jeune homme de 22 ans est salarié agricole à 30 minutes de là. Cette année, il vient de réaliser aussi la première moisson de 60 ha de cultures et la première récolte de ses 50 ares de plantes médicinales. Avec l'objectif d'arriver à en vivre.



Benjamin Bailly a investi 5 000 euros pour acheter le matériel (d'occasion) nécessaire et couler la chape de béton dans le hangar qui lui sert de séchoir.



Pour les racines, telles que la menthe ou les orties, le jeune homme dispose d'une planteuse de grande taille. Il invite certains de ses amis à venir lui donner un coup de main, au moment du semis...

Benjamin est tombé dans l'agriculture quand il était petit. Fils du céréalier Franck Bailly, à Alligny-Cosne, il a logiquement fait des études agricoles, d'abord à Cosne-sur-Loire puis à Auxerre. Un Bac agricole et un BTS agronomie en poche, il a d'abord cherché à travailler et est devenu salarié d'une exploitation à 30 minutes de chez ses parents, à Champlemy. Puis, cette année, il a acquis 60 ha de terres en nom propre, où il vient de faire ses premières *«bonnes moissons»* avec l'aide de son père, ainsi que 50 ares de plantes médicinales: mauve et pavot, ortie et menthe poivrée. C'est un voisin de Saint-Loup des Bois, Sébastien Perry, lui-même adhérent à la Coopérative des Plantes de pays, en Auvergne, qui l'a initié à cette culture et lui a donné le virus. Pour ce jeune double actif, rien ne presse et Benjamin veut se donner le temps de *«faire les choses bien»*, tant qu'il reste salarié *«avec un revenu régulier»*, mais il ambitionne secrètement de finir par devenir son propre patron et de vivre à 100% de sa propre exploitation. *«60 ha de cultures, c'est trop peu pour dégager un revenu suffisant mais les plantes médicinales, qui se conduisent comme du maraîchage, avec assez peu d'investissement, peu de surfaces et beaucoup de travail manuel»* lui laissent l'espoir de trouver rapidement son autonomie. A horizon de quelques années... *«Il n'y a que très peu de références techniques et il faut beaucoup expérimenter avant de devenir performant en plantes médicinales»* avance humblement le jeune agriculteur.

Manque de fournisseurs

Sur les conseils de son voisin, Benjamin a donc contacté la Coopérative, située près de Clermont-Ferrand et issue d'une fusion avec une ancienne coopérative spécialisée qui avait existé dans le Morvan. *«Là, je propose de la vente en sacs de 8 kg de chacune de mes quatre plantes, cultivées sur des jachères à mon père : c'est du dépôt-vente. La coop n'achète pas la matière mais trouve les débouchés commerciaux, ce qui m'arrange bien puisque je ne me sens pas très à l'aise dans la partie commerciale. Je n'ai pas le feeling dans le contact avec les gens»* insiste-t-il. A 22 ans, on ne peut pas savoir tout faire ! Grâce à la coopérative, l'agriculteur se plaît à tenter *«cette diversification sur un marché de niche plus que prometteur. Les gens ont tendance à revenir à des médecines traditionnelles»*. En réalité, les clients de la coopérative, qui ne compte que 16 adhérents, sont plutôt des industriels de la cosmétique, du secteur pharmaceutique et de l'agro-alimentaire... On est bien loin des faïences remplies sur les rayonnages en bois des herboristes d'antan ! Et la coopérative qui veut se développer et ne dispose pour l'instant qu'un nombre très réduit de salariés, à côté des agriculteurs qui font le plus gros, semble manquer de fournisseurs, notamment dans la menthe dont le marché se révèle souvent déficitaire. *«La menthe, notamment, n'est pas suffisamment cultivée pour répondre à toute la demande. Nous sommes en concurrence avec les Pays de l'Est et la Chine mais nous recherchons de nouveaux adhérents»*. Les sacs de plantes (8 kg) sont tous expédiés par camions et la coopérative fait une tournée pour récupérer la marchandise auprès de tous ses adhérents.

La mauve : 6 euros du kg

«Les plantes sont rendues broyées en matière sèche (en frais ce seraient les clients qui s'occuperaient du transport) : il y a une traçabilité du début jusqu'à l'acheteur, ce que n'assure pas aussi bien la concurrence étrangère» vante Benjamin Bailly. D'ailleurs, il conduit son système de façon très cadrée, ses plantes sont bio, ce qui suppose *«zéro chimique et 100% mécanique»*. Les plantes dépendent des sols et de la météo, comme toutes les cultures, et le jeune homme, pour sa première récolte, se dit satisfait *«même si le volume est variable et que nous avons souffert de la sécheresse»*. Il a investi pour 5 000 euros de matériel et a coulé une chappe dans un ancien hangar qui abrite dorénavant son séchoir. Ses mauves, pavots, menthe et orties sont récupérées à la floraison, début juillet, avant les moissons de ses grandes cultures, et il espère une deuxième fauche en septembre. Les prix sont fixés d'une année sur l'autre et ne sont pas volatiles. Pour la mauve, par exemple, il peut espérer en tirer un revenu moyen de 6 euros par kg. De quoi entrevoir l'avenir avec une certaine sérénité, lorsqu'il aura étendu ses surfaces et fait les choix de variétés les plus adaptés. Sur 10 ares, à terme, Benjamin, peut espérer jusqu'à 200 kg de fleurs. *«Autour de 5 ha, on peut dégager un Smic»* entrevoit-il. Si les mauves et pavots sont des plantes pluriannuelles, la menthe et l'orie sont des racines. Le tout est implanté fin-mars et en avril. Mauve et pavot sont semés avec un petit semoir de jardin *«à 30 euros»* mais il a acheté une planteuse d'occasion pour les secondes, ainsi qu'une bineuse pour les inter-rangs, une broyeuse qui lui permet de récupérer la partie haute des tiges, *«des brins de 7 ou 8 cm de longueur qui sont plus faciles à sécher et à commercialiser que la plante entière»*. Pour l'aider, Benjamin fait parfois appel à certains de ses amis, particulièrement au moment du semis, gourmand en main d'oeuvre. Mais il lui faut aussi 1 heure par rang pour désherber ses plantes, une semaine avant les récoltes, *«pour que les lots soient bien propres»*. Jeune, Benjamin n'a pas de problème de dos et il escompte doubler ses surfaces d'ici un an... Histoire d'arriver à soigner, par les plantes, son propre compte en banque...

EMMANUEL COULOMBEIX



Le pavot s'adapte généralement aux terres séchantes mais Benjamin n'en replantera pas l'an prochain : trop faibles rendements !



La mauve est une plante à fort potentiel et dont la Coopérative des plantes de pays est souvent en déficit pour satisfaire à la demande de ses clients.



La menthe poivrée, comme l'ortie, est une racine. Là aussi, la demande est parfois supérieure à l'offre...

Ils témoignent....

Elevage allaitant

L'impression de travailler pour rien...

Installé en polyculture élevage, Laurent Tavoillot fait tout pour conserver ses animaux sur l'exploitation. Mais pour combien de temps encore…?

A la tête d'un cheptel de 45 vaches dont une partie en race Aubrac, Laurent Tavoillot est lucide : *«j'ai parfois l'impression de travailler pour rien. Et encore, j'ai la chance d'avoir des céréales»*.
Pas question pour autant de baisser les bras, pour ce quadra installé sur l'exploitation familiale, près de Massangis, qui aspire à être gestionnaire plutôt que demandeur d'aides : *«depuis 1992 et l'instauration de la Pac, les aides n'ont fait que pervertir le système»*. Obligé, pour maintenir son élevage de Charolais et Aubrac à flot, de limiter les dépenses : *«Cette année, ma coop faisait un peu la tête car je n'ai pas acheté d'aliments. Je mets les animaux à l'herbe et fais des couverts sur mes céréales. Avec pour objectif de rentrer dans un système d'autonomie alimentaire quasi totale»* Les tourteaux de colza sont réservés aux broutards. Le choix d'acheter cette année une dizaine de génisses Aubrac n'est pas fortuit : *«une race beaucoup plus rustique et plus facile à élever que la charolaise»* Avec l'avantage de limiter les frais vétérinaires, notamment en période de vêlage.


Un cheptel mixte, charolais et Aubrac.

Contraint et forcé, ça ne marche pas…

Pour Laurent, la crise de l'élevage est aussi structurelle : *«c'est un problème de fond. Et tout le monde, de l'éleveur au consommateur doit se remettre en cause»* Un consommateur parfois bien loin, aux yeux de l'éleveur : *«c'est vrai qu'il est à l'autre bout de la chaîne et que question communication, nous ne sommes pas toujours au top pour répondre à ses interrogations»*, Autre effet induit de la Pac : *«on l'a habitué à manger de plus en plus pour le moins cher possible et il sera difficile de faire marche arrière»* La vente directe pour rajouter de la valeur ajoutée ? Laurent Tavoillot s'y refuse : *«si toutes les exploitations du canton se mettaient à en faire, qu'est ce qu'on va aller dire au p'tit jeune qui tient la boucherie d'à côté, à l'Isle-sur-Serein ? Qu'on reprend la main et qu'il s'en aille, alors qu'il bosse très bien et se fournit en local !»* Présent à la démonstration de force de jeudi dernier, il n'est pas pour autant, adepte du *«jusqu'au boutisme»* et privilégie une solution globale à une micro vision parcellaire : *«ce serait quand même se tirer une balle dans le pied que de se mettre à dos les consommateurs, alors qu'au final, ce sont nos clients»* Et pourquoi pas se servir de *«Cop 21»*, la conférence sur le climat devant se tenir à Paris à la fin de l'année, pour défendre les intérêts des éleveurs ? *«On va beaucoup y parler environnement. A nous de nous mettre en valeur et trouver les arguments pour défendre notre profession et présenter ses atouts»*.
L'avenir ? Laurent Tavoillot essaie de rester positif : *«je voudrais dans la mesure du possible pouvoir conserver les animaux et ce système complémentaire, avec le fumier répandu dans les champs… De toute façon, l'élevage, on ne fait jamais ça contraint et forcé, sinon, ça ne marche pas !»*


Laurent Tavoillot était présent à Migennes, jeudi dernier, pour défendre les prix et sa profession

DOMINIQUE BERNERD

Filière lait

Le lait est sur le feu et menace de déborder

Eleveur laitier en Puisaye, Benoît Vanlauwe ne voit pas l'avenir de la filière sous les meilleurs auspices, envisageant même de se reconvertir dans l'engraissement de taurillons si nécessaire

Chez les Vanlauwe, le lait est une affaire de famille : sur les 4 enfants de la fratrie, 3 sont producteurs. A Dracy, en Puisaye, Benoît a pris la succession de son père, Jean sur l'exploitation familiale. Aujourd'hui le retraité est catégorique : *«l'élevage laitier, c'est mort ! Désormais, ce sont les céréales qui nous permettent d'entretenir les vaches»*. Il a connu d'autres crises dans sa carrière, *«mais jamais à ce point-là»*. Benoît est jeune mais s'interroge déjà sur l'avenir : *«si notre métier ne nous permet plus de vivre, faut rendre son tablier ! La question étant de savoir ce qu'on fera de nos prés»* Entre Dracy et Saint-Martin-sur-Ouanne, 40 ha de prairies naturelles qui bordent l'Ouanne et le Branlin. Inondables selon les années. Ne demandez pas à Jean Vanlauwe s'il regrette d'avoir investi il y a 4 ans dans un robot : *«je regrette d'avoir investi tout court ! Autrement, ce serait beaucoup plus simple d'arrêter…»* La prochaine récolte de maïs attendue pour nourrir les 70 vaches du cheptel n'est pas là pour redonner un peu de perspectives : *«la sécheresse est passée par là et ils sont hauts comme 3 pommes !»*

Le lait remplacé par l'engraissement de taurillons

Installé en aout 2002, c'est tout naturellement que Benoît a pris la succession de son père. Sans possibilité d'agrandir l'exploitation, lovée au cœur du village. Le jeune éleveur a fait ses comptes : *«d'année en année, ma marge brute est en baisse. Aujourd'hui, il me faudrait un lait à 400 €/1000 litres, pour payer les fournisseurs et me verser un salaire convenable»* De mois en mois, on décale au fur et à mesure les factures, à commencer par celles des marchands d'aliments : *«à 300 €/tonne, un mélange de tourteaux de colza et drèches de blé. Et encore, à ce prix là, on n'est pas un produit sophistiqué, au détriment parfois, de la quantité de lait produite»* Et quand le taux de Matière Grasse diminue, comme dernièrement avec le coup de chaud ou que les cellules font leur apparition, la paie lait a encore tendance à rétrécir… Seule position de repli pour Benoît Vanlauwe, si demain le lait devait s'arrêter : l'engraissement, *«avec les prés, j'ai possibilité de faire de l'ensilage d'herbe au printemps, plus un peu d'ensilage de maïs, pour élever 40 à 50 vaches allaitantes en extensif. Quand on sait faire du lait, on sait engraisser des taurillons ! J'aime pourtant ce que je fais, mais je me dis qu'on aurait sûrement moins d'ennuis»* Le sujet est affaire sensible chez Benoît, qui se refuse à admettre la tendance actuelle : *«on a tout ce qu'il faut sur nos sites d'exploitation pour faire de l'engraissement à plus ou moins grande échelle. Et malgré ça, on continue à exporter nos broutards vers l'Italie, pour ensuite les racheter!»* Pour l'heure, sa préoccupation première est de pallier la collecte peu prometteuse en maïs : *«je vais essayer de réensemencer de l'herbe et si je ne peux pas récolter en vert, je l'ensilerai, pour faire au moins un peu de stock pour l'hiver»*.


Benoit Vanlauwe, sur son exploitation, à Dracy

DOMINIQUE BERNERD


Manifestant sa colère, devant les locaux de la Sicavyl, jeudi dernier à Migennes.



▸Agenda

Nuits Maillotines à Joigny

Depuis près de 20 ans, les nuits d'été joviniennes sont rythmées par les "Nuits Maillotines". Elles ont pour thème cette année "Joigny gourmande…", animées par les comédiens de la Spiralum compagnie, basée à Beauvoir en Puisaye. Prochaine représentation samedi 1er août et les suivantes : samedi 8, samedi 15 et vendredi 21 août. Rendez-vous à 20 h 45 devant l'Office de tourisme, quai Henri-Dagobert. Tarifs : 12 €, réduit de 12 à 17 ans et demandeurs d'emploi (6 €). Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations au 03 86 62 11 05

Marchés d'été à Vincelles

Chaque jeudi, de 17 h 30 à 20 h, marché au Camping des Ceriselles à Vincelles : produits du terroir, fruits, vins, bijoux, mode, peinture…

05/08 Marché de l'été en musique à Accolay

Mercredi 5 août, à partir de 17 h 30, marché de l'été en musique, à la halte nautique d'Accolay. Une vingtaine de producteurs seront présents ainsi que des stands d'artisanat. Animation musicale et possibilité de se restaurer. Renseignements au 03 86 81 54 26 et sur www.cœurdelyonne.com

02/08 Foire aux puces d'Aillant sur Tholon

Comme tous les ans, l'Office de tourisme d'Aillant sur Tholon organise sa "Foire aux puces", vide grenier brocante et collections, de renommée internationale, dimanche 2 août, de 4 h à 18 h. Plus de 600 exposants, particuliers et professionnels attendus, sur 6 kilomètres de déballage sur les places, promenades, dans les rues et routes d'accès à Aillant. Une navette gratuite sera disponible à partir de 8 h jusqu'à 18 h, entre les parkings d'Auxerre, Joigny et le centre ville

Exposition sur l'eau à Vermenton

Exposition sur le thème de l'eau, du 11 juillet au 2 août, en la Salle des Fêtes de Vermenton. Au programme : la rivière et les sources, le canal et les crues, le flottage du bois, les moulins et les lavoirs, les puits et les bornes fontaines, le port et la navigation de plaisance, les joutes nautiques, la pêche et les poissons de rivière, le partc des Iles, l'aeu potable…

Viticulture

Chablisien. Un parcours en or !

Tourangeau d'origine, Jean-Claude Courtault s'est installé dans le chablisien il y a 40 ans. Ses vins ont depuis, multiplié les récompenses, à l'image de ces médailles d'or gagnées trois ans de suite au Concours Général Agricole de Paris



A la santé du patron, du chablis et des trois dernières médailles d'or, rapportées du Concours général agricole !

Et dire que si le copain de l'époque, seul alors à posséder une voiture, n'avait pas souhaité faire ses études de technicien agricole à Rouen, Jean-Claude Courtault serait peut-être aujourd'hui, chef de culture dans le Bordelais… ! Nul doute que le vignoble chablisien aurait perdu au change quoiqu'en dise ce Tourangeau d'origine, à la modestie naturelle : «*on est le meilleur qu'à un instant T, c'est tout ! Il n'y a pas de quoi prendre la grosse tête, même si le fait de remporter des médailles pour ses vins, signifie qu'on s'inscrit bien dans le profil de ce qu'on attend d'un chablis, sa minéralité, sa fraîcheur, son élégance…*» L'excellence en plus oublie-t-il de préciser. Sa première médaille d'or, il s'en souvient encore, obtenue avec un chablis 1989, tiré de sa première vigne. La première fois aussi qu'il présentait des vins au Concours général agricole : «*mon beau père qui était alors agriculteur me disait : «faut que t'ailles faire photocopier ton diplôme, que j'aille montrer ça aux copains, histoire de leur prouver que je ne leur fais pas boire n'importe quoi !*»

Venu par hasard dans le chablisien

Ce viticulteur installé à Lignorelles depuis 1994, exploite aujourd'hui 21 ha implantés en chablis et petit-chablis, à l'issue d'un parcours pour le moins atypique : aide familial sur l'exploitation familiale, dans la vallée du Cher, où chèvres et vaches côtoyaient quelques ha de vigne, c'est le maire du village, qui, un jour de 1967, l'informât d'une possibilité de bourse pour entreprendre une formation de brevet de technicien agricole : «*c'était alors le sésame pour devenir moniteur en maison familiale. Après une 1ère année d'études passée en Isère, j'intégrais le centre de formation de Rouen. Il y en avait bien un à Bordeaux, mais je n'avais pas de voiture et mon copain préférait la Normandie !*» Diplôme en poche et après trois jours seulement passés au sein d'une MFR, «*c'était pas mon truc ! direction la faculté des sciences de Dijon, pour entrer en formation d'œnologie : «aujourd'hui, il faut BAC + 3 pour y entrer !*». Le début d'un parcours qui l'a conduit à devenir technicien agricole à l'Adasea du Loir-et-Cher, avant d'arriver dans l'Yonne en 1974, suite à une annonce de l'Apecita : «*le fruit du hasard, car avant, j'avais postulé dans le Beaujolais, comme chef de culture, mais à 23 ans, on m'a trouvé trop jeune!*» C'est chez Raymond Boudin, à Lignorelles, devenu depuis Domaine de l'Orme, que Jean-Claude a fait ses armes : «*on ne faisait alors que du vrac. Le vignoble était de 10 ha et quand j'en suis parti, il en faisait 40 ha…*» C'est en 1984 qu'il achète sa première vigne, tout en restant double actif une dizaine d'années durant : «*j'aurais pu m'installer plus vite, mais sans répondant, ni héritage à attendre, il me fallait être prudent et pendant 10 ans, j'ai mené une activité de salarié, tout en m'occupant de mes vignes le week-end, faisant vinifier mes vins chez mon employeur. J'y suis allé par paliers, car n'avais personne derrière moi*». Après n'avoir travaillé longtemps qu'avec son épouse Marie-Chantal, il a depuis, été rejoint sur le domaine, par sa fille Stéphanie, ingénieur en œnologie, qui exploite avec son mari Vincent, leurs propres vignes

30 000 bouteilles vendues par an au japon

En 20 ans, le domaine s'est agrandi. Deniers travaux en date : un pôle regroupant des bureaux, une table d'étiquetage et un caveau. De quoi accueillir confortablement et sous la fraîcheur la clientèle de particuliers, qui représente aujourd'hui plus de 20 % du chiffre d'affaires, l'export restant le segment principal, avec 50 %. Première destination, le Japon : «*tout a commencé en 1992, une époque où rien ne se vendait alors. Je venais d'obtenir trois étoiles au Guide Hachette plus une médaille pour mon chablis ai j'ai eu l'occasion de rencontrer un courtier qui m'a mis en relation avec un importateur japonais.*» Au fil des années, la confiance s'est installée et les 5 000 bouteilles du début se sont multipliées, pour passer progressivement à 30 000 bouteilles à l'année en chablis et petit-chablis. Autres pays importateurs : les Pays-Bas, le Canada, les États-Unis… Une belle reconnaissance pour quelqu'un qui s'est forgé tout seul, avec uniquement la passion et la technique pour viatiques. Précurseur dès 1991, du travail en lutte raisonnée, Jean-Claude Courtault a fait le choix depuis plusieurs années d'intégrer le désherbage mécanique sur l'exploitation : «*il ne faut jamais s'interdire d'avoir une approche plus propre. Mon objectif a toujours été d'essayer de mettre le moins de d'intrants possibles, tant au désherbage que côté phytos, se rapprocher le plus possible de la culture bio, lorsque la nature le permet…*» Tout en se donnant la possibilité pour aller au bout, en cas d'année catastrophique, d'une intervention avec un fongicide, si nécessaire, «*il ne faut pas être obtus et savoir sauver la récolte…*»

A l'approche de la retraite, un seul regret : celui d'avoir loupé l'acquisition dans les années 80, d'une parcelle de 3,5 ha implantée en chablis 1er cru : «*vendue à l'époque 300 000 francs l'ha, alors qu'aujourd'hui cela vaudrait entre 400 et 500 000 € !*» Avant de conclure dans un sourire : «*mais si ça se trouve, aujourd'hui je serais mort, après m'être tué à la tâche, car la parcelle était particulièrement pentue…!*»

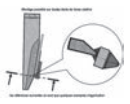
DOMINIQUE BERNERD


A l'heure de la remise des diplômes, accompagné de son épouse, Marie-Chantal, il y a quelques semaines en préfecture, dans les celliers du Conseil départemental

▸Formation

Limiter le SO2 tout en préservant la qualité de mon vin

Vous vous interrogez sur l'utilisation du SO2 pendant votre vinification. Vous cherchez à la fois à protéger votre vin, à répondre aux attentes des consommateurs et aux exigences de la réglementation. Cette formation de trois demi-journées (mardis 20 octobre, 27 octobre et jeudi 5 novembre à Auxerre), vous permettra de mieux cerner vos objectifs en termes de limitation du SO2, de définir les résultats que vous voulez atteindre et les moyens à votre disposition pour y parvenir.
Public : vinificateurs (trices)
Contact : Laurence Lipp au 03 86 94 28 92
Programme, tarifs et conditions de vente sur demande

cTh.pièces
Opération dent de herse rotative avec plaquettes carbure :

Avec 2 plaquettes profilées :
de 32 € à 45 € (selon référence et origine du support)
Avec 2 plaquettes triangulaires et 1 plate (115 mm de carbure), meilleure résistance aux chocs, moins de puissance nécessaire :
de 47 € à 75 € (selon référence et origine du support)
INTERROGEZ NOUS POUR TOUT AUTRE PIÈCES AGRICOLES
Tél 06 38 78 62 42 - E-mail : cthpieces@orange.fr

Vins de Bourgogne

Les marchés décrochent... comme prévu ?

Quelques jours seulement après l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, le bureau interprofessionnel (BIVB) tenait son assemblée générale le 8 juillet à Beaune.



Les vins de Bourgogne ont perdu des parts de marché sans toutefois perdre en chiffre d'affaires.

Un classement *«de toute la Bourgogne»*, insistait Claude Chevalier. Le président veut en profiter pour relancer fortement le projet de Cité des vins de Bourgogne. Le BIVB sera aidé en cela par le retour d'une récolte «normale» en 2014 avec 1,579 millions d'hl (+19 %/2013), après deux années déficitaires. *«80 % des dépenses du BIVB sont destinés à des actions»*, glissait Albéric Bichot, le trésorier.

Côté marchés amonts, les transactions ont été *«stables»* en rouge (+1 %) comme en blanc (+2 %) par rapport à la moyenne 5 ans. Sur les marchés aval, il n'en n'a pas été de même. Avec la montée en gamme et les petites récoltes, les vins de Bourgogne ont perdu des parts de marché mais n'ont pas perdu en chiffres d'affaires. Une situation normale et prévue ? Si au global, la Bourgogne affiche -6,3 % en volumes et +3,4 % en valeur à l'export, le président-délégué invitait à ne pas négliger « l'effet taux de change » de l'euro qui a aidé sur l'exercice. Louis-Fabrice Latour pointait du doigt la *«déception britannique » puisque les marchés anglais ont « décroché»* avec encore -12 % en volumes en 2015 après les - 23 % et -15 %, respectivement en 2014 et 2015. Le Japon pourrait ainsi « d'ici la fin de l'année » lui ravir la 2e place. Le BIVB constate que la Bourgogne a perdu un tiers de ses volumes en trois ans à l'export. *«Ce n'est pas une bonne nouvelle même si on valorise nos vins car avant on pouvait dire qu'on avait des petites récoltes»*, glissait-il.

En France, les marchés hyper et supermarchés *«tiennent»*, sauf en crémants et aligotés. Pour le négociant Beaunois, cela fait *«suite aux hausses»* des prix bouteilles, jugent-il. Alertant *«sur les nuages qui s'amoncellent»*, il trouvait alors *«dur»* de ne plus voir de vins de Bourgogne à moins de 10 € en restauration française notamment, alors qu'il prônait l'inverse les années précédentes. *«Investissons dans la qualité, restons modestes et préparons nous à la prochaine crise dans 1-2-3 ans… mais elle aura lieu»*, affirmait Louis-Fabrice Latour.

Un moyen habile surtout de mettre la pression avant de définir la nouvelle stratégie de l'Interprofession à l'horizon 2020. Ce plan remplacera celui d'Amplitudes 2015 qui visait justement la montée en gamme, notamment des appellations régionales. Le nouveau plan sera présenté en décembre. Lors de cette prochaine assemblée générale, comme le veut la coutume, Claude Chevalier, actuel président du BIVB, devrait permuter avec… Louis-Fabrice Latour.

Les dossiers bloquants avec le Beaujolais

Dans son rapport moral, Claude Chevalier lui rétorquait que le plan 2020 sera quand même *«dans le même esprit»* mais *«plus ciblé pour pouvoir communiquer plus simplement et faire ainsi parler de la Bourgogne»*. Il n'éludait pas non plus les rumeurs de rapprochement Bourgogne-Beaujolais. *«Si le négoce est presque prêt, la viticulture n'est pas encore prête»*, expliquait-il devant l'Union des Maisons de vins de Bourgogne et la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne. Dans la foulée, il critiquait alors ouvertement l'Inao et les Fraudes sur leur gestion *«ubuesque»* et *«laxiste»* des deux dossiers qui achoppent depuis plusieurs années : la délimitation des vins de bourgogne en Beaujolais et l'étiquetage des vins ayant le droit d'imprimer la mention vin de Bourgogne. Sinon, le BIVB *«pourrait presque englober un quatrième département»*, concluait-il à ce sujet avec un sourire...

CÉDRIC MICHELIN

Des vignes Bourguignonnes bientôt à la mode champenoise ?



La deuxième partie de l'assemblée générale traitait d'un sujet grave : le dépérissement du vignoble. Claude Chevalier remerciait Michel Baldassini de *«s'être battu»* pendant des années pour en 2015, enfin, décrocher un plan National. *«Le Mâconnais ou le Chablisien, les vignobles de chardonnay, sont massacrés par l'Esca et les pertes atteignent 5 % de ceps morts par an. Les vignes n'ont plus d'âge»*, débutait l'ex-président du BIVB. Une problématique peut *«entendue»* mais qui s'est étendue en France. *«Depuis 2008, les rendements sont partout en chute libre. Les vignes d'appellation sont 8 Hl/ha en dessous du rendement maximum autorisé dont une partie (3-4 hl/ha) est imputable directement au dépérissement»*, résumait-il.

Un manque à gagner pour les vignerons et la filière qui sera chiffré le 22 juillet à Paris, lors d'une grande réunion réunissant toutes les Interprofessions de France pour la première fois sur ce sujet. 70 % des surfaces du vignoble français sont en effet concernées en 2015. *«Depuis 30 ans, il y a des études mais aucune piste. On ne sait plus où se diriger. Il est convenu de faire un point national et un plan d'actions»*. C'est le cabinet indépendant, Bipe, qui a été mandaté pour le faire. Présente à Beaune, l'équipe en charge du dossier rappelait qu'il n'y a *«pas un mais des dépérissements»* qui lient : maladies, ravageurs, matériel végétal, pratiques… mais également les sols, la parcelle et les ressources naturelles, sans oublier la climatologie. L'objectif maintenant est de comprendre leur *«cumul»*. Christophe Riou, directeur adjoint de l'IFV, voit une certaine *«effervescence»* de la recherche sur ces sujets depuis 2012. Il s'attardait plus spécifiquement sur les maladies du bois. Le scientifique appelait à une *«remise en question importante à faire sur les pratiques et même les cépages»*.

Pour le président du pôle Technique et Qualité, Jean-Yves Bizot, la solution réside dans une *«somme de petites pratiques dans l'attente de portes-greffes résistants»* aux maladies. La Bourgogne s'est engagé dans des programmes de recherche, expliquait son directeur, Jean-Philippe Gervais. La Bourgogne a actuellement un besoin annuel de 6 millions de greffons mais n'en produit *«que»* 2 millions. De la chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Robert Martin traduisait en chiffres plus parlants : *«il reste moins de 10 ha de vignes produisant des greffons contre 40 ha avant»*, démontrant l'urgence. Le BIVB a rencontré les pépiniéristes et FranceAgriMer. Pour Claude Chevalier, l'ATVB (Association technique viticole de Bourgogne) est *«vieillissante»* pour palier ce fait. Le président de la CAVB, Jean-Michel Aubinel appelait donc la filière à se *«mobiliser»* et ainsi aussi aller chercher des soutiens financiers. Car pour Michel Baldassini, il n'y a pas de doute, s'il n'y a pas de solution à venir, les vignerons bourguignons devront envisager le *«système champenois et changer ses vignes tous les 10-15 ans»*…

COMPOST VÉGÉTAL
> Naturellement riches en azote, oligo-éléments, phosphore et potassium
> Facilement épandables car calibrés à 0/10
> Économiquement intéressants

Apport organique 100% végétal issu de la décomposition de déchets verts pour tous types de sols.
DEVAEL
DéchetsValorisationElimination
Roland HANNON
Tel. 03 86 23 02 10 - Mail: devael@wanadoo.fr
STOCK MATERIAUX ORGANIQUES
visible
Impasse de la Sablière
58000 St Eloi

10ème salon MécaCéréales

Innover pour récolter la qualité

Pour sa 10e édition le Salon MécaCéréales revient le 5 août au Lycée du Chesnoy (Amilly - 45). Organisé par les six Fédérations de Cuma de la région Centre Val de Loire. Rendez-vous unique en France, MécaCéréales présentera des matériels en conditions réelles de travail au champ. La séquence moisson a été repensée pour apporter aux visiteurs plus de critères sur les performances des matériels en démonstration.



Au-delà des démonstrations de moisson, incontournables du salon MécaCéréales, un pôle technique informera les producteurs sur les enjeux de la filière, et les solutions pour améliorer la qualité des récoltes céréalières.

L'atelier Gestion des couverts : comment bien choisir et régler son matériel ?
De 10h00 à 12h00
Atelier préparé et animé par Stéphane Chapuis (FDCuma 41) et Alexandre Godefroy (FDCuma 37).
La réussite du déchaumage passe par un matériel adapté, une profondeur de travail maitrisée un ré-appui correctement dosé. Mais pour bien choisir ce matériel, il faut se poser la question d'un travail optimal, il faut cibler son objectif et définir ses priorités. Une fois l'objectif défini, se pose la question de l'outil le mieux adapté, avec chacun leurs avantages et leurs inconvénients. C'est ce qui sera traité dans cet atelier pour les matériels à disques ou à dents. Pendant les démonstrations techniques sur les parcelles évolueront déchaumeurs a disques indépendants, pulvérisateurs à disques, déchaumeurs à dents, semoirs pour couverts, etc. Elles seront commentées en direct par les constructeurs.

Marques présentes :
Horsch, Vaderstad, Stecomat, Lemken, Kuhn, Ecomulch, Duro, Agridis, Franquet, Sly, Amazone, Agrisem, Kockerling

La Séquence moisson : la technologie au service de la qualité du grain
De 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Préparée et animé par Sylvain Deseau (Chambre Agriculture du Loiret)
C'est le temps fort du salon MécaCéréales ! Première nouveauté de cette 10e édition, a 11h00, se fera une présentation *«VIP»* avec les constructeurs. Ce moment privilégié s'adresse aux responsables moissons des Cuma. Attention, places limitées, pour recevoir une invitation VIP, contactez les organisateurs.
La présentation sur podium des moissonneuses batteuses débutera à 14h00, elle sera faite par les principaux constructeurs qui apporteront une attention particulière sur l'influence des réglages pour la qualité des grains.
A 15h00, débuteront les démonstrations des moissonneuses sur une parcelle de plus de 10 ha. Deuxième nouveauté, dans une zone de démonstration spécialement aménagée, les visiteurs pourront aller évaluer eux mêmes les pertes de grains de chacun des matériels.
Troisième nouveauté, vers 16h30, des échantillons de récoltes de chaque moissonneuse en démonstrations seront exposés au Pole Qualité du Grain pour que les visiteurs puissent visualiser la qualité
Enfin, la séquence moisson se terminera par un témoignage de la coopérative C.A.PRO.GA La Meunière sur les enjeux de qualité des grains sur la commercialisation
Marques présentes :
Same Deutz Fahr, John Deere, Claas, New Holland, Case IH

Le Pôle Qualité du Grain
En continu toute la journée
Préparé et animé par Jean Marc Morcet (PCA Cuma) et la C.A.PRO.GA. La Meunière
Mis en place en 2013, le Pôle Qualité du Grain s'inscrivait dans une démarche régionale du programme *«Cap Filières Grandes Cultures»*. Devant l'intérêt des visiteurs et en relation étroite avec ses partenaires, MécaCéréales a souhaité prolonger cette approche en la diversifiant sur deux autres axes de qualité qui correspond aux enjeux de la filière céréale : la propreté des récoles et la teneur en protéines du blé. Ces enjeux de qualité des productions seront abordés toute la journée sous l'angle du machinisme, cœur de métiers des Cuma.

La **propreté des récoltes**, s'est améliorée. Aujourd'hui les problèmes recensés à ce niveau sont moins nombreux, les normes liées à l'impureté ou aux grains cassés sont généralement bien respectées par les producteurs. Les innovations proposées par les constructeurs de moissonneuses-batteuses apportent des solutions réelles. A la fin des démonstrations de moisson, l'observatoire de la qualité des blés récoltés durant le salon sera mis en place sur le Pôle Qualité du Grain ainsi, chaque visiteur pourra se faire son propre avis.
Au contraire de la propreté, la **teneur en protéines** des blés reste une situation à améliorer. Si les teneurs en protéines des récoltes varient évidemment d'une année sur l'autre, la tendance globale est à la diminution. Ce constat pénalise l'accès aux parts de marché des productions de la région, notamment à l'international. Plusieurs facteurs impactent cette qualité : la pluviométrie et l'ensoleillement, la variété, l'assimilation d'oligo-éléments en fin de croissance et la fertilisation azotée. Sur le **pilotage de la fertilisation azotée** différentes méthodes sont accessibles pour adapter aux mieux les apports en fonction des besoins de la culture. Des innovations sont au service de ce pilotage. Par exemple, Farmstar valorise les images satellites et des modèles agro-météorologiques pour diagnostiquer les besoins de la culture. Certains céréaliers expérimentent l'utilisation d'un drone. Une autre méthode innovante - N-Sensor - consiste à mesurer optiquement la teneur en chlorophylle des feuilles de céréales. Le boitier installé sur le toit du tracteur engendre un processus de mesure de la réflectance, afin de déterminer instantanément les besoins de la culture.
Toute la journée, les visiteurs pourront rencontrer et dialoguer avec les techniciens présents sur le Pole Qualité du Grain pour se familiariser avec ces innovations.

Partenaires
MécaCéréales reçoit le soutien du Conseil Départemental du Loiret
MécaCéréales est organisé en partenariat avec le Lycée du Chesnoy, C.A.PRO.GA La Meunière, la Chambre d'agriculture du Loiret, Entraid', le Crédit Agricole, Groupama Paris Val de Loire.

Infos pratiques :
Lieu : Lycée Agricole Le Chesnoy- Amilly (45)
Ouverture : 9h30 / 18h00
30 ha d'animations, de démonstrations, d'exposition.
Plus de 50 exposants sur 1ha (liste des exposants actualisées sur www.mecacereales.cuma.fr)
Restauration, sandwicherie, buvettes, sur place
Entrée 5 € - Vous pouvez téléchargez votre billet gratuit sur www.mecacereales.cuma.fr

MÉLANIE MINAULT
RESPONSABLE ÉVÉNEMENTIEL
PCA CUMA C.PC.L

Les Cuma en Centre Val de Loire : un réseau dense et bien vivant !

Les six Fédérations de Cuma du Centre Val de Loire regroupent environ 774 Cuma, soit près de 10 000 agriculteurs coopérateurs, qui représentent un chiffre d'affaire de 12,75 M € d'investissement.
Si l'achat en commun de matériels pour la de maitrise des charges de mécanisation est la première motivation pour adhérer en Cuma, la dimension *«groupe»* est celle pour laquelle on reste. C'est la mission des six Fédérations de Cuma, d'accompagner le fonctionnement quotidien de ces groupes d'agriculteurs, de soutenir leur projets et de les mettre en réseau.
Le Pôle de Coordination et d'Appui Cuma (PCA Cuma) est l'interface interrégionale entre l'échelon départemental et national. Il défend les intérêts des Cuma auprès des instances politiques régionales, il développe des projets innovants et coordonne l'organisation des manifestations, telles que ce MécaCéréales.



Nomination

Un ambassadeur de l'apprentissage pour la Bourgogne

Eric Delzant, Préfet de la Région Bourgogne a confié le rôle d'ambassadeur régional de l'apprentissage à Claude Mennela

La désignation de Claude Mennela comme ambassadeur régional de l'apprentissage pour la Bourgogne, s'inscrit dans la déclinaison régionale du plan gouvernemental de mobilisation pour l'apprentissage dans la perspective de la rentrée 2015. Alors que Gérard Mestrallet a été désigné comme ambassadeur national de l'apprentissage, le gouvernement compte aussi s'appuyer sur la désignation d'ambassadeurs régionaux.
Au niveau de la Bourgogne, des ambassadeurs ont été désignés dans chaque département par la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et de l'industrie depuis juillet 2014. Ils sont au nombre de huit, dans des métiers divers, ce qui permet de disposer d'un réseau solide et représentatif.
La désignation d'un ambassadeur régional permettra de faire le lien entre l'animation régionale des huit ambassadeurs désignés par les consulaires, assurée par l'État et l'animation nationale.
Eric Delzant, Préfet de la région Bourgogne, Préfet de la Côte-d'Or, a confié le rôle d'ambassadeur régional de l'apprentissage à Claude Mennella et lui a remis sa lettre de mission le 28 juillet.



Eric Delzant a remis sa lettre de mission à Claude Mennela, ambassadeur de l'apprentissage en Bourgogne et référent régional désormais dans le cadre du plan national de valorisation de l'apprentissage.

Le plan national de mobilisation, a été décliné très rapidement au niveau régional, grâce à la mobilisation de tous les acteurs et notamment au partenariat entre le Conseil régional, la Direccte (pôle emploi et rectorat). Des actions de communication et des actions en direction des entreprises ont déjà été menées dans le cadre de ce plan, l'objectif étant de présenter les nouvelles aides et de développer les échanges entre les deux réseaux pour une meilleure efficacité.

Une nouvelle aide pour la rentrée 2015 : l'aide TPE jeunes apprentis

Une nouvelle aide a été mise en place pour cette rentrée 2015 afin de développer le recrutement dans les petites entreprises : *«l'aide TPE jeunes apprentis»*. Cette aide (applicable pour tous les contrats signés à compter du 1er juin 2015) concerne les entreprises de moins de onze salariés qui recrutent des apprentis de moins de 18 ans, à la date de conclusion du contrat. L'aide sera de 368€/mois (soit la rémunération, plus les charges) pendant la 1ère année du contrat.

Le versement de cette aide par l'État est trimestriel. Cette aide est cumulable avec les aides déjà existantes, ainsi :
- Toute entreprise de moins de 11 salariés qui recrute un apprenti, peut bénéficier d'une prime à l'apprentissage de 1000 euros par année de formation, versée par le Conseil régional de Bourgogne.
- Aide de 1000 euros pour le recrutement supplémentaire d'un apprenti dans les entreprises de moins de 250 salariés, qu'il s'agisse du premier apprenti ou du 2ème s'il en avait déjà un, versée par le Conseil régional de Bourgogne.

La chronique ovine

Priorité aux brebis en fin de gestation



L'alimentation de la brebis dans le dernier mois de gestation (voir les six dernières semaines pour les brebis particulièrement prolifiques) joue un rôle majeur sur le poids de la portée à la naissance et par conséquent sur le taux de mortalité des agneaux. En effet, le poids de naissance reste la principale cause de mortalité des agneaux. Les agneaux trop petits à la naissance représentent 17 % des causes de mortalité jusqu'à 60 jours. Au cours de cette période, tout ce que consomme la brebis profite à l'agneau et toute carence le pénalise.

Des brebis à forts besoins

Or les conditions climatiques de ce début d'été ne permettent pas d'assurer des fins de gestation exclusivement à l'herbe dans la plupart des exploitations. Le plus simple reste de rentrer ce lot en bergerie avec une ration adaptée et de laisser à l'herbe les animaux à faibles besoins (brebis vides par exemple). Afin de rétablir le statut en sélénium des brebis carencées, l'apport de 0,4 mg par jour à l'aide d'un aliment minéral vitaminé sous forme de semoulette ou de poudre procure de bons résultats. D'autre part, il ne faut pas hésiter à faire des prélèvements de crottes afin de vérifier le statut parasitaire des brebis. S'il reste de l'herbe verte, un apport quotidien de 300 à 500 g de céréales par brebis compense des quantités d'herbe souvent insuffisantes.

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO

ACTION DESTOCKAGE MATERIELS D'OCCASIONS

- 38458 déchaumeur **VADERSTAD CULTUS 420**, 2006, 21 dents rouleau acier **25 000 €ht**
- 39337 combiné de semis **LEMKEN SOLITAIR HELIODOR**, 2011, 24 rangs rouleau packer trapeze herse étrille, traceurs lateraux **20 000 €ht**
- 29923 semoir à grains **VADERSTAD SPIRIT ST400S**, 2012, traceurs lateraux + prélevées 24 rangs **45 000 € ht**
- 16094 semoir direct **KUHN SD 4000**, 2005, 23 rangs, rehausse trémie traceurs latéraux et prélevées, disques ouvreurs neufs non montés **24 000 €ht**
- 32712 semoir à grains **VADERSTAD RAPID 400S**, 2000, système disc herse arrièr **22 000 €ht**
- 30684 déchaumeur **QUIVOGNE CULTIFLEX CF3R**, 2013, 21 dents, roue terrage repliage hydraulique **6 500 €ht**

PAGOT CAPUT
Rue Henri Poincaré
70002 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 75 96 09
Port : 06 72 95 95 09
s.petiet@pagot-caput.fr

CLAAS

MSA

Un nouveau service en ligne pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

La MSA met en place un nouveau service en ligne. Il simplifie la démarche des parents qui doivent faire une déclaration de situation pour leurs enfants entre 16 et 18 ans afin de bénéficier de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS).

L'allocation de rentrée scolaire est versée, sous condition de ressources, aux familles ayant des enfants scolarisés entre 6 et 18 ans.
Si aucune démarche n'est nécessaire pour les enfants de 6 à 15 ans, en revanche pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation attestant que l'enfant est scolarisé ou en contrat d'apprentissage est nécessaire.
En déclarant la situation de leur enfant par Internet, les parents de jeunes de 16 à 18 ans recevront l'allocation de rentrée scolaire dans les meilleurs délais possible à compter du 18 août 2015, date du versement automatique de l'ARS.
Pour déclarer la situation d'un jeune en quelques minutes, les parents sont invités à se rendre sur www.msa-bourgogne.fr puis à se connecter à «*Mon espace privé*» rubrique «*Mes services en ligne*».
S'ils ne sont pas encore inscrits à «*Mon espace privé*» : ils peuvent s'inscrire sur la page d'accueil de leur site et obtenir instantanément un mot de passe pour effectuer leur déclaration.
Sur les 167 000 enfants bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, 16 % sont concernés par la déclaration de situation.
Les plafonds de ressources et les montants de l'allocation de rentrée scolaire sur www.msa-bourgogne.fr : http://www.msa-bourgogne.fr/lfr/web/msa/famille/allocation-rentree-scolaire



Blé

L'enjeu variétés/Protéines



Quelles variétés de blé semer à l'automne 2015 pour faire des protéines à la récolte 2016 ? L'enjeu variétal vis-à-vis de la teneur en protéines, c'est 1 point !

Parmi les facteurs d'influence maîtrisables dans l'itinéraire cultural, la variété est le plus important. En effet, à rendement équivalent, il peut y avoir un écart d'environ 1 point de protéines entre une variété à teneur élevée et une à teneur faible.

Facteurs d'influence

BOP 21 - 10/11/2014

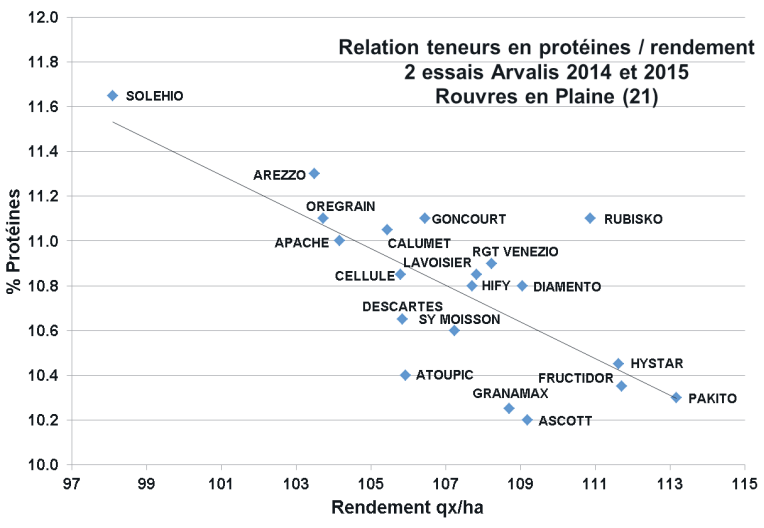
(Arvalis-Institut du végétal et Projet BOP)

Facteur	Rendement	Teneur en protéines
Parcelle (plateau/plaine)	Jusqu'à 30 %	Jusqu'à 2 pts
Climat (min/max dernière décennie)	Jusqu'à 21%	Jusqu' à 1.5 pts
Variété (lignée)	Jusqu'à 8%	Jusqu' à 1pt
Pratiques culturales, dont :		-
• *Dose totale d'azote (X +/-40uN)*	*Jusqu'à 4%*	*Jusqu' à 0.7 pts*
• *Fractionnement de la fertilisation (2 apports/3 apports)*	*Jusqu'à 5%*	*Jusqu' à 0.5 pts*
• *Forme de l'azote (solution/ammonitrate)*	*Jusqu'à 6%*	*Jusqu' à 1 pt*
• *Précédent cultural (blé de paille / blé de pois)*	*Jusqu'à 11%*	
• *Date et dose de semis (tard / tôt)*	*Jusqu'à 16%*	*Jusqu' à 0.1 pts*
• *Fongicides (+/- 15€ de l'optimum)*	*Jusqu'à 2%*	*Jusqu' à 0.1 pts*
• *Soufre (0 / 40 unités)*	*Jusqu'à 2%*	*Jusqu' à 0.1pts*

Les protéines se diluent dans le rendement ?

Les protéines se diluent dans le rendement, mais c'est moins vrai pour certaines variétés que pour d'autres.

Ce graphique a pour objet d'illustrer le propos mais ne doit pas être généralisé pour conclure au comportement de toutes les variétés en toutes situations (lieu, année).



Sur la base de la moyenne de 2 essais réalisés en Plaine de Dijon dans le même terroir en 2014 et 2015, sur un tronc commun de variétés :

- Toutes variétés confondues, 10 qx/ha de productivité en plus se traduisent par environ 1 point de protéines en moins. Positionnés sur la droite de dilution, c'est par exemple ce qui différencie Pakito et Arezzo.
- A rendement équivalent, 0,9 point de protéines peuvent séparer 2 variétés.

C'est par exemple l'écart observé entre les couples Goncourt - Rubisko et Granamax - Ascott.

L'avis des partenaires techniques du BOP

Appréciation de - - (niveau modeste) + + (niveau élevé)
En italiques et entre parenthèses : nouveautés, à confirmer

Variétés	Inscription	Qualité	Liste BPMF	Précocité	Rendement	Protéines
ALIXAN	2005	BPS	VRMp	P	+	-
ALTIGO	2007	BP		P	+/-	+/-
APACHE	1998	BPS	VRMp	TP	-	+/-
AREZZO	2008	BPS	VRMp	TP	-	+
APRILIO	2010	BPS	VRMp	TP	+/-	+
ASCOTT	2012	BP		TP	+	-
ATOUPIC	2014	BP		TP	++	--
BOREGAR	2008	BPS		1/2T	++	+
CALABRO	2012	BPS	VRMp	TP	+	++
CALUMET	2014	BPS		TP	+	-
CAPHORN	2001	BPS	VRMp	P	-	+
CELLULE	2012	BPS	BPMF15%	P	+	+/-
COMPIL	2010	BPS		P	+	+
EUCLIDE	2007	BPS		TP	+/-	+/-
FRUCTIDOR	2014	BPS	VOp	1/2P	++	+/-
GONCOURT	2009	BPS	VRMp	TP	+	++
HYSTAR	2008	BP		TP	++	+/-
LAURIER	2012	BPS	VRMp	1/2P	+	+/-
MUSIK	2011	BPS		P	+/-	++
NEMO	*2015*	*BPS/BP*		*P*	*(+)*	*(+/-)*
OREGRAIN	2012	BPS	VRMp	TP	+/-	+/-
PAKITO	2011	BPS	VRMp	P	++	--
RGT MONDIO	*2015*	*BPS*		*TP*	*(+)*	*(+/-)*
RGT VENEZIO	2014	BPS	VOp	P	+	++
RUBISKO	2012	BP	BPMF15%	P	+	++
SOKAL	2011	BPS		1/2T	+	--
SOISSONS	1988	BPS	VRMp	TP	--	++
SOLEHIO	2009	BPS		TP	-	+
SYLLON	*2014*	*BPS*		*P*	*(+/-)*	*(+)*
SY MOISSON	2012	BPS	VRMp	TP	+/-	--

Légende :
- Qualité : BPS blé panifiable supérieur, BP blé panifiable.
- Liste BPMF : VRMp variété recommandée par la meunerie, VOp variété en observation par la meunerie, BPMF15% variété, qui en cumul, ne doit pas dépasser 15% dans les mélanges BPMF panifiables.
- Précocité : TP très précoce, P précoce, 1/2P demi précoce, 1/2T demie tardive.

ACTION DESTOCKAGE MATERIELS NEUFS

- 36967 épandeur	**PICHON MUCK MASTER M8** roues 18.4R34 alliance, trappe guillotine, béquille et centrale hydraulique, boitier hydraulique 2 fonctions	21 500 €ht
- 30817 déchaumeur	**KUHN CULTIMER 350** rouleau T liner, disques lisses de nivellement ailettes	15 500 €ht
- 28893 charrue	**KUHN MULTIMASTER 122** déport hydraulique, roue pivot 600 rasettes, repliage auto	14 500 €ht
- 32492 herse	**QUIVOGNE HVSL 630**	5 900 €ht
- 32459 déchaumeur	**VADERSTAD SWIFT SW 440** démo, pointe 80 mm, niveleur hydraulique herse arrière, signalisation routière	28 500 €ht
- 32389 distributeur d'engrais	**KUHN AXIS 201** rehausse 600 litres éclairage	5 000 €ht
- 27540 semoir à grains	**KUHN INTEGRA 3003 GII** 20 socs interface mobile 3ème point hydraulique hector 3000	9 500 €ht
- 30808 semoir à grains	**KUHN SITERA 3000** traceurs latéraux + prélevées, décrotteurs de roulette	16 500 €ht
- 30818 semoir à grains	**KUHN VENTA LC 3000** soufflerie LS, traceurs latéraux 20 disques seedflex boitier quantron, adaptation kuhn HR	20 500 €ht

PAGOT CAPUT
Rue Henri Poincaré- 70002 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 75 96 09- Port : 06 72 95 95 09 - s.petiet@pagot-caput.fr
CLAAS

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Gamme Carré

Une nouvelle dent sur le C2M

Le C2M, outil pour la destruction de couverts végétaux grâce à une combinaison dents/disques, propose une large gamme personnalisable de déchaumeur-cultivateur de 3m à 6m.
Actuellement disponible avec 4 modèles de dents possibles, Carré fait bénéficier cet outil d'une nouvelle dent développée. Elle sera proposée avec un boulon de cisaillement dont la résistance pourra être adaptée aux conditions d'utilisation du déchaumeur. Sur le C2M, cette dent offre un dégagement sous châssis de 850 mm.



4e génération de bineuses Econet

Après 40 d'innovation dans le désherbage mécanique, Carré met l'accent sur la polyvalence de ses bineuses en augmentant leur confort. L'ECONET intègre le guidage par caméra au sein du châssis, ce qui améliore la précision. Cette intégration réduit de 530 mm le porte à faux. Le poids de l'élément a aussi été réduit pour obtenir une baisse de 19% du poids et de 44% de la charge au relevage. Cet ensemble de modifications augmente le confort de conduite aussi bien sur la route qu'en champ. Outre la réduction du poids, déplacer la caméra au plus près des éléments permet un traitement plus direct de l'information et donc de passer toujours plus près des pieds de culture. Dans un souci de clarté de l'information, En cabine l'agriculteur bénéficie d'un nouveau boitier qui lui permet de visualiser en direct le traitement de l'image. L'élément bineur a lui aussi été redessiné pour apporter plus de modularité dans le positionnement des dents (la centrale peut être rapidement montée à l'avant ou à l'arrière de l'élément selon les besoins.)



Le strip till Inro s'étoffe



Toujours dans une philosophie de personnalisation de ses outils, Carré offre désormais la possibilité d'enfouir le lisier dans la ligne de semis via une tête de distribution verticale et une double sortie derrière la dent. Il est donc possible de combiner le strip till avec une tonne à lisier pour valoriser au mieux les digestats. Jusque-là disponible en version portée, l'INRO est dorénavant disponible en version semi-portée pour faciliter les déplacements sur route et les demi-tours en bout de champ.

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
• Râtelier/auge pour ovins et chevaux
• Cornadis et barrières veaux
• Barrières de stabulation 4&5 lisses
• Libre service pour bovin
• Barrière de prairie, etc...
Dans la limite des stocks disponible
12, rue de la coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
0380 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Les couteaux de la gamme Prairial hydrauliquement ajustables



La Prairial, outil de régénération des prairies avec des actions combinées de scarification, d'étaupinage, d'ébousage et d'émoussage, bénéficie désormais d'un réglage hydraulique des couteaux depuis la cabine, réglage jusqu'à présent manuel. La Prairial peut être équipée de 3 types de couteaux au choix : acier au bore réversible, carbure non réversible et couteaux double. Cette gamme peut être associée à un semoir pour une réimplantation partielle ou totale de la prairie. Elle est disponible de 2,5 à 6 m de large.

Nouvelle version semi-portée de l'Onatar

La gamme Onatar, outils semi-portés de déchaumage et de labour, s'étoffe en proposant une nouvelle version semi-portée en 5 m. L'Onatar offre une répartition des dents sur 4 barres pour faciliter l'évacuation du flux de terre. Le pas proposé est de 280mm entre chaque dent. La version 5 mètres permet donc à Carré d'offrir un outil moins tirant et plus adapté à des zones de polyculture élevage. Carré a développé une nouvelle dent avec un non-stop mécanique à ressort pour permettre une meilleure pénétration dans les sols les plus durs et pour obtenir un mélange intensif et homogène sur toute la superficie de l'outil. Son effort de déclenchement est progressif à partir de 550 kg jusqu'à 750 kg puis est régressif. Son dégagement vertical est de 250 mm et elle offre un dégagement sous châssis important de 840 mm.





Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 28/07/2015	Bourg-en-Bresse 21/07/2015	St Christophe-en B. 23/07/2015	National 22/07 au 28/07/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	4,12 €	4,07 €
	R	-	3,70 €	3,81 €	3,69 €
	O	-	3,45 €	-	3,37 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,30 €
	O	3,37 €	3,30 €	-	3,35 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	3,01 €
	P	2,82 €	2,75 €	-	2,79 €
Génisses VML	U	4,18 €	4,35 €	4,65 €	4,32 €
	R	3,93 €	3,85 €	4,08 €	3,81 €
	O	-	3,35 €	-	3,30 €
Taureaux VML	URO	-	2,50€	2,82 €	2,65 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 21/07/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,52	-	
250-300 kg	-	3,34	3,23	
300-350 kg	-	3,00	2,94	
350-400 kg	-	2,90	2,71	
400-450 kg	-	2,92	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,59	2,54	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,74	
350-400 kg	-	-	2,41	
400-450 kg	-	2,71	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,40	-	
400-450 kg	-	2,34	-	
450 kg et +	-	2,31	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,61	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,12	1,87	
5 -10 ans	-	2,02	1,83	-
+10 ans	-	1,86	1,72	1,53
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	3,07	2,16	1,91	

Bovins : 917
Bons apports. 87% de vendus.
Les conditions climatiques mêlées aux nombreuses incertitudes qui planent sur l'évolution des débouchés, rendent l'animation des ventes très compliqués.

Broutards : Présentation importante en sujet de moins de 300 kg spécifiquement destinées à l'export sur la Turquie, et très activement recherchés. Dans les sujets plus lourds, les transactions sont un peu plus molles, mais les tarifs restent néanmoins attractifs.
Taurillons : La qualité est plus médiocre, rendant les transctions aléatoires.
Laitonnes - Génisses : Vente calme.
Taureaux : faible demande.
Vaches : La demande est frileuse. Les engraisseurs ont du mal à se faire une idée fiable des perspectives des cours du gras qui leur servent habituellement de base pour acheter le maigre. Malgré tout, on retiendra que le taux d'invendus est relativement faible; et que les cours sont inchangés.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/07

Bovins (322)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
275 à 330 kg	920 - 1010	2,90 - 3,40
340 à 405 kg	890 - 1140	2,62 - 2,85
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
330 à 420 kg	780 - 1120	2,36 - 2,66
450 à 505 kg	1070 - 1240	2,38 - 2,58
Laitonnes		
210 à 315 kg	520 - 770	2,43 - 2,52
Génisses		
355 à 470 kg (16-24mois)	860 - 1060	2,14 - 2,44
430 à 675 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
895 à 1005 kg	1320 - 1610	1,46 - 1,60
Vaches		
Vaches légères	850 - 1200	
Vaches entre deux	1230 - 1390	
Vaches lourdes	1400 - 1650	

En broutards, forte demande sur les sujets légers (moins de 320 kg) à des tarifs plus fermes. Cours stables pour le restant de la catégorie avec peu d'invendus. En taurillons, l'âge et la qualité des animaux infuent sur les cours orientant ainsi la demande sur les sujets lourds et jeunes. Placement difficile en maigres âgés.
En femelles, la vente est plus rapide mais les cours ne progressent pas. Apports de bonne qualité en vaches entraînant une vente quasi-totale à des tarifs stables.

Bovins gras : 8
Génisses de viande :4,08 à 4,12 € Kg de viande
Vaches de viande : 3,78 à 4,00 € de viande
Cours plus soutenus. Vente globale.

Prochains marchés ovins et bovins le lundi 03 août aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 01/07/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,95	2,70
350 à 400 kg	2,85	2,65
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,60	2,47
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,13
Vaches		
- 5 ans	2,07	1,95
de 5 à 10 ans	2,00	1,77
+ 10 ans	-	1,70

Broutards, Laitonnes : Commerce plus calme en broutards, cours reconduits en laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits, bonne demande en vaches fraiches de bonne conformation.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 28/07/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,20 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	-

Tendance : Marchandises toujours demandées pour la turquie (6 à 10,5 mois).Cours reconduits

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 20/07/15 au 26/07/15*

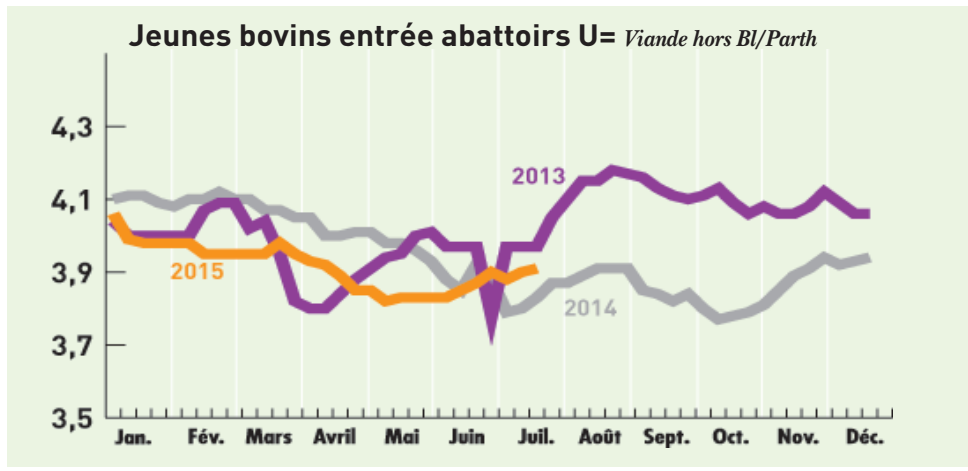
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,84 €	-
350 kg	-	2,67 €	-
400 kg	-	2,66 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,54 €	-
500 kg	-	2,37 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,50 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,28 €	-

Tendance :
La sècheresse amplifie les sorties et pèse sur les cours.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 20/07/15 au 26/07/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,91 €	3,76 €	-			
Races mixte		-	3,53 €	3,52 €	3,50 €	-	
Races lait					-	3,40 €	3,34 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,62 €	3,57 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,26 €	3,24 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,26 €	4,25 €	4,13 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	-	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,41 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,61 €	3,55 €	-	-
Races lait				-	-	3,15 €	3,11 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	-	4,54 €	4,23 €	4,11 €			

Tendance : PAS DE TENDANCE.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 20/07/15 au 26/07/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,98 €	3,95 €	3,90 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,69 €	4,37 €	4,17 €	3,93 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		4,28 €	4,19 €	4,09 €				
Races mixte					3,60 €	3,48 €		-
Races lait							3,14 €	3,05 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,84 €	4,78 €	4,37 €	4,15 €				

Tendances SEM. 31 / 2015

Bovins de boucherie

L'ambiance commerciale est lourde dans un contexte sous forte tension et entretenue par les manifestations des éleveurs. Les bonnes femelles Charolaises labels sont stables, mais les ordinaires sont malmenées. La demande se montre un peu plus régulière dans les bonnes Charolaises viandées et de qualité bouchère pour approvisionner les zones de vacances, mais les achats sont très ciblés. La vente est calme pour la marchandise moins bien conformée avec des volumes suffisants face à la rétention dans les élevages et à la sécheresse qui tend à forcer la vente. Les tarifs sont extrêmement disparates en fonction des acheteurs et de l'application réelle des consignes de hausse des abatteurs. En réformes laitières, l'activité commerciale est assez régulière pour les vaches viandées, mais les industriels sont suffisamment aprovionnés en vaches maigres ou sans viande (P-). En jeunes bovins, la demande italienne demeure peu soutenue et les tarifs peinent à décoller malgré la pression des éleveurs. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les sorties sont un peu plus conséquentes et de qualité hétérogène face au déficit hydrique. Les bonnes femelles lourdes à finition rapide restent normalement sollicitées. Les difficultés d'écoulement sont très marquées dans les animaux maigres et longs à finir. ■

Broutards

Les sorties tendent à progresser avec la canicule et la sécheresse. La vente est fluide dans les mâles légers convenant pour la Turquie où les tarifs sont fermes. Les transactions se montrent plus régulières dans les bons broutards ou taurillons d'herbe, mais le placement est plus difficile dans les Charolais de 330 à 400kg. Les bonnes femelles lourdes et herbées sont stables, mais les tarifs se tassent dans la marchandise de second choix, peu sollicitée par les exportateurs. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le commerce se stabilise après la forte tension de la semaine passée engendrée par le fort décalage entre l'offre et la demande. Les veaux Frisons, Abondances, Montbéliards ou croisés laitiers convenables se maintienenent. Les veaux légers ou fragiles toutes races confondues restent malmenés. Les bons veaux de race pure ou croisés de haute qualité sont normalement négociés, mais les tarifs sont baissiers pour les animaux de conformation ordinaire. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 juillet) :
«Le mouvement haussier devrait se poursuivre cette semaine dans le prolongement de la confirmation des engagements de l'aval de la filière. Le niveau d'activité des abattoirs se maintient et justifie la fermeté des éleveurs à ne pas brader leurs animaux.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 juillet) :
«Marché caractérisé par de faibles disponibilités. Cours reconduits.-»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/07/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,74 - 2,96**	**2,30 - 2,41**
Gras (38-44 kg)	-	**2,76 - 2,96**	**2,32 -2,71**
Gras (44-50 kg)	-	**2,41 - 2,67**	**2,20 - 2,29**
Gras (+50 kg)	-	**2,34 - 2,37**	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**0,79 - 1,17**	-
(+60 kg)	**1,14 - 1,36**	**0,70 - 1,06**	-
Divers			
Béliers: 105 à 145 €	**1,11 - 1,24**		
Agneaux maigres : 48 à 66 €		**1,97 - 2,29**	
Caprins : 17 à 28 €			**0,35 - 0,74**
Boucs :			

Ovins : 1015
L'offre augmente. Malgré l'effort consenti par les éleveurs la qualité a du mal à être au rendez vous
AGNEAUX : Quelques lots extra permettent d'avoir une cotation en légère hausse. Afin de valoriser au mieux la production il est conseillé de trier sévèrement..
BREBIS : Demande toujours présente. Vente totale et active.
BELIERS CAPRINS : Vente active.
Effectifs : Agneaux: 806 - Brebis : 184
Béliers : 23 - Caprins : 2
Prochain marché : le lundi 27 juillet (pesée 6h30 - vente 9h00). Pensez à annoncer vos animaux !!
NB : Ramassage de laine sur le parking Sicafome mercedi 29 juillet de 9 h à 11h.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 27/07*

Ovins : 158	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**85 - 106**	**2,66 - 3,00**
Agneaux gras	**105 - 125**	**2,39 - 3,04**
Brebis	**45 - 105**	**0,79 - 1,30**
Béliers	-	-

Légers replis des tarifs en agneaux.
Cours stables en brebis.
Prochain marché le lundi 10 août aux horaires habituels.

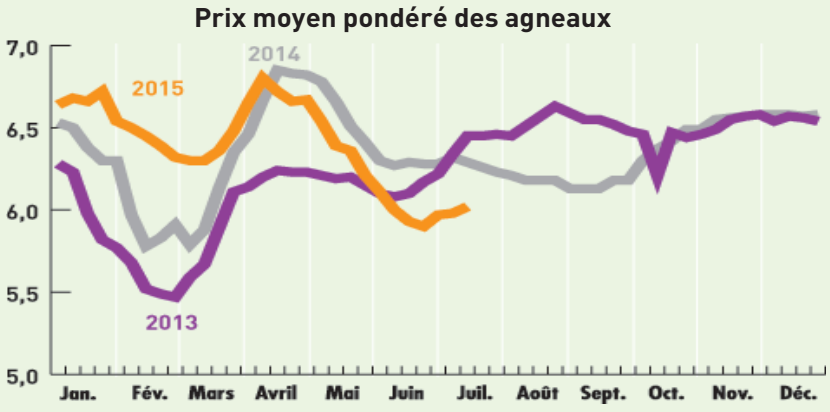
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 20/07/15 au 26/07/15*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,26 €**	**5,89 €**
Couvert	16-19 kg	**6,42 €**	**6,23 €**	**5,91 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,45 €**	**5,25 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 20/07/15 au 26/07/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,02 €	**5,97 €**	**2,52 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 20/07/2015 au 26/07/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,26	6,36	6,37	5,67	-	-	-	-
	Var.		0,01	=	-0,10				
	R	6,03	6,04	6,01	-	6,34	6,30	6,27	-
	Var.	0,03	-0,02	-0,01		-0,03	-0,05	- 0,12	
	O	-	5,62	-	-	5,97	5,97	-	-
	Var.		=			0,04	0,04		
3 (couverts)	U	-	6,22	6,21	5,46	-	6,42	6,17	-
	Var.		-0,03	-0,02	0,02		-0,03	-0,06	
	R	5,93	6,03	6,04	5,28	6,26	6,23	6,05	5,61
	Var.	-0,01	-0,02	0,04	0,01	=	0,02	0,04	0,13
	O	5,80	5,88	5,85	-	5,89	5,91	5,74	-
	Var.	-0,02	0,07	0,09		0,04	0,13	0,13	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,45	5,25	-
	Var.						-0,04	0,05	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : commerce calme, ajustement qualitatif, peu de demande. Brebis : Catégories réformes importantes (maigre) Commerce stable. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2015

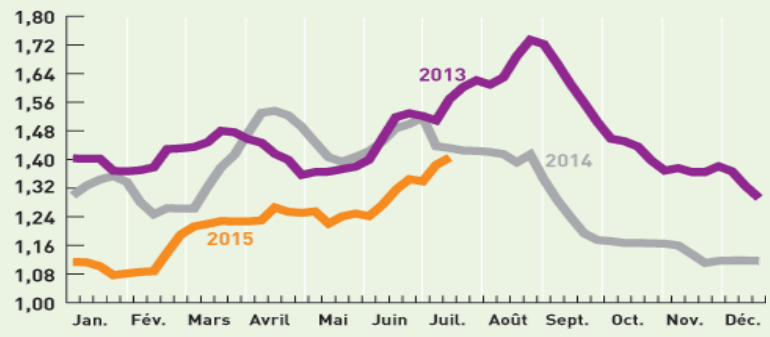
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
2e coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
3e coupe	-	-

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (14 944 porcs présentés) *Cotations du Lundi 27 juillet 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,405 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 17/07 au 23/07/15*
1,62 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

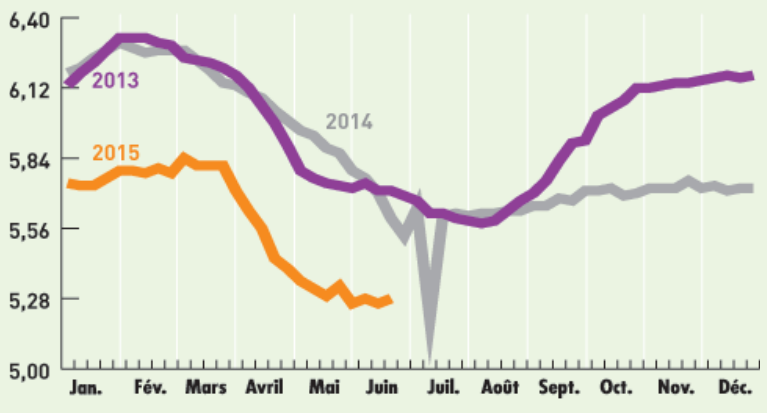
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 20/07/15 au 26/07/15*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	**7,08 €**	**5,88 €**	-
O	-	**5,24 €**	**4,28 €**	**3,43 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 27/07/15 au 31/07/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**107**	**410-600 €**	**290-395 €**	**210-320 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**275-380 €**	**225-275 €**	**140-170 €**	**90-110 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**440-530 €**	**285-365 €**	**230-280 €**	**110-150 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-660 €**	**410-480 €**	**280-320 €**	**150-180 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**657**	**200-330 €**	**170-260 €**	**50-150 €**	**20-70 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 20/07/15 au 26/07/15*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,68 €**	**2,55 €**	**1,65 €**	**–**
Bons	**2,38 €**	**2,10 €**		

Céréales

Marché du 28 juillet 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	8 de Sept.	180	N C
Aube/Yonne	mennier	juil.-août	171	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juil.-août	155	N C
Sud Côte-d'Or	63-64 kg/hl	sept.-déc.	160	V C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	août	165.	V C
Aube/Yonne	50 kg/hl	août	165	V C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saône		juil.-sept.	162	T C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		juil.-sept.	165	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		juil.-sept.	165	N C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire		oct.-déc.	175	N C
POIS	**RÉCOLTE 2015**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		juil.-août	225	N C
Cote d'Or		juil.-août	225	N C

Matériel

Tracteur

21 - ACHETE presses moyennes densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (280A)
✆ **07 86 22 52 61**

21 - VENDS cause retraite tracteur JD 6520, 6230, - herse rotative Amazone 3 m. + semoir en combiné AD 302, - distributeur engrais Sulky x 36 à pesée, - charrue Overum + Fenet 4 corps (réf. 3002)
✆ **06 07 70 24 42**

42 - Vds tracteur Renault 651, 2 r motrices, cabine, direction assistée, moteur mwm, carte grise, 9000 h, bon état général, 5000 euros HT
✆ **06 13 25 76 68**

58 - Vend Valmet 6300 90 cv 5650 H annnée 98 INV mécanique pneus 10% (3103)
✆ **06 09 89 68 24 ou 03 86 22 73 41**

Travail sol

84 - Cherche sous-soleuse attelage pour un tracteur vigneron.
✆ **06 12 93 08 54**

Récolte

71 - Vds M. à V. monorang DE90CH, tête Lauprêtre sur Butty, benne vendange Egretier de 45 hl, faire offre.
✆ **06 80 20 89 73**

Traitement

38 - Vends atomiseur à dos TBE.
✆ **04 76 75 25 92**

54 - Cherche pulvérisateur traîné 100-150 litres moteur thermique.
✆ **06 79 65 33 69**

Arbo-viti

67 - Vends cause cessation pressoir Vaslin CEP 420, 30 hl très bon Ètat.
✆ **06 77 05 75 77**

Irrigation

07 - Vends 3ha couverture intégrale aluminium tuyaux diamètre 50 et 70 longueur 9m et 6m bon état
✆ **06 10 30 83 08**

38 - Vends enrouleur Bancilhon 50 2 70 B canon rain gun + 70 tuyaux irri 6ML diam 70 + 33 diam 50 8ML + supports + spinkler
✆ **06 08 47 99 98**

Forestier

07 - Vends broyeur forestier Rabaud Natura 250 peu servi 8000 euros - visible Ardèche Sud
✆ **06 80 68 30 27**

Agri. divers

21 - Vds cause retraite : - Herse rotative LEMKEN Zirkon 10. 3 m. Porte à court hydraulique. - Semoir KUHN GC2. 3m. Traceur boitier Hector. - Épandeur à fumier LEBOULCH Maxi 8002. - Déchaumeur 3,50m. 19 dents. - Rouleaux Ondulés JEAN DE BRU Mégapack 6m30. - Tracteur RENAULT ARES 556 RZ 4RM avec chargeur QUICK. - Tracteur FIAT 90-90 4RM. - Tracteur FIAT 880 2RM. - MB LAVERDA 3600 4m. - Benne démontable CU 6t. - Faucheuse CLAAS Disco 2700. - Faneuse CLAAS Volto 64. - Andaineur CLAAS Liner 450. - Presse BR CLAAS Variant 260. - Distributeur d'engrais KUHN Axis 30.1. - Epareuse ROUSSEAU Argos 48. - Vibro KONGSKILDE 3m. - Etaupoir à prairies 4m. - Herse plate 7 éléments 5m. - Séparateur à grains (réf. 310A)
✆ **06 08 67 90 76 ou 06 67 09 42 08**

21 - VENDS tracteur Fendt 5 S, 75 CH, fourche Mayeux, croco + godet, année 74, 2 800 euros, - fourragère 2 roues, 5.50 m., 280 euros, - fourragère 4 roues, 4.50 m., 400 euros, - fourragère 4 roues, 4 m., 250 euros (réf. 31VB1)
✆ **03 80 61 40 11**

21 - VD Vibro 3,20 - Canadien 2,60 - Vis à grains - Aplatisseur ACEMO - Brabant 3 socs KV NS - Cellule à grains - Pneus occ. 18.4R34, 15.5R38, 13.6R38 (31VB5)
✆ **06 17 06 24 93**

30 - Vds bennes 8- 10- 12 T, covercrops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, charrues nonstop 3- 4- 5 socs.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vends un tuyau annelé PEHD noir 468/400 longueur 6M. 130€ HT
✆ **06 73 78 84 41**

38 - A vendre tonneau à eau 3000 litres avec abreuvoirs.
✆ **04 76 55 83 00**

58 - Cause cessation VENDS Deutz 6.31, 1991, 120 cv, 4 RM, 4 400 H, rel. av., clim., - semoir engrais Kuhn Axéra, 2 100 l., pesée, - rouleaux Cambridge Quivogne 6,30 m., - héliplow 6 dents Michel, - benne 7.5 T., TBE (réf. 310B)
✆ **06 70 95 80 46**

84 - Vds plateforme automotrice cueil+ tail sec+ tronçon. pneu. brouettes+ caiss. autov. char. portepalox 4R. compr. chantier 5 5CV.
✆ **06 11 55 74 51**

Elevage

38 - Vends machine à traire pour chèvres, année 2006, moteur refait. Bon état.
✆ **06 26 17 28 27**

38 - Vds pompe doseuse Grundfos électronique de 2013 pour bâtiment élevage + baravi et mangeoire volaille en galva. Tél HR
✆ **06 79 91 03 84**

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS Partner HDI, 90 CV, 2013, clim. radar de recul, VE, FC, 3 places, regul de vitesse, 68 000 kms (31VB4)
✆ **06 62 32 99 18**

26 - Vds 4x4 pick up L200 diesel moteur neuf caross 279000 kms attelage barre toit hard top + 4 jantes alu ct ok 5500 euros
✆ **06 14 91 77 67**

38 - A vendre NISSAN PATROL 4X4 en bon état - camion Renault 330R-poli Benne - tracteur Renault 3042 essence
✆ **06 85 66 60 53**

69 - Bétaillère Master 120 CV, caisse alu neuve, portes + pont révisé Gtie - 15800 HT. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Cause cessation vends Mercedes 914, 9 T 5, moteur 350.000 km, TBE, caisse polyester.
✆ **06 77 28 83 38**

71 - Vds J5 diesel bon état, plancher polyester, prix à débattre, 1986.
✆ **03 85 37 14 56**

Tourisme

70 - VDS Partner 4x4 Dangel 2008 105000 km attelage clim vitres latÈrales TBE 8000 euros TTC
✆ **06 30 41 38 06**

Achat-Vente

Récolte

26 - vends graines trèfle pour couvert ou autre
✆ **06 76 63 55 98**

38 - Vds 8 tonnes paille de blé + colza botte carrée + maïs ensilage sur pieds.
✆ **06 76 39 18 04**

42 - Vds TB foin 2015 -25 bottes rondes 120x150
✆ **04 77 60 54 85 ou 06 83 49 24 80**

42 - Vds foin PN région St Bonnet le Chateau BR et Tank lait Japy 1200 L
✆ **06 88 73 18 88**

Fourrage

SARL LAGARDE
Vends paille blé et orge
Tel. 06 24 02 19 94

69 - Vds paille bottes carrées, foin de qualité, livraison par Crq.
✆ **04 74 00 30 70 ou Rép.**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

89 - VENDS paille sous abri, 120 x 90 MD (réf. 3102)
✆ **06 08 60 38 61**

Pépinière

67 - Vends plants de fraises diff. variétés, frigo ou frais ou plants motte : Honeoye, Clery, Candiss, Asua, Elsanta, Sonata, Salsa, Malwina, Corona, Pandora. Cherche filtre à sable (irrig.) et roues tracteur JD 1630 A75 pneu 11.2/R28 8 tr.
✆ **06 14 36 28 98 ou 06 82 75 79 73**

84 - Vds plants de poireaux maxime et armor. Prix selon quantité. Vaucluse.
✆ **06 19 02 30 33 ou 04 90 33 84 54**

Bât. Pro.

26 - Achète bâtiments déssaffectés mini 150 m 2 industriels ou agricoles même mauvais état
✆ **06 78 01 67 48**

Terrain

26 - Achète terrain boisé lande ou forêt accessible etudie toute proposition
✆ **06 78 01 67 48**

Divers

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc...
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43

38 - Vends cage de pesage + un canapé + une table + un vibroculteur + un tracteur Renault 551 2rm avec chargeur tél
✆ **06 22 11 71 92**

38 - Achète un petit poêle bois et charbon + Cherche chiot issu de plusieurs croisements.
✆ **06 31 80 13 93**

42 - Vds 7 éléments de cuisine contemporaine vert d'eau dont 3 hauts - 30 €/élément + plateau sur pied 30 € + lave vaisselle Miele 80 € + évier inox 30 €
✆ **06 84 92 81 31**

69 - Vds enrouleur Irrifrance 97 diam 50 220 pleuride semoir engrais Amazone ZAF 800 Cover Crop 12 disques monté sur poutre porté série légère TBE - Exo TVA.
✆ **04 78 90 58 71 le soir**

Location

Autre

38 - Suite défection de dernière minute loue T2 refait à neuf première ligne face à la mer avec parking privé à Cap d'Agde.
✆ **06 09 51 77 63**

68 - Alsace gîtes chez viticulteur sept. 10% pour retraités, mois très animé, proximité Colmar Eguisheim Riquewihr,
✆ **03 89 41 18 20**

88 - A louer beau gîte à 9 km de Vittel 4 à 5 P. 230 euros la semaine
✆ **06 87 59 12 94**

Offre

Emploi

21 - RECHERCHE apprenti polyculture-élevage, si possible 18 ans, permis VL, début septembre. Nourri-logé. (réf. 31VB3)
✆ **06 82 44 28 60**

39 - Gaec polyculture élevage recherche associé vacher expérience exigée
✆ **06 83 12 99 41**

58 - 89 Exploitation polyculture-élevage CHERCHE salarié ou BTS en alternance. (réf. 3101)
✆ **09 84 01 70 35**

Service

01 - 01 CTRM MICHEL SERVIGNAT PROPOSE REPARATION MOTEURS TRACTEURS TP ENGINS AGRICOLES RECTIF CULASSE ETC http//michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **0663435115**

26 - Greffeur cherche greffage à la pièce
✆ **04 75 56 29 20**

Demande

Emploi

38 - Jeune femme diplômée d'une licence de biologie, recherche une entreprise pour un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une licence professionnelle Eco Conseil en production. Le calendrier de cette licence se réparti entre 4 semaines de stage en entreprise et deux semaines de cours. Candidate motivée et volontaire.
✆ **06 77 22 01 57**

89 - Ouvrier agricole RECHERCHE emploi pour la saison de pommes de terres et betteraves ou CDI dans Yonne ou Aube. Libre de suite avec expériences. (réf. 3004)
✆ **06 38 98 56 40**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 60 ans non fumeur, rencontre une dame 40-55 ans intéressée pour poursuivre l'activité agricole.
✆ **06 01 32 73 20**

Animaux

Bovin

01 - part prend bovins en pension dans local ventilé très bon foin
✆ **0681872348**

38 - A vds ou réserver 12 belles génisses montbéliardes vêlage septembre-octobre - INS contrôle lait écornée - Indem - IBR leucose-brucellose tuberculose. Tél vers 13h30 ou après 21h
✆ **04 74 33 41 89**

42 - Vds vlait P Holstein 1re lactation ind. IBR CL
✆ **06 83 22 30 06 ou 06 75 19 44 12**

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

INVESTISSEZ dans le GÈNE SANS CORNE (SC) pour vous faciliter la vie!
A VENDRE 12 EMBRYONS CHAROLAIS
D'IPAINE (Cabar SC) x Exotic SC.
75% de produits SC attendus dont 1/3 d'homozygotes.
Prix : 250€ l'embryon + frais de mise en place
Produits chez Bernard Detronchet (58) 06 07 81 98 71

69 - Eleveur vends 3 génisses limousines à terme 08/15 et novembre 2015 + 14 génisses montbéliardes terme du 24 août 2015 au 1er décembre 2015. Origines contrôles laitier - TGS.
✆ **07 81 26 95 66 ou 04 74 05 65 96**

69 - Vends génisses prêtes Montbéliardes terme 15/08/2015.
✆ **06 79 51 10 18**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98 06 74 09 49 89**

71 - Vds génisses charolaises, IBR A.
✆ **06 87 42 25 12**

Caprin

38 - Vends bouc pour reproduction, 2 chevrettes 5 mois, bouc 5 mois.
✆ **04 76 72 58 16**

69 - Vends 7 chèvres alpines mise bas début octobre 2015 C.L.
✆ **04 74 66 94 07 HR**

Ovin

07 - Pour reproduction Bélier pur Suffolk père inscrit UPRA mère certifiée 250 euros
✆ **06 70 04 20 66 après 18h**

21 - VENDS 4 béliers Clun Forest, 250 euros pièce, - brebis Clun Forest, origine anglaise, 100 euros pièce (réf. 31VB2)
✆ **03 80 61 40 11**

58 - VENTE d'herbe, moutons (réf. 2904)
✆ **06 44 87 39 59**

71 - Vends agnelles charollaises inscrites ou non, TGS, bonne origine, EARL Fénéon Denis.
✆ **06 08 02 53 35**

Chien

07 - Particulier vds 4 chiots (portée de 6) type Porcelaine Vendéen nés le 09/05/2015 mère voie unique au lièvre, vaccinés tatoués, non LOF Mère n° 165EMU Père n° 250269700116476 Chiots n° : 165EMX, 165EMY, 165EMZ, 165ENA
✆ **06 60 95 57 27**

26 - Vds chiots mâles border pur race 2 mois prix 200 euros mère n°250269500197877
✆ **0475282222**

42 - Vds 2 Border Collie 4 mois tat mère 250269600786148
✆ **06 82 62 38 61**

58 - VENDS chiots Berger des Pyrénées 3 mâles - 2 femelles, souche très bonne garde, travail et compagnie à partir de 100 euros, mère n° ELE8240158349, disp. de suite (réf. 300B)
✆ **06 14 26 16 97**

58 - VD chiots beaucerons, parents extras visibles (310C)
✆ **06 60 07 09 90**

69 - Vds 3 chiots bergers Allemand 2 mois bon berger bon gardien. Mère n° tat UZJ406.
✆ **06 65 06 33 27**

84 - Vds chiot mâle ariégeois X Griffon bleu, mère n° tat. 2GU336, né 21/03/15, orig. sanglier.
✆ **04 90 66 03 63 HR**

Viticulture

Vendanges

42 - Beaujolais cherche vendangeurs et porteurs à partir du 26/08, expérience obligatoire, nourri et logé 17 jours - thierry.canard@blaceretroy.fr
✆ **06 08 00 34 33**

69 - Ch. vendangeurs nourris logés ambiance familiale à partir du 25 août.
✆ **04 74 03 48 61 HR**

69 - Cherche aide caviste vendanges sur Arnas vers le 25 août pour 3 semaines.
✆ **06 86 76 29 17**

69 - Cherche vendangeurs(euses) nourris logés 14 jrs env. début sept. Ambiance familiale.
✆ **04 74 04 35 03 HR**

69 - Viti Beaujolais chr fils ou filles agri pour VENDANGES, fin août/ début sept 2015, nourris/logés,
✆ **04 74 04 21 08**



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social à Troyes (10000) 269, Faubourg Croncels Siège administratif à Dijon (21000) 18, rue Davout, Immatriculée sous le n° SIREN 775 718 216 RCS Troyes Société de courtage d'assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 019 188

AVIS

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 222,17 euros par titre.

Il assure un rendement de 13,6 % par rapport au prix de référence au 30 juin 2014, comprenant le versement du dividende de 3,92 euros en avril 2015.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 24 juillet 2015 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2015.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2015 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2015.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr

AL213115103

NOMINATION

NET BOURGOGNE

**SAS au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 2bis rue du cap Vert
21800 Quetigny
511 464 323 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2015, l'associé unique a nommé pour une période de six années.

En qualité de commissaire aux comptes titulaire : LA SAS DIAGNOSTIC EXPERTISE CONSEIL, 7 rue Andréi Sakharov 76130 Mont Saint Aignan, en remplacement de Monsieur Hervé Doisy.

En qualité de commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Philippe Del Molino, rue Madame 78000 Versailles, en remplacement de Monsieur Gilles Van Lerenberghe.

Le Président

AL213114377

TRANSFERT DE SIÈGE

CE.DE.MO

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 €
Siège social : 12 Chemin de la Prairie
21500 Montbard
RCS Dijon 497 904 995**

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2015 l'associé unique a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 01/07/2015 le siège social

- Qui était à Montbard (21500) 12 Chemin de la Prairie

- Est désormais à Montbard (21500) 14 Chemin de la Prairie

Mention sera faite au RCS Dijon

AL213114347

CYF

**Société civile immobilière
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 4 Rue Auguste Carre
21500 Montbard
RCS 801 099 169 Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2015, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social, à compter du 01/07/2015 à l'adresse suivante : Sentier des Vignes Blanches 21500 Montbard.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

AL213114348

KC CAP VERT

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 1 rue du Cap Vert
21800 Quetigny
809 342 397 RCS Dijon**

AGE du 21/07/2015 : Le siège social a été transféré, à compter du 10/08/2015, du 59 rue des Champs Viaux, Daix (21121), à 1 rue du Cap Vert - 21000 Dijon. L'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance.

AL213114373

LES SALES GAMINS

**Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 13, Rue des Poiriers Burottes
21490 Bretigny
523 724 599 RCS Dijon**

L'assemblée générale mixte des associés en date du 9 juillet 2015 a décidé de transférer le siège social à 21380 Asnières Les Dijon - 1, Rue de Bellevue, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Elle a également pris acte de la démission de

M. Philippe LACHAT, co-gérant, à compter du même jour. La gérance continuera d'être assurée par M. François VIEILLARD-BARON, désormais seul gérant.

Pour avis.

AL213114381

SOCIETE «SCI LEON»

**Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 Euros
Siège à : Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon
SIREN : 798 974 325**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI LEON en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL213114385

SOCIETE «SCI HOTEL DE BEAUNE 201»

**Société civile immobilière
Capital : 10.000,00 Euros
Siège à : Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon - SIREN : 531 724 557**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI HOTEL DE BEAUNE 2011 en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL213114387

SOCIETE «CELESTIN»

**Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 Euros
Siège à : Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon - SIREN : 452 469 406**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée CELESTIN en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à BEAUNE (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL213114388

SOCIETE «SCI HOTEL D'ALBERTVILLE 2013»

**Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 Euros
Siège à : Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon - SIREN : 794 293 381**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI HOTEL D'ALBERTVILLE 2013 en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL213114389

SOCIETE «SCI CLARMA»

**Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 Euros
Siège à : Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon - SIREN : 798 977 591**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI CLARMA en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL213114390

SOCIETE «CAPUCINE»

**Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 Euros
Siège à : Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon
SIREN : 401 425 426**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée CAPUCINE en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL213114391

SOCIETE «SCI DU FLOCON»

**Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 Euros
Siège à : Beaune (21200)
66 Rue Faubourg Saint Nicolas
RCS : Dijon - SIREN : 453 916 249**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée SCI DU FLOCON en date du 20/07/2015,

Il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas, à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille à compter du 15/07/2015 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Ancienne mention : siège social à Beaune (21200) 66 Rue Faubourg Saint Nicolas,

Nouvelle mention : siège social à Pernand Vergelesses (21420) 11 Rue de Frétille.

Pour avis,

La gérance

AL213114392

MODIFICATION DE CAPITAL

GRANDS VINS DE BOURGOGNE ALAIN JEANNIARD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 rue aux Loups
21220 Morey Saint Denis
449 416 387 RCS Dijon**

Par décisions du 8 juillet 2015, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 192 000 euros par incorporation de réserves, pour le porter ainsi à 200 000 euros, et par élévation de la valeur nominale. Pour avis,la Gérance

AL213114378

RECTIFICATIF

LUXURY CARS

Rectificatif à l'annonce n° AL212914337 parue le 17 juillet 2015

Il convient de lire en complément de l'objet social :

- Mécanique Dépannage ; de véhicules automobiles (tourisme, utilitaires, poids lourds, voiturettes, motocycles) et engins agricoles et de travaux publics.

- Le négoce, la commission et le courtage de véhicules, matériel agricole et de travaux publics, matériel de motoculture de plaisance ; neufs et d'occasion et plus généralement le négoce de tous accessoires, pièces détachées, et produits de l'automobile et du motocycle.

- Location de véhicules sans chauffeur de moins de 3.5 tonnes.

Pour avis,

AL213114396

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

MODIFICATION DE STATUTS

ANGLOTIME

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 55, Rue de Lorraine
21200 Beaune
793 292 871 RCS Dijon**

Aux termes de décisions en date du 11 juillet 2015, l'associée unique a étendu l'objet social à toutes prestations de dispense de cours de toutes langues étrangères et langues mortes, en groupe ou en individuel, pour tout public de tous niveaux (de débutant à expert) puis elle a modifié en conséquence l'article 2 des statuts de la société, puis, elle a pris acte de la démission de Mme Lara JEPHSON née CHRISTOPHER, co-gérante, le tout avec effet le même jour. La gérance continuera d'être assurée par Madame Sandra DUVILLARD née GAILLARD, désormais seule gérante restant en fonction.

Pour avis

AL213114374

**Maître Éric Lacassagne
Avocat au Barreau de Toulouse
5 Boulevard Lazare Carnot
31000 Toulouse**

MENUISERIE BERTHELON

**Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 11.586,13 euros
Siège social : 11, Rue de l'Ingénieur Bertin
21 600 Longvic
RCS de Dijon 342 312 832**

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2015, l'associé unique de la SARL MENUISERIE BERTHELON a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 22 juin 2015, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption du texte des statuts qui régiront désormais la société sous sa nouvelle forme.

La dénomination de la société, son capital, sa durée, son siège social et son objet social demeurent inchangés.

Exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. La transmission des actions entre associés est libre et ne donne pas lieu à agrément.

Monsieur Laurent NICOLAS, demeurant 3C, Rue Robert Delaunay à Dijon (21000), gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société à compter du 22 juin 2015.

Sous sa nouvelle forme, la société est désormais dirigée à compter du 22 juin 2015, et pour une durée indéterminée, par :

Président : Monsieur Laurent NICOLAS, demeurant 3C, Rue Robert Delaunay à Dijon (21000).

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL213114375

PALMEIRA

**Société par actions simplifiée
au capital de 75.008 €
Siège social :
14 rue François Mitterand
21120 Is-sur-Tille
509 294 930 R.C.S. Dijon**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31.07.2014, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaires aux Comptes :

- titulaire : société VERSALYS, Immeuble Le Neptune - 10 rue Jean Giono - 21000 Dijon, en remplacement de la société SORECOR

- suppléant : MIle Nejma EL BAKKOURI, domiciliée Immeuble Le Neptune - 10 rue Jean Giono - 21000 Dijon, en remplacement de M. Olivier Losq.

Mention en sera faite au R.C.S. de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL213114379

VIDAC CONSEIL ET DEVELOPPEMENT EURL

**au capital de 1 000 euros
Siège social: 2 Route de Langres
21490 Norges La Ville
505 270 793 RCS Dijon**

L'associé unique, par décision en date du 24/07/2015 a décidé de transformer la société en SAS et d'adopter les statuts sous leur nouvelle forme, de désigner pour une durée indéterminée M. David Jadot, demeurant 2 route de Langres 21490 Norges la ville en tant que président. La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.

Mention au RCS de Dijon.

AL213115106

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

**Vend un pavillon individuel à Montbard (21500)
10 rue d'Alembert**

Lot B : de 75 m² de 3 Pièces avec garage, comprenant au rez-de-chaussée, garage, salle de bain et chambre et à l'étage, cuisine, chambre et séjour donnant sur terrasse et jardin. Contenance terrain de 136 m² - **Classe Energie : D - UG 6871 - Prix : 81.900 €** (hors frais de notaire et bancaires) – Lot non soumis à la copropriété.

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12 - **jnoel@groupesni.fr**

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC Habitat Bourgogne du département de la Côte d'Or ainsi qu'aux gardiens de SCIC Habitat Bourgogne pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL213114332

CESSION

**SCP Jean-Charles GUILARD
Sylvain CONVERS
Marie-Pierre PÉRÉ
Notaires Associés à Dijon
(Côte d'Or)
7 Boulevard de Brosses
Successeurs de Me Pierre Marion**

CESSION FONDS TACHOT

Suivant acte reçu par Me Marie-Pierre PERE, le 10/07/2015, enregistré à SIE Dijon-Nord, le 16/07/2015, bordereau 2015/1 690 Case n°1, Mlle Caroline Christiane TACHOT, esthéticienne, demeurant à Velars sur Ouche, 6 rue du Bief, célibataire, a cédé à Mme Sophie Renée Céline BOUR née PAINGRIER, Esthéticienne, demeurant à Dijon, 2 rue Prosper de Brante, le fonds de commerce de soins de beauté, UV, commerce de produits et accessoires se rapportant à l'activité, exploité à Dijon, 32 avenue Victor Hugo, sous l'enseigne «INSTITUT DE BEAUTÉ – EN CORPS PLUS BELLE», moyennant le prix de DIX NEUF MILLE EUROS (19.000 €), s'appliquant à hauteur de 11.026 € pour les éléments incorporels et 7.974 € pour les matériels, mobiliers et agencements, payé comptant et quittancé à l'acte. Entrée en jouissance fixée au jour de l'acte.

Oppositions chez Me PERE, notaire à Dijon, 7 Bd de Brosses, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion - Me Marie-Pierre PERE.

AL213114376

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

«H.H.G.G. – SARL»

**SARL au capital de 7 500 euros
Siège Social
Place de la Résistance
21400 Chatillon sur Seine
R.C.S. Dijon 447 887 456
SIRET 447 887 456 00021**

Gérance à compter du 01 juillet 2015

Ancienne mention : Fabienne GARNIER demeurant à Montliot et Courcelles

(Côte d'Or) – 22 rue du Magiot et Françoise SAUVAGEOT demeurant

à Châtillon sur Seine – Place de la Résistance

Nouvelle mention : Fabienne GARNIER demeurant à Châtillon sur Seine –

04 rue Walcourt.

Pour avis

La gérance : Fabienne GARNIER

AL213114383

S.A.R.L. THEVENOUX

**Société au capital de 7.622,45 euros
Siège social
4 Avenue Albert 1er 21000 Dijon
401 993 241 RCS Dijon**

Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2015, l'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Nathalie THEVENOUX de ses fonctions de cogérante de la société, à effet du 1er août 2015 et décide également qu'à compter du 1er août 2015, Monsieur Pascal THEVENOUX continuera d'exercer seul les fonctions de gérant de la société.

Pour avis

AL213114394

**SCP Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET et Guillaume LORISSON, Notaires associés.
Rond Point de l'Europe
21000 Dijon**

GÉRANCE

Suivant AG réunie extraordinairement le 13 juillet 2015, les associés de la SCI MAMIVEJE, société civile immobilière au capital de 154 Euros, dont le siège est à Varanges (21110), 26 rue du Souris, identifiée au SIREN et au RCS de Dijon sous le n° 424.780.567, ont décidé de : 1/nommé en qualité de co-gérante Madame Véronique BRIOTET née BERTHELOT, demeurant à Varanges (21110), 26 rue du Souris, à compter du 13 juillet 2015 2/modifier l'objet de la société pour adjoindre la détention et la gestion de produits financiers.

Me Guillaume LORISSON.

AL213114395

DISSOLUTION LIQUIDATION

FEUILL'AGE

**SARL en liquidation
au capital de 3060 euros
Siège social 20 rue de Lorraine
21200 Beaune
499 570 489 RCS Dijon**

L'AG du 01/12/2014, approuve les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur, le décharge de son mandat, prononce la clôture de liquidation au 11/10/2013.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL213114346

EARL DE MALAPAS

**société civile en liquidation
au capital de 358 600 €
Siège social : 2 rue de la Métairie
21350 Boussey
521 765 586 RCS Dijon**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur Lévêque Michel, demeurant à Boussey a pris la qualité de liquidateur, et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 2 rue de la Métairie – 21350 Boussey, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon

Pour avis, Le liquidateur

AL213114354

BIM ADVANCE

**SARL en cours de liquidation
au capital de 10.000 €
Siège social
6, rue des Tonneliers
21200 Beaune
800 764 631 R.C.S. Dijon**

Aux termes de l'AGO du 10/07/2015, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les ont déchargé de leur mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL213114393

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: RICODEB

Capital : 5.000 Euros

Siège social : Galerie Poincaré - 2 Avenue Raymond Poincaré - 21000 Dijon

Objet: Optique-lunetterie Adaptation en lentilles de contact Oculariste Activité de photographie et expositions Activité de formateur Organisation de salons professionnels

Vente de chaussures thérapeutiques.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Frédéric ATZORI, demeurant 34 Avenue Aristide Briand à Dijon (21000)

RCS : Dijon

Pour Avis

La Gérance

AL213114372



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SARL COQUINOT A.

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 37 grande rue de Blaisy
21500 Saint Rémy**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Montbard du 16 juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL COQUINOT A.

Siège social : 37 grande rue de Blaisy - 21500 Saint Rémy

Objet social : l'achat, la vente et la pose de carrelage - faïence - marbre, chape et plus généralement tous travaux de revêtements des sols et murs.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros libéré à hauteur d'un cinquième

Gérance : Monsieur Alexis COQUINOT demeurant 37 grande rue de Blaisy - 21500 Saint Rémy.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : La Gérance

AL213114380

SCP Hervé BRUCHON, Romain BRUCHON et Clémentine COURLET de VREGILLE notaires associés à Dijon (21000) 6 rue de l'Ecole de Droit.

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON, notaire à Dijon, le 16 juillet 2015, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI VERGNOS

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 1 500,00 €

Siège : Dijon (21000), 7 Rue Berbisey

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 1 500,00 €

Gérants : Monsieur Thomas GNOS et Madame Cécile VERNEAU, domiciliés à Paris (75017) 89 Rue Cardinet.

Immatriculation : RCS de Dijon

Cession de parts : clauses d'agrément sauf entre associés et descendants

Pour avis et mention

Romain BRUCHON

AL213114384

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Auvillars sur Saône (21250) du 24 juillet 2015 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : ABLM.

Siège social : 407 rue du Creux Bâton - 21250 Auvillars sur Saône.

Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Christian LONJARET demeurant 407 rue du Creux Bâton - 21250 Auvillars sur Saone.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions entre associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

La Gérance.

AL213114398

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

ARNATA FINANCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 20 rue du Château
21000 Dijon**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 24 juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ARNATA FINANCE

Siège social : 20 rue du Château - 21000 Dijon

Objet social : Courtier en opérations de banque et services de paiement - Mandataire d'intermédiaire en assurance

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20 000 euros

Gérance : Monsieur Alexandre Dardy demeurant 34 rue de l'Aigle de Meaux - 21170 Franxault

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, la Gérance

AL213114399

NIÈVRE

DIVERS

SOCIETE NOUVELLE MEUBL'EPOK

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 €uros
Siège social : Le Bourg
58190 Dirol
328 084 777 RCS Nevers**

Suivant décision des associés en date du 30 juin 2015, il a été décidé, suite à la loi dite LME et au décret 2009-234 du 25 février 2009 de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire, la Société ETC AUDIT - Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche, et du Commissaire aux comptes suppléant, la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES - Place de l'Europe - B.P. 12 - 89000 Saint Georges sur Baulche

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la Présidente,

AL583114822

FNZ INDUSTRIES

**Société par Actions Simplifiée
Capital social : 10.000 euros
Siège social : 24, rue St Agnan
58200 Cosne sur Loire
794 230 557 RCS Nevers**

Par décisions ordinaires d'associé unique du 21/07/2015, l'associé unique et président de la société, a procédé à la révocation de son directeur général M. Pascual FERNANDEZ et ce à compter du 21/07/2015. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL583115080

NOMINATION

CIA IMPRIMERIE

**SAS au capital de 138 160 €
Siège social : Zone Industrielle
58320 Pougues les Eaux
404 816 712 RCS Nevers**

Suivant décisions en date du 03.02.2015 l'associé unique a pris acte de l'erreur matérielle intervenue lors des décisions de l'associé unique du 30.06.2014 concernant la nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant, en remplacement de la société KPMG FIDUCIAIRE DE France et M. Paul REYNE. En conséquence, l'associé unique annule la nomination de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT et de la société COMPAGNIE FRANCAISE DE CONTROLE ET D'EXPERTISE COMPTABLE, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant. Mention au RCS de Nevers.

AL583115072

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES ELEVEURS DE CHEVAUX DE COURSE - S.C.A.E.C.C.

**à capital social variable,
au capital actuel de 110 750 euros
Siège social : 2 rue des Haras
Haras de Cercy - 58340 Cercy La Tour
750 843 799 RCS Nevers
Agrément HCCA n°12032**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 12 juin 2015 :

- Monsieur Gilles Royer,1 rue Jean-François Champollion 18000 Bourges, a été nommé commissaire aux comptes titulaire,
- Le Cabinet Roy-Petat, 680 rue du Briou 18230 St Doulchard, a été nommé commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

AL583115102

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL LAGARDE

**Au capital de 1 000,00 euros
dont le siège social est
2 rue de la Peitte Plante
58500 Villiers sur Yonne**

Par décision du 18/06/2015, les associés ont décidé, à compter du 18/06/2015 de :

1 - Modifier le siège social comme suit : le siège social est fixé à Clamecy (Nièvre), 7 route de Clamecy

2 - Modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Etude de Clamecy

AL583115089

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SCI VAMA

**au capital de 1 000 €
13 Avenue des Gondelins 58130 Guérigny
RCS Nevers 521 791 616**

L'A.G.E. du 27.07.2015 a décidé de transférer le siège social du 13 Avenue des Gondelins, 58130 Guérigny au 4 Rue Paul Eluard 58640 Varennes-Vauzelles à compter de ce jour, et de modifier l'art. 4 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis. La gérance.

AL583115094

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL DOMAINE DE FONTAINE

**Fontaine – 58200 Saint Père
Au capital de 92 430 €
RCS Nevers – 319.545.612**

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 17 juillet 2015 à effet du 1er juillet 2015, il a été procédé à une augmentation du capital social à 110 850 € et à la nomination de Mme Claire COUET à la gérance.

Pour avis, la gérance

AL583115093

RECTIFICATIF

NICO DELICES ET SAVEURS

Rectificatif à l'annonce légale parue dans Terres de Bourgogne, n°1325 DU 05/06/2015, pour l'EURL « NICO DELICES ET SAVEURS » il fallait lire : **3 rue de la Monnaie à Clamecy 58500** au lieu du 5 rue de la Monnaie.

Pour avis

AL583115096

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Étude de Maître Rerolle
Notaire à Décize 58300
8 rue Carnot

MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Avis de modification du régime matrimonial (art. 1397 al 3 c. civ.) suivant acte du 17 juillet 2015 par Mr Jacques Lavieu et Mme Françoise Kania demeurant à Neuville Les Decize (58300) Route d'Avril, Le champ Blanc, mariés sans contrat à Neuville Les Decize (58300) le 2 juin 1990.

Modification opérée : adoption du régime de la Communauté Universelle avec attribution de la communauté au survivant des époux. Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre RAR ou exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis et mention

Maître Rerolle.

AL583115076

Joël GAUTHIER et Emmanuel CLERGET
Notaires
La Charité sur Loire (58402)

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Patrick Marie Seguin, agriculteur, demeurant à La Charité sur Loire (58400) 2 rue Edmond Bouy, et Madame Marie-Madeleine Marcelline Metzger, médecin, son épouse, demeurant à Vielmanay (58150) 4 lieu-dit La Picquerie,

Modification opérée : adoption du régime de la séparation de biens

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Joël GAUTHIER

Date de l'acte : 25 avril 2015

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention
Le notaire.

AL583115085

MODIFICATION DE STATUTS

EXPRESSION NOMADE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 6000.00 euros
Siège social : 32 bd de Strasbourg
75010 Paris - 490 945 961 RCS Paris**

Aux termes du PV de l'AGE du 30/06/2015 :

Evelyne Guillaume, 4 rue Le Dantec 75013 Paris, a été nommée gérante en remplacement de Hélios Le Guillou de Creisquer démissionnaire.

Le siège social a été transféré à Chaumien 58230 Moux en Morvan et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Nevers

AL583115075

FIDAL

Société d'Avocats
BP 90281
71107 Chalon sur Saône Cédex

CYRUS PARTICIPATIONS

**SARL au capital de 125 000 euros
Siège social - 16 bis rue des Chaumottes
58660 Coulanges les Nevers
750 973 232 RCS Nevers**

Par assemblée extraordinaire du 31 mars 2015, le capital social a été augmenté de 15 230 € puis de 359 770 e et de 500 000 € pour être porté à 1 000 000 €, l'objet social est devenu l'acquisition, la gestion, la détention de tous titres de participations et plus généralement, la prise de participations dans d'autres sociétés, permettant notamment d'assurer un contrôle direct ou indirect desdites sociétés et/ou d'avoir une action significative dans leurs choix stratégiques et l'orientation de leur politique, l'activité d'animation, de direction, de définition de la stratégie, du management et de contrôle de toutes sociétés et notamment des sociétés filiales, la réalisation de prestations de services de nature fonctionnelle, commerciale et/ou technique au profit des sociétés filiales et/ou liées, l'acquisition, la gestion, la détention de tous biens et droits immobiliers et/ou immobiliers, ainsi que la création, la gestion et la détention de tous droits incorporels, en lien direct ou indirect avec l'activité du groupe, le siège social a été transféré au 6 rue du Cloître Saint Cyr 58000 Nevers, la dénomination sociale est devenue CYRUS et la société a été transformée en société par actions simplifiée. Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société sont désormais assurées par un Président : M. Stanislas de Pommereau demeurant 6 rue du Cloître Saint Cyr 58000 Nevers. Le Commissaire aux comptes titulaire est M. René Grison, 42 Route de Tours 18100 Vierzon, et le suppléant est Mme Agnès Voisin, 10 avenue Pierre Semard 18100 Vierzon.

Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Toutes transmissions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Le président a constaté le 18 juin 2015 la réalisation définitive des augmentations de capital.

Pour avis

AL583115079

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ETABLISSEMENTS SIMONNEAU

**SA au capital de 276.000 €
Siège social : 80 avenue du 85e
58200 Cosne Cours sur Loire
621 880 012 RCS Nevers**

Il résulte de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2015, les mentions ci-après à publier concernant un changement d'administrateur :

Ancien administrateur

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 24/07/2015, les annonces concernant le Greffe de Nevers sont parues par erreur sous l'entête du greffe d'Auxerre, vous les retrouverez à nouveau ci-dessous.

Extrait des minutes du greffe

Tribunal de commerce de mâcon

Par jugement en date du 26/06/2015, le Tribunal de Commerce de MACON a prononcé Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs

de **GARAGE PETIT PERE ET FILS**

le Bourg - 71140 Cronat

R.C.S.: 327 192 142

Ets secondaire: N/REF : RCS Mâcon 327 192 142 (1999 B 52)

Ets secondaire: mention d'office suite à procédure collective

Ets secondaire: GARAGE PETIT PERE ET FILS

35, avenue Louis Coudant

58340 Cercy-la-Tour

Le Greffier. *AL583115026*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CLERC HENRI

RCS Nevers 379 249 915

Fabrication de carrosseries et remorques

118 Route de Lyon 58000 Sermoise-sur-Loire *AL583115027*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CORCY

RM 339 869 885

Travaux de couverture par éléments

Lieu-dit Renizot 58170 Tazilly *AL583115028*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

PARIN Thierry

RM 481822591

Travaux de plâtrerie

Le Bourg 58270 Billy-Chevannes *AL583115029*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

C.L.S. 58 (SARL)

RCS Nevers 448 860 486

Activités des sièges sociaux

2 boulevard Camille Dagonneau

58640 Varennes- Vauzelles *AL583115030*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

A&L ASSOCIÉS (SAS)

RCS Nevers 753 299 635

Restauration traditionnelle

67 Grande rue 58700 Prémery *AL583115031*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MIRAN (SARL)

RCS Nevers 539 135 202

Travaux de revêtement des sols et des murs

4 rue du 14 Juillet 58000 Nevers *AL583115032*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

UNI'VERT DESIGN (SARL)

RCS Nevers 752 957 324

Services d'aménagement paysager

8 impasse Bellevue 58180 Marzy *AL583115033*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

L'ATELIER DE LA RENOVATION (SARLU)

RCS Nevers 498 510 130

Construction d'autres bâtiments

33 route d'Eugnes 58400 Chaulgnes *AL583115034*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL BAYLE DELARRAS (SARL)

RCS Nevers 453 114 449

Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

Avenue de la gare 58250 Fours *AL583115035*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

G. MUREAU (SARL)

RCS Nevers 421 249 814

Travaux d'installation électrique dans tous locaux

44 rue du Puits Charles

58400 La charité-sur-Loire *AL583115036*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA MARQUE LA FLAMBEE VERTE (SARL)

RCS Nevers 520 039 595

Autres commerces de détail spécialisés divers

Locaux Industriels de Pont d'Yonne

58120 Château-Chinon campagne *AL583115037*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

ATOUT, SECURITE Sécurité prévention protection (SARL)

RCS Nevers 488 143 587

Activités de sécurité privée

Chevigny 58230 Moux-en-Morvan *AL583115038*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

B.M.P.C. (SARLU)

RCS Nevers 504 425 182

Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

la Belle Etoile 58220 Donzy *AL583115039*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GUIBLAIN Jean-Claude

RM 324 839 430

Travaux de peinture et vitrerie

Le Grand Malvaux 58150 Garchy *AL583115040*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

L'UNIVERS DES PECHEURS (SARL)

RCS Nevers 503 687 618

Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé

44 rue du 13e de Ligne 58000 Nevers *AL583115041*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

DOM A-Z SERVICES ()

RCS Nevers 501 225 510

Aide à domicile

2 route de Donzy 58200 St Péré *AL583115042*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

FRANCOIS-ANDREE(SARLU)

RCS Nevers 517 497 376 - Restauration traditionnelle

2 rue Denis Papin 58640 Varennes-Vauzelles *AL583115043*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GELY Stéphanie

RCS Nevers 532 791 845

Soins de beauté

14 Grande rue 58130 Guérigny *AL583115044*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL LIBRAIRIE MANCINI (SARL)

RCS Nevers 481 984 011

Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

30 rue François Mitterrand 58000 Nevers *AL583115045*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

VOYAGE DECOUVERTE ET CONSEIL (SARL)

RCS Nevers 444 738 587

Activités des agences de voyage

3 place Mancini 58000 Nevers *AL583115046*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

PLANET OF BIKE (SARLU)

RCS Nevers 508 119 559

Commerce et réparation de motocycles

50 ter route de la Machine

58300 Saint-Léger-des-Vignes *AL583115047*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LA TOUR DU NORD (SARLU)

RCS Nevers 504 382 318

Restauration traditionnelle

62 rue de Paris 58400 La Charité-sur-Loire *AL583115048*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LE JARDIN DES ANGES (SARLU)

RCS Nevers 798 236 501

Commerce de détail d'autres équipements du foyer

13 rue Saint- Jacques

58200 Cosne-Cours-sur-Loire *AL583115049*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GENERALE DE CONSTRUCTION (SARL)

RCS Nevers 444 509 459

Construction de maisons individuelles

40 Avenue des Gondelins

58130 Guérigny *AL583115050*

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MERCIER BENJAMIN

RCS Nevers 480 917 103

Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

Vaux 58120 Montigny-en-Morvan *AL583115051*

Dépôt de l'état de collocation de :

SILICE DU CENTRE SICE (SAS)

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

SILICE DU CENTRE SICE (SAS)

Sis à : VENTE IMMEUBLE 58300 Champvert

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL583115071

Tribunal de commerce de bourges

Par jugement en date du 15/07/2015, le Tribunal de Commerce de Bourges a prononcé (Ouverture d'une procédure de) Redressement judiciaire de

SURY EN VAUX AUTOMOBILES

route de Bannay

18300 Sury-en-Vaux

R.C.S.: 383 346 632

ETS SECONDAIRE:

97, rue du Maréchal Leclerc

58200 Cosne-Cours-sur-Loire

A Nommé la SCP PONROY 40 bis rue Moyenne 18000 Bourges mandataire judiciaire

Le Greffier. *AL583115086*

Mme Muriel SIMONNEAU dt 739, chemin des Sausses – 06640 Saint Jeannet

Nouvel administrateur

M. Pierre SIMONNEAU dt 739, chemin des Sausses – 06640 Saint Jeannet

Pour avis, le Président Ph. SIMONNEAU.

AL583115081

EARL NEROT DANIEL ET MICHEL

Fontaine – 58200 Saint Père
Au capital de 7 500 €
RCS Nevers – N° 453.466.658

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juillet 2015 à effet du 1er juillet 2015, il a été procédé à une augmentation du capital social à 13 130 €, à la nomination de Mme Claire COUET à la gérance et au changement de dénomination de l'EARL NEROT DANIEL ET MICHEL en EARL NEROT COUET.

Pour avis. La gérance

AL583115095

LES BEAUX PAPIERS

S. A. S. au capital de 300 000 euros
Siège social : 80, Boulevard
Camille Dagonneau
58640 Varennes -Vauzelles
RCS Nevers 778 114 512

Aux termes des délibérations en date du 30 /06 /2015 :

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé :

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la Société COGEP AUDIT, 2658 Route d'Orléans à Saint Doulchard (18230), en remplacement de la Société COGEP,

- de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la Société COGEP, 2658 Route d'Orléans à Saint Doulchard (18230), en remplacement de Monsieur Yves BARDON

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de proroger de 50 ans la Société, soit jusqu'au 21 janvier 2066 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour Avis Le Président

AL583115105

➜ CESSION

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (58000)
25 avenue Pierre Bérégovoy

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par : Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 30 juin 2015 enregistré à Neversle 16 juillet 2015 bordereau 2015/708 case n°1 ext 1688.

La Société dénommée SARL AC DIFFUSION, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7800,00€ ayant son siège social à Nevers (58000) 68 Rue de Nièvre identifiée sous le numéro SIREN 442977310 RCS Nevers.

à cédé à :

La Société dénommée VE 20 DIFFUSION, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000,00€ ayant son siège social à Nevers (58000) 68 rue de Nièvre identifiée sous le numéro SIREN 811688761 RCS Nevers.

Un fonds de commerce de prêt-à-porter Enfant Junior connu sous le nom de «LA BANDE A THEO» situé et exploité à Nevers (58000) 68 rue de Nièvre

Prix : QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €) - aux éléments corporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)

Prise de possession à compter du 1er juillet 2015.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour avis unique

AL583115058

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL BOIS

Aux termes d'une AGE des associés, de la Sarl BOIS située au 77 Fbg de la Baratte, 58000 Nevers – RCS 752 880 690, en date du 01 Juillet 2015. Il a été décidé :

- La démission de Mr Yildirim Musa de ses fonctions de gérant remplacé par Mr Hadzhiev Nevenzhivanov, demeurant au 77 Fbg de la Baratte, 58000 Nevers.

Les modifications seront effectuées au R.C.S. de Nevers.

AL583114856

SCI LES DIOLOTS

SCI au capital de 1.500€
Siège social : Les Diolots, 58120
Château Chinon (Campagne)
524 462 793 RCS de Nevers

Le 14/07/2015, l'AGE a décidé de nommer gérant, M. Thierry Heurtaux 1 rue H. Dunant, 78130 Les Mureaux à compter du 20/07/2015, en remplacement de Mme Corinne Heurtaux.

Mention au RCS de Nevers.

AL583115083

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

EARL DE LA GRANDE METAIRIE

La Grande Métairie 58220 Ciez
Au capital de 110.800 €
RCS Nevers – N° 531.000.040

Par acte sous seing privé en date du 1er juillet 2015, il a été procédé au retrait de M. Jean-Claude DETABLE de la gérance et à son remplacement par Mme Ludivine DETABLE, demeurant à La Grande Métairie 58220 Ciez.

Pour avis. La gérance

AL583115091

SARL CFB

Aux termes d'un PV des décisions de la collectivité des associés, SSP en date du 20 Juin 2014, les associés de la SARL CFB, connue sous le nom «VIGNOBLES BERTHIER», au capital de 500 euros dont le siège est à Pougny (Nièvre) «Montbenoit», identifiée au SIREN sous le n° 752 580 993 et immatriculée au RCS de Nevers,

Ont nommé comme unique gérant de ladite société : Mr BERTHIER Clément dt à Sainte Gemme en Sancerrois (Cher) le Bourg, à compter du 1er septembre 2014 pour une durée illimitée, suite au départ de son co-gérant Mr BERTHIER Florian Eie, dt à Sainte Gemme en Sancerrois (Cher) 18 route de Cosne.

En conséquence la société sera à compter du 1er septembre 2014 gérée par Mr BERTHIER Clément seul.

Pour avis

Le Gérant

AL583115097

SCI PALI

Société civile immobilière
au capital de 200 000 Euros
Siège social : 1 Hameau La Saussoie
89150 Villebougis
483 770 632 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 27 mai 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

De nommer Monsieur Paul Henri VIALAR, demeurant 42 rue Théodore de Béze à Auxerre 89000, en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Emmanuel DUBOIS.

De transférer le siège social du 1 Hameau La Saussoie à Villebougis 89150 au 2 route de Moulot à Clamecy 58500 à compter du 27 mai 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de Nevers.

La Société dont l'objet social est la propriété et la gestion de tous biens immobiliers, a été constituée pour 99 années à compter du 20 août 2009.

Pour avis

La Gérance

AL583115098

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

SCI DES TROIS BRAS

Société civile immobilière
au capital de 11.000 euros
Siège social : 3 rue du Bengy
Parc d'activités tertiaires du Bengy
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 500 319 728

Suivant assemblée générale du 12 juin 2015, les associés ont nommé en qualité de co-gérant M. Yves BARDON demeurant 4 allée Maurice Genevoix - 18230 ST Doulchard, en remplacement de M. Philippe MENUEL, démissionnaire, le tout à effet du 12 juin 2015.

L'inscription modificative sera prise au greffe du TC de Nevers.

La gérance.

AL583115100

➜ NON DISSOLUTION

LSP RACING TEAM

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 510 000.00 €
Siège social : Technopole
58470 Magny Cours
518 828 918 RCS Nevers

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 05 janvier 2015 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL583114204

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FLORA'LYS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : 20, Rue de la République
58170 Luzy
431 381 755 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 juin 2015 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce. Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Patrice PERRAUDIN demeurant 12, Rue de la République à 58170 Luzy et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis

AL583115077

FAYE COMMERCE CHEVAUX

Société à Responsabilité Limitée
au capital social de 20 000 Euros
Siège social
Faye – 58160 Sauvigny les Bois
799 398 581 RCS Nevers

Suivant délibération du 30 juin 2015 de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au 30 juin 2015.

Jacques Flexer, demeurant à L'Ancien Couvent de Faye – 58160 Sauvigny-Les Bois est nommé aux fonctions de liquidateur avec tous pouvoirs pour agir.

Toute correspondance et notification seront à adresser au siège social.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention, Le liquidateur.

AL583115092

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 10/07/2015, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SLCC IMMO,

Siège Social : 1 rue du Chaillou, Chaulgnes (Nièvre)

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Madame Laurence Lucquet, demeurant 1 rue du Chaillou, Chaulgnes (Nièvre) et Monsieur Stéphane Lucquet, demeurant 1 rue du Chaillou, Chaulgnes (Nièvre),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL583115063

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 06 juillet 2015 constitution de la SAS : L.M.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : Parc d'activités des Amognes - 3 rue François Archer - 58270 Saint Benin D'Azy

Objet :

- l'activité de station de lavage,

- le gardiennage de tout type de véhicule, notamment de camping-cars et de voitures de collection,

- la vente et la location de tout matériel,

- la vente de tous matériaux ou équipements,

Président : Monsieur Michel LAFOND demeurant 145 rue Champ de la Croix 58130 Urzy

Directeur Général : Madame Martine LAFOND demeurant 145 rue Champ de la Croix 58130 Urzy

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL583115078

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Clamecy du 11/7/15, il a été constitué pour 99 ans la SAS « BOURGOGNE VINTAGE HOME » au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 12 rue du Grand Marché et 3 rue des Fruits, 58500 Clamecy, qui sera immatriculée au RCS de Nevers. Objet : l'achat et la vente de tous objets d'antiquité et brocante, d'objets d'art de la table, de linge de maison et de décoration, dépôt-vente, vente de tous produits régionaux, restauration de type rapide, salon de thé. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Ludmila Briand, demeurant 15 rue de Moscou, 75008 Paris

AL583115082

SARL CORDONNERIE RABDEAU

Aux termes d'un acte sous SSP en date du 20 juillet 2015, il a été constitué la SARL : «CORDONNERIE RABDEAU» sous le sigle SARL C.R. au capital de 1 000 €.

Siège social : Centre Commercial AUCHAN – RN 7- Chemin rural

Grand Champ - 58200 Cosne sur Loire

Objet : cordonnerie, clés, plaques d'immatriculation, gravure, imprimerie, maroquinerie, vente de produits d'entretien et d'articles divers en rapport avec l'objet social, dépôt de pressing, tampons, piles.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Gérants : Mr. Gilles RABDEAU demeurant 7 Rue des Margotins 58500 Surgy, nommé pour une durée indéterminée et Mme RABDEAU Stéphanie demeurant 7 Rue des Margotins – 58500 Surgy, nommée pour une durée indéterminée.

AL583115084

LA NIVERNAISE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : LA NIVERNAISE

Siège social : 5 rue du Chemin de Fer 58000 Nevers

Objet : L'exploitation, la gestion, la mise en location gérance d'hôtels ou d'hôtels meublés (café, restauration).

Durée : 99 années

Capital : 6 000 euros

Gérance : Monsieur Benoît LANGLAIS demeurant 1 rue des Lys 10150 Lavau

Immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis,

AL583115087

LOIREVES

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : LOIREVES

Siège social : 5 rue du Chemin de Fer 58000 Nevers

Objet : La propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou on bâtis, ruraux ou urbains, de toutes parts de sociétés civiles d'attribution ou de construction-vente, la création, la constitution et le développement de tous domaines et patrimoines immobiliers, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par voie de location, soit à usage d'habitation, soit à usage rural, soit à usage commercial, soit à usage professionnel, ou autrement de ces immeubles, domaines et patrimoines ainsi que leur conservation par tous travaux, quelle que soit leur destination ainsi que leur vente.

Durée : 99 années

Capital (apports en numéraire) : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Benoît LANGLAIS demeurant 1 rue des Lys 10150 Lavau

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis,

AL583115088

Société d'Avocat
Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée « Société Civile Immobilière des Experts du Treizième » au capital de 2.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 12, impasse des Montapins 58000 Nevers. Les gérants sont M. Yves-Marie RICOLO et Mme Nelly RICOLO dt 12, impasse des Montapins – 58000 Nevers. Les cessionnaires ou attributaires de parts non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, Y-M RICOLO

AL583115090

SCI LA FONTAINE

Au terme d'un acte SSP en date du 23/07/2015 il a été constitué la société «LA FONTAINE»

Siège social : Lieu-Dit les Feuillats, 58270 Anlezy

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 6000 €

Object social : Acquisition, exploitation, location d'immeubles

Gérance : Monsieur Benoît Dulong, Lieu Dit les Feuillats, 58270 Anlezy

Toutes opérations transférant un droit de propriété d'une ou plusieurs parts sociales est soumise à l'agrément de la société.

: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Nevers.

AL583115099

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun de la BARREE dont le siège social est fixé 11 Route

de Tannay - Champagne - 58190 Metz le Comte.Le groupement a été agréé par décision préfectorale du 13 mars 2015. Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de

Commerce de Nevers. Pour avis, Les fondateurs.

AL583115104

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 27/07/2015, il a été constitué une SASU

Dénomination : SASU AGTR

Siège social : 5 Rue Du Treizieme De Ligne 58000 Nevers

Capital : 3000 €

Objet : transaction, gestion, location, syndic immobilier

Durée : 99 ans

Président : M. GeddaFranck-olivier 100 Route De Corcelles 58180 Marzy

Immatriculation au RCS de Nevers

AL583115108

YONNE

➜ DIVERS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social à Troyes (10000) 269, Faubourg Croncels Siège administratif à Dijon (21000) 18, rue Davout, Immatriculée sous le n° SIREN 775 718 216 RCS Troyes Société de courtage d'assurances immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 019 188

AVIS

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 222,17 euros par titre.

Il assure un rendement de 13,6 % par rapport au prix de référence au 30 juin 2014, comprenant le versement du dividende de 3,92 euros en avril 2015.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 24 juillet 2015 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2015.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2015 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2015.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL893115138

➜ DÉMISSION

SARL ANDRÉ HEROUART M. M.

au capital de 10 000 euros
Zone Artisanale la Grenouille
89290 Escolives Ste Camille
795 179 225 RCS Auxerre

L'AGO du 01/06/2015 a pris acte de la démission d'Aurélien MOUSSERON de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Julie MARQUES, demeurant 15 Rue du Bas de Vaudupuits, 89210 Champlost, pour une durée illimitée.

AL893115147

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 23/06/2015, Mme Ginette Marguerite BONILLO veuve DENIAUD, décédée le 07/10/2012 à Chablis, réf 14.7264

. en date du 01/07/2015, Mme Danielle Julienne BAILLOT célibataire, décédée le 28/11/2014 à Dijon, réf 15.7301

. en date du 07/07/2015, M. Serge Sassi BENAOUAG veuf, décédé le 11/03/2015 à Joigny, réf 15.7322

. en date du 15/07/2015, M. Bertrand FERDINAND marié, décédé le 12/12/2011 à Auxerre, réf 15.7324

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de SENS, curateur des successions de :

. en date du 16/06/2015, M. Jean-Michel BERTHON veuf, décédé le 16/07/2014 à Villeneuve sur Yonne, réf 15.7260

. en date du 23/06/2015, M. Guy Paul WINKLER célibataire, décédé le 03/04/2014 à Brienon sur Armançon, réf 15.7302

Mme Marguerite Marcelle BOU veuve ROSSERO, décédée le 11/05/2011 à Sergines, réf 15.7303

M. François Maurice SIMONNET célibataire, décédé le 21/11/2012 à Sens, réf 15.7305

. en date du 01/07/2015, M. Bernard RAGOT veuf, décédé le 18/04/2013 à Brienon sur Armançon, réf 15.7304

. en date du 07/07/2015, M. Christian JOUAULT divorcé, décédé le 06/09/2014 à Villeneuve sur Yonne, réf 15.7321

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

Mme Yvette FAUCONNIER veuve ROY, décédée le 24/11/2010 à Sens, réf 13.5582

Mme Florentine Joséphine DUPONT veuve BRINGAND, décédée le 18/12/2012 à Auxerre, réf 13.5744

M. Abel Marc DUBOIS divorcé, décédé le 09/11/2013 à Tonnerre, réf 14.6433 a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif.

AL893115097

➜ DÉLIBÉRATION

MAIRIE DE CHAMPLOST

Institution d'un droit de préemption

Par délibération en date du 2 juillet 2015, le conseil municipal a décidé d'instituer un droit de préemption sur le lieu dit «Le Village», sur les parcelles AH186 et 212, en vue de réaliser un espace repos et une aire de jeux pour enfants.

Cette délibération peut être consultée en mairie.

AL893115136

➜ NOMINATION

SAS AB CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiées
au capital de 1500,00 €
Siège Social 32 route de Lormes
89200 Avallon
Siren 803 554 252 RCS Auxerre

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2015

M Arlot Jean-Michel demeurant à La Rivière 89630 Chastellux sur Cure a été nommé Président de la SAS AB Construction en remplacement de M Arlot Alexandre demeurant 5 rue de Paris 89200 Avallon, démissionnaire. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence

Le premier exercice se terminera le 31 décembre 2015. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence

Pour avis

AL893115047

COOPERATION INDUSTRIELLE DE LA BOUCHERIE CHEVALINE DE FRANCE

SA au capital de 731.756 Euros
Siège social : 25 allée de l'Industrie
89400 Migennes
602 062 440 RCS Sens

Le 30 juin 2015, l'AGO a nommé : 1°) Administrateur, Mr Kristof PEETERS demeurant Magnolialaan 33, 1820 Steenokkerzeel (Belgique) en remplacement de Mr Michel PEETERS, démissionnaire. 2°) Commissaire Aux Comptes Suppléant, la SARL QUALIANS sise 60-62 rue du Maréchal Foch 78000 Versailles(434 700 746 RCS Versailles), en remplacement de Mr Christian VOISINE, démissionnaire.

Le 30 juin 2015, le CA a nommé Président du CA et Directeur Général Mr Paul PEETERS demeurant 36 Olmenlaan, 3080 Steenokkerzeel (Belgique) en remplacement de Mr Michel PEETERS, démissionnaire.

AL893115087

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

PLANET STORY

Société à responsabilité limitée
à capital variable
Ancien siège social :
12 rue Montant au Palais, 89300 Joigny
Nouveau siège social :
13 et 13bis rue de l'Ange,
Résidence Saint Pierre, 66000 Perpignan
RCS Sens 424 949 576

Avis de transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 4 mai 2015, il a été décidé de transférer le siège social du 12 rue Montant au Palais, 89300 Joigny au 13 et 13Bis rue de l'Ange, Résidence Saint Pierre, 66000 Perpignan à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Corrélativement, l'avis précédemment publié, relativement au siège social est ainsi modifié :

Ancienne mention

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé 12 rue Montant au Palais, 89300 Joigny

Nouvelle mention

Article 4 : siège social

Le siège social est fixé 13 et 13bis rue de l'Ange, Résidence Saint Pierre, 66000 Perpignan.

Pour avis, la gérance.

AL893114852

NTH RENOVATION

Société à responsabilité limitée au capital de 3 600 euros
Siège Social : 42 rue Noël Leboultz
La Bizotière – 89500 Chaumot
798 006 672 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 8 juillet 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social de Chaumot (89500), 42 rue Noël Leboultz, La Bizotière, à Thoury ferottes (77940), 18 rue Bichereau, à compter de ce jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Melun.

Pour avis,

AL893114998

SCI LE CHAMP PICOTIN

L'AGE du 30.5.2015, a décidé de transférer le siège social de la société SCI LE CHAMP PICOTIN, SCI au capital de 304,90€, 15, rue Jules Verne, 89400 Migennes, 382 102 499 RCS Sens, le 1.7.2015, au 31 route nationale 77, 10130, Villeneuve Au Chemin. La société sera radiée du RCS de Sens et réimmatriculée au RCS de Troyes.

AL893115086

SOCIETE PLAXIM

SARL au capital de 16769,00 Euros
Rue des Frères Bernouilli ZI N2,
27000 Evreux
350005930 R.C.S. Evreux

Par décision en date du 05/02/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 41 rue du Paradis, 89300 Joigny à compter du 09/02/2015.

Gérance : Monsieur Stéphane POULAYON, demeurant 4 rue de Chalopin, 89140 Michery

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Evreux

AL893115113

SEREY CONSULTING

SASU au capital de 2000 €
Siège social : 56 route de Genève,
89100 Malay-le-Petit
808 584 718 RCS de Sens

L'AGE du 18/06/2015 a décidé de transférer le siège social de la société 1-3 rue Charles Cordier, batiment C, 77164 Ferrières-en-Brie, à compter du 18/06/2015

Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Meaux.

AL893115115

XLS ORGANISATION

SARL Unipersonnelle
au capital de 5000,00 Euros
680 avenue du Général de Gaulle,
89130 Toucy
502818941 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 28/05/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 7 rue de Bourgogne, 89250 Chemilly sur Yonne à compter du 01/06/2015.

Gérance : Monsieur Nicolas Ernwein, demeurant 143 rue de Paris , 89000 Auxerre

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL893115137

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EARL CARPENTIER

EARL au capital de 176 100,00 euros
Siège social
1 chemin des Grands Champs
Oudun - 89440 Joux la Ville
437 805 674 RCS Auxerre

L'associé unique a décidé le 20 juillet 2015 de réduire le capital social de 167 295 €, ce qui a pour effet de ramener celui-ci à la somme de 8 805 euros.

Pour avis, la gérance.

AL893115014

SCP Laurent Topin
Notaires
89800 Maligny

SCEA DE CHANTEMERLE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 213 428,62€
Siège : 89800 La Chapelle Vaupelteigne
RCS Auxerre n° 319 027 769

Suivant acte reçu par Me Topin notaire à Maligny (89800) le 24 juillet 2015, le capital social de la société a été porté par suite d'une augmentation de capital en numéraire de 213 428,62 € à 365 877,62 €. Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2015, il a été décidé que la dénomination de la société serait à compter du même jour «DOMAINE DE CHANTEMERLE», que l'adresse du siège social serait complétée de la manière suivante «3 Place des Cotats 89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE», que la durée de la société serait prorogée de 99 ans reportant son terme au 24 juin 2112.

Mme Angélique Boudin, née à Auxerre (89000) le 10 juillet 1991, a été nommée à compter du 24 juillet 2015 en qualité de gérant pour une durée non limitée.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 14 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis et mention Me. Topin notaire.

AL893115151

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Lundi 21 septembre 2015 à 14 H 00
au TGI de Paris, au Palais de Justice,
4 boulevard du Palais

Une maison à Mont-Saint-Sulpice (89)
4 rue des Arpents

A usage d'habitation, de 123,25 m² (hors sous-sol, véranda, garage, terrasse et grenier), comprenant au sous-sol **(29,30 m²)** : chaufferie, cave, 2 vides-sanitaires ; au rez-de-chaussée : entrée avec couloir, salle de bain, w.-c., salon, salle à manger, cuisine, **véranda de 9,95 m²**, petit atelier, **garage de 12 m²** ;

- au 1er étage : palier, 4 chambres dont une avec **terrasse de 9 m²**, penderie ;

- au 2nd étage (grenier de **52 m²**) : palier, 2 pièces dont une en soupente

Petite cour et jardin devant – Petit jardin derrière - Puits commun

Le tout sur un **terrain de 07 a 59 ca – LIBRE de toute occupation**

Mise à prix : 152.450 Euros

Avec faculté de baisse du quart puis du tiers à défaut d'enchérisseur

Pour consulter le cahier des charges et conditions de vente, s'adresser au Greffe du TGI de Paris, où il a été déposé sous la Référence Greffe 15/00245, **à Maître Delphine BERTHELOT-EIFFEL**, Avocat

à Paris (75006), 41 rue Madame, **Tél. : 01 45 49 77 00**

Visite sur place le Mercredi 9 septembre 2015 de 15 H 00 à 16 H 00

AL893115098

➜ MODIFICATION DE STATUTS

D2MI

SARL au capital de 150 000 €
Siège social : 6, La Ruelle aux Chats
Zone Industrielle
89100 Gron
798 221 222 RCS Sens

Le 03/07/2015, l'associée unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé :-la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société ;-le transfert de son siège social de Gron (89100), Zone Industrielle, 6 La Ruelle aux Chats à Sens (89100), ZI des Vauguillettes, 10 rue des Clérimois.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 150 000 €.

Président : M. Vincent Depreux demeurant à Sens (89100), 20 rue du Général Leclerc.

Directeur Général : M. Charles Toutain demeurant à Sens (89100), 8 rue Cassin.

Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : ETC AUDIT, titulaire ; EXPERTISE & TECHNIQUE COMPTABLES - ETC SA, suppléant.

Cession d'actions : Agrément de toute transmission.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL893115051

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la SCI VILLA MARGUERITE** 7 avenue de Chablis 89144 Ligny-le-Châtel (acquistion de terrains et construction d'immeubles). RCS Auxerre 398042044. CIP 3711. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893115118

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Sàrl A.T.3. BEAUTE 25 rue du Temple Carré du Temple 89000 Auxerre (Vente de produits de parfumerie, cosmétiques). RCS Auxerre 493128219. CIP 3713. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893115119

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Sàrl Celia Louna 9, Rue Fourier 89000 Auxerre (Achat et vente de jouets en bois). RCS Auxerre 790903926. CIP 3712. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893115120

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de **Sàrl BRASSERIE DE VEZELAY** Rue du Gravier 89450 Saint Père (Elaboration, fabrication, distribution et vente de boissons alcoolisées ou non). RCS Auxerre 532737327. CIP 3710. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893115121

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Lionel FLUCKIGER** 37 rue Lucile Cormier 89130 Toucy (Café Hôtel Restaurant). RCS Auxerre 427310909. CIP 3709. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893115122

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Philippe Gérard MARION 10 Grande Rue 89240 Pourrain (café bar restaurant). RCS Auxerre 344435136. CIP 3708. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893115123

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de

Sàrl AUXERRE ELECTRONIQUE TELEVISION Y.GUIDON 44 Avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCSAuxerre421852526. CIP3581.

AL893115124

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire **d'Eurl 3T.INGENIERIE** 9 rue du Canal 89290 Escolives-Sainte-Camille. RCS Auxerre 405107681. CIP 3314.

AL893115125

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl S.D.P.89** Parc Technologique d'Activités Chapelle, 23 rue de la Chapelle 89470 Moneteau. RCS Auxerre 539073106. CIP 3619.

AL893115126

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de

BALTHAZARD Gérard Emile Charles 8 rue Aristide Briand 89220 Bleneau. RCS Auxerre 444316988. CIP 3156.

AL893115128

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl LES HIBISCUS** avenue Haussman Centre Commercial Geant Casino 89000 Auxerre. RCS Auxerre 499083954. CIP 3612..

AL893115129

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Alban RENARD** 48 rue Bourneil 89000 Auxerre (Café, bar). RCS Auxerre 523446474. CIP 3658. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL893115130

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 arrêtant le plan de redressement de

Sàrl SARL AMBULANCES TERRES DE L'YONNE 1, Chemin des Pimolles 89130 Mezilles (Ambulances vsl, transport de personnes, transport scolaire, taxi (droits de place n°1 et n°2

à mezilles)). RCS Auxerre 512890203. CIP 3610. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL893115131

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2015 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de **Monsieur Patrice QUINCY** 2 route de Paris 89200 Avallon. RCS Auxerre 778650945. CIP 3274.

AL893115132

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/07/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Didier Roger MOURLHON** Galerie Marchande AUCHAN 89200 Avallon (développement photo). RCS Auxerre 350789558. CIP 3714. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893115133

GHSA SERVICE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : 3 Rue de la Tuilerie
89230 Pontigny (Yonne)
RCS Auxerre B 809 889 884

Aux termes d'une AGE en date du 29/06/2015, les associés ont pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 3 des statuts : GHOUDDANI VIGNE

- Cession de parts sociales et modification corrélative de l'article 8 – Capital social ;

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 – Siège Social au 9, boulevard Lamarque – 89800 Chablis ;

- Changement de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 6 des statuts au 30 juin de chaque année ;

- Refonte des statuts.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à ces modifications sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

AL893115094

VARAX

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée transformée en Société par Actions Simplifié Unipersonnelle
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : rue du petit Coudroy
89340 Champigny sur Yonne
RCS Sens 432 016 038

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/07/2015, il résulte :

La décision, prise par l'associé unique, de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes et la mise à jour des statuts par voie de refonte :

Forme :

- Ancienne mention : Société Unipersonnelle à responsabilité Limitée

- Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Administration :

- Ancienne mention : Gérant : Mr Vasco Goncalves Baptista

- Nouvelle mention : Président : Mr Vasco Goncalves Baptista

Mentions complémentaires :

Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers de la Société, par un ordre de mouvement de compte à compte signé du cédant ou de son mandataire. Le mouvement est mentionné sur ces registres. La cession des actions nécessite un agrément à la majorité dans tous les cas.

Mentions sera faite au RCS de Sens.

AL893115101

HARAS DE BAGATELLE

Société à responsabilité limitée
au capital variable de 1 euro
Siège social : 23 rue de l'abreuvoir
89260 Fleurigny
808077150 RCS Sens

Aux termes d'une décisions du 27 mai 2015, la gérance de la SARL Haras de Bagatelle a décidé de transférer le siège social du 23 rue de l'abreuvoir, 89260 Fleurigny au 129 allée des violettes 89110 Sommecaise à compter du 27 mai 2015.

Et a décidé de modifier l'objet de la société par l'ajout de la mention : élevage, achat, vente, pension de chevaux, poneys, chiens, chats, animaux de compagnie, NAC.

Et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.

Pour avis,

La gérance

AL893115103

UNION DES VIGNERONS DES MONTS DE BOURGOGNE

«Par assemblée générale extraordinaire en date du 7 mai 2015, l'Union de coopératives agricoles dénommée « Union des Vignerons des Monts de Bourgogne » dont le siège social est situé au 8 bd Pasteur à Chablis 89800, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 750 508 244, portant le numéro d'agrément 12019 , a décidé de modifier ses statuts afin d'ajouter à ses activités de services de type U3, celles de Production, Transformation, écoulement et ventes de produits agricoles de type U1. Les statuts modifiés de l'Union sont ainsi conformes aux statuts types U1 et U3 définis par arrêté ministériel du ministre de l'Agriculture. En outre, l'assemblée générale a également décidé de la modification de la dénomination sociale de l'Union au profit de « Union des Vignerons Associés des Monts de Bourgogne », et de la suppression de l'option de pondération des voix. Par assemblée générale ordinaire du 7 mai 2015, les trois membres du Conseil d'administration de l'Union ont été ainsi désignés à savoir : La Chablisienne, société coopérative agricole dont le siège social est situé 8 boulevard Pasteur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 778.655.803, et représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean Luc BALACEY ; Les Caves des Hautes Côtes de Beaune dont le siège social est situé 93, route de Pommard, 21200 Beaune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 775 567 217 et représentée par son Président en exercice, Monsieur Dominique Laforet ; Le Groupement des Producteurs de Prissé Sologny Verzé, dont le siège social est situé au bâtiment de la Cave 71960 Prisse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 778 615 484 et représentée par son Président en exercice, Monsieur Michel Barraud. Par Conseil d'administration de L'Union en date du 7 mai 2015, Monsieur Michel BARRAUD a été désigné Président de l'Union, né le 31 octobre 1967 à Macon et demeurant Lieu dit La Roche à Sologny (71960) »

AL893115106

NRJ HABITAT

SAS au capital de 10000 €
Siège social
11 rue du Bas de Jonches,
ZI Plaine des Isles, 89000 Auxerre
414 387 381 RCS d' Auxerre

En date du 10/07/2015, l'associé unique, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 10/07/2015 et a nommé en qualité de gérant M. VINIANE Philippe, demeurant 3 rue Jacques Kellner, 78380 Bougival. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président.

Suite à la transformation, il est mis fin aux fonctions des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, ALLIANCE EXPERT AUDIT et M. GRIFFON Pascal.

Modification du RCS d' Auxerre

AL893115108

➜ CESSION

CESSION

Suivant ASSP en date du 22/7/15 enregistré au SIE de Sens le 23/7/15, bordereau 2015/602, case n° 1, extrait 1629, la SARL VANDYCK FABRICE, capital de 5.000 €, siège social à Joigny (89) 27, av. Gambetta, 483 927 042 RCS Sens, a cédé à la SAS BOURREAU IMMOBILIER, capital de 1.000 €, siège social à Joigny (89) 27, av. Gambetta, 811 427 384 RCS Sens, un fonds de commerce connu sous le nom « BOURREAU IMMOBILIER » d'agence immobilière sis exploité par le cédant à Joigny (89) 27, av. Gambetta et pour lequel il est immatriculé sous le n° 483 927 042 RCS Sens, - SIRET 483 927 042 00018, et ce moyennant la somme de 20.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 17.000 € et aux éléments corporels pour 3.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 1.2.2015. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds à Joigny (89) 27, av. Gambetta.

AL893115074

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DES QUATRE VENTS

Société civile au capital de 19 400 euros
Siège social : les Quatre Vents
89120 Villefranche-Saint-Phal
531 457 414 RCS Sens

L'assemblée générale du 1er juillet 2015 a nommé Mme Agnès GAUTHERON épouse BAILLIET, demeurant à Villefranche-Saint-Phal (Yonne), les Quatre Vents, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL893114198

Maître Hervé CHANTIER
5 rue du Professeur Mocquot
89380 Appoigny

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître HERVE CHANTIER le 9 juillet 2015 , enregistré au SIE d'Auxerre le 16/07/2015 Bordereau 2015/613 Case N° 1 Extrait 1818, a été constatée la modification suivante des statuts de la société ESPACE TRANSACTIONS ET INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS sigle «ETI - IMMOBILIER» , immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre, sous le numéro 393407077,

Ancienne mention article 13 :

Gérance

Monsieur Luciano Antonio Vernagallo, demeurant à Monéteau (89470) 1 avenue de la Seiglée.

Nommé pour une durée indéterminée

Nouvelle mention article 13 :

Gérance

Le premier gérant de la société est Luciano Vernagallo

Nommé pour une durée indéterminée

Le cogérant est Monsieur Jean-Rémi Vernagallo, demeurant à Auxerre (89000) 3 boulevard Vaulabelle

Nommé pour une durée indéterminée

Pour avis, le notaire

AL893115093

DIYAR

SARL au capital de 7000,00 Euros
7, Grande Rue , 89600 Saint Florentin
799372578 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 13/07/2015 il a été pris acte de la nomination de Madame Cinar Sahin (Née Karaman), demeurant 99 Rue Charles Infroit 94400 Vitry sur Seine en qualité de nouveau Gérant, à compter du 13/07/2015 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Serhat Sahin, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL893115096

AVIS DE FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds commerce de dépôt-vente de vêtements et accessoires connu sous le nom de Pinocchio sis et exploité à 25, rue Milliaux 89000 Auxerre, consentie par acte sous seing privé en date du 9 novembre 2012 par :

- Madame Patricia PEUBE, domiciliée 2 Bis, rue de l'Etang Saint Vigile 89000 Auxerre, propriétaire dudit fonds à :

- Madame Hélène COMPERE, domiciliée 22, rue Hubert Fabureau - 121 Résidence Saint Exupéry - 89000 Auxerre, a pris fin à la date du 11 juillet 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au domicile de Madame COMPERE Hélène, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

AL893115102

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL JEAN-LUC HUBIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 86 743,49 euros
Siège social : les Monts Martin
89240 Pourrain
421 083 833 RCS Auxerre
Liquidateur : M. Jean-Luc Hubin
les Monts Martin – 89240 Pourrain

Avis de clôture de liquidation

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale en date du 10 juillet 2015, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL893115063

ASCA IMMOBILIER

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : ST Julien du Sault 89330
22, avenue Pasteur
488177346 RCS Joigny

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 214 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Liliane DUCRELTX demeurant 17 rue du Bois Coiffard 78970 Mézières son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Joigny, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL893115091

VNM

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Société en liquidation
Siège social : 26 rue du Moulin
89390 Cry
Siège de liquidation: 2 Les Forges
17100 Le Douhet
507 854 156 RCS Auxerre
Liquidateur : Mr ROBIN Vincent

Aux termes de l'assemblée générale du 31 mars 2015, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

– approuvé les comptes de liquidation ;

– donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

– prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre. Pour avis,

Le liquidateur.

AL893115100

A CHACUN SON STYLE

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social
15 Avenue Lucien Cornet 89100 Sens
793 196 981 RCS Sens.

Le 23/07/2015 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 10/08/2015, nommé en qualité de liquidateur Mme Renard Laure, demeurant 91 bis rue Victor Guichard 89100 Sens, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépot au RCS de Sens.

AL893115112

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014 de la société KALLISTE, société en liquidation, SARL, au capital de 3 000 euros, siège social : 11 Avenue de la Gare, 89510 Veron, RCS

Sens 802 558 643, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour de ladite Assemblée et de sa mise en liquidation.

Il a été nommé en qualité de liquidateur : Thierry BERTIN,11 avenue de la gare 89510 Veron.

Le siège de liquidation est fixé : au siège social.

Lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis.

AL893115146

S.C.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.500 Euros
Siège social : 42, rue Jean de Chalon
89440 L'Isle sur Serein
N° d'identification :
503 367 336 R.C.S. Auxerre

Par décision unilatérale du 10 juillet 2015, il a été décidé de dissoudre la Société par anticipation à compter, rétroactivement du 31 décembre 2008.

Monsieur Sylvain CHARMET, ancien Gérant, a été nommé liquidateur, et le siège de la liquidation a été fixé au 42, rue Jean de Chalon 89440 L'Isle sur Serein.

Modification en sera faite auprès du RCS de Auxerre.

AL893115148

S.C. «SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION»

Société à responsabilité Limitée
Au capital de3.500 Euros
Siège social : 42, rue Jean de Chalon
89440 L'Isle sur Serein
Numéro d'immatriculation :
503 367 336 R.C.S. Auxerre

Par A.G.O. en date du 10 juillet 2015, le compte de liquidation a été approuvé, quitus a été donné au Liquidateur, et la clôture de la liquidation a été prononcée à compter, rétroactivement du 31 décembre 2008.

La Société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

AL893115149

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014 de la société KALLISTE, société en liquidation, SARL au capital social de 3 000 euros, siège social : 11 avenue de la gare, 89510 Véron, RCS 802 558 643 Sens.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Thierry Bertin, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens

Pour avis

AL893115152

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juillet 2015, il a été constitué une société civile.

Dénomination sociale : HOLDING GUYARD.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 1 rue Bers 89520 Thury.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport en numéraire d'un montant de 2 000 euros.

Gérant : M. Loïc GUYARD, demeurant 1 rue Bers, 89520 Thury.

Cessions de parts : Les cessions de parts consenties par un associé majoritaire à son conjoint, à ses ascendants, à ses descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux sont libres. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre(Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893114956

SNC DES NOZINS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juillet 2015 à Neuvy Sautour, il a été constitué une société en nom collectif.

Dénomination sociale : SNC DES NOZINS

Forme : Société en nom collectif.

Objet : Réalisation de travaux agricoles.

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 10 chemin des Nozins 89570 Neuvy Sautour

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants associés indéfiniment et solidairement responsables :

M. Frédéric BEUGNON demeurant 8 chemin des Nozins, 89570 Neuvy Sautour.

M. Éric GOURMAND demeurant 19 rue Gabriel Guillot, 89570 Neuvy Sautour.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL893115015

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2015, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : SCEA BELLE VUE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : Rue de Venoy - Laborde - 89000 Auxerre.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 10 000 euros.

Gérant : M. Florian Chavey, demeurant à Venoy (Yonne), 6 rue des Grands Champs.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893115054

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 2015 à Turny (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : exploitation agricole à responsabilité limitée. Dénomination : EARL DES OURSAUX. Siège social : Chemin du Bois du Gay, Le Fays, 89570 Turny. Objet social : Activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Durée : 99 ans. Capital social : 7 500 €. Gérant : M. Julien Bouzonie, demeurant Chemin du Bois du Gay, Le Fays, 89570 Turny. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens. Pour avis, le gérant

AL893115059

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

BERNARD

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
167 Grande Rue, 89270 Bessy sur Cure

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bessy sur Cure du 23 juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BERNARD

Siège : 167 Grande Rue, 89270 Bessy sur Cure

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Travaux forestiers

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Dimitri BERNARD, demeurant 167 Grande Rue, 89270 Bessy sur Cure

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

Le Président

AL893115111

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2015 aux Ormes (89), il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GAEC DU LIMOUSIN

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Capital : 5 000,00 euros

Nature des apports : biens meubles agricoles

Siège social : 4, route de Raloy – 89110 Les Ormes

Objet : activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311.1 du Code Rural

Durée : 40 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : M. Laurent LANNIER, demeurant 4, route de Raloy – 89110 Les Ormes et M. Romain BROQUET, demeurant 22, rue de la Charmotière – 89113 Charbuy

Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés

Pour avis, la gérance.

AL893115114

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Charles-André GRAUWIN, Notaire à Haisnes (PdC), le 09/07/2015 a été constitué le GFV de l'Ermitage.

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et/ou viticole composant son patrimoine.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles du secteur viticole.

Siège : Vézelay (89450), 1, rue du Chateau.

Durée : 99 années.

Total des apports en numéraire formant le capital social : 30.000,00 €

Gérant pour une durée de 3 ans : M. Martin BARBIEUX

RCS : Auxerre

Pour avis, le Notaire.

AL893115127

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sens du 17/07/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : A CHACUN SON STYLE

Siège : 15 Avenue Lucien Cornet, 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS -

Capital : 2 000 euros

Objet : Exploitation d'un fonds de commerce de coiffure femme, homme et enfant. La réalisation de toutes prestations connexes à la coiffure. La vente de produits cosmétiques et accessoires de beauté.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme MichelleDEBOUT, demeurant 19 Rue des Prés Verts - 89100 Collemiers - La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis - Le Président

AL893115135

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juillet 2015 à VENOUSE, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : MENUISERIE SAFRABO

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : menuiserie bâtiment, agencement de cuisines et magasins, pose de plaques de plâtre et travaux d'isolation intérieure et extérieure

Capital social : 70 500 euros.

Siège social : 1 Rue Laurent Darlot- 89230 Venouse

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Jean-François Bonneau demeurant 1 Rue Laurent Darlot- 89230 Venouse

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL893115139

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Sens du 22/07/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BPS CREATION

Siège : 50 Rue de la République, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds de coiffure femme, homme et enfant. La réalisation de toutes prestations connexes à la coiffure. Les soins esthétiques et la vente de produits cosmétiques et accessoires de beauté.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Séverine LAMBERT, demeurant 3 Impasse des Grands Prés - 89100 Malay Le Grand

La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis - Le Président.

AL893115150



BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°___/___/___/___
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Social

Un nouveau contrat aidé: CIE Starter

Après les *«Emplois Avenir»* et les *«Contrats de Générations»*, un nouveau contrat aidé est actif depuis le mois d'Avril 2015 : les *«Contrats Starter»*.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un contrat initiative emploi aidés pendant 24 mois maximum et 6 mois minimum pour des CDD ou CDI en temps plein ou temps partiel de 20h par semaine minimum. L'aide correspond à 45% pour Smic soit environ 655€ par mois.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises du secteur marchand qui embauchent un jeune de moins de 30 ans, sans condition de diplôme et qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi (bénéficiaire du chômage, du RSA, salarié en emploi Avenir dans le secteur non marchand…)

Comment ça marche ?

Le jeune doit être inscrit à Pôle Emploi, mission locale ou Cap'emploi. Ces derniers étudient si le jeune est éligible au Contrat Starter.

Si l'éligibilité est favorable, vous définissez ensemble le plan de formation du jeune. Une fois la demande validée par le jeune, le prescripteur de l'emploi et vous, vous devez faire signer le contrat de travail. L'aide vous est ensuite versée mensuellement sous réserve de présentation de justificatifs de présence du jeune eu sein de votre exploitation

Quelle rémunération ?

Les salariés, embauchés en CIE-starter, sont rémunérés conformément aux dispositions conventionnelles de l'entreprise. Cette rémunération est donc au moins égale au Smic horaire ou au minimum conventionnel

Dans le cas d'un CIE-starter conclu sous la forme d'un CDD, les salariés ne perçoivent pas d'indemnité de fin de contrat.

Apport de trésorerie remboursable

Demande à déposer avant le 20 août

Dans une conjoncture économique difficile pour le secteur agricole, un apport de trésorerie remboursable sera versé à partir du 1er octobre aux agriculteurs ayant demandé des aides de la Pac en 2015.

Le formulaire est disponible sur Télépac, et sera envoyé par les DDT à chaque agriculteur dans les prochains jours. Il devra être complété et transmis sous forme papier à la DDT **au plus tard le 20 août.**

Les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'État ; son coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge constituera une aide dite *«de minimis»*. L'agriculteur devra indiquer sur le formulaire le bilan des aides *«de minimis»* déjà demandées ou reçues. Parmi les aides *«de minimis»* figurent notamment le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, les prises en charges de cotisations MSA, et certaines aides des collectivités (conseil départemental, conseil régional). La notice accompagnant le formulaire donne les précisions nécessaires pour le remplir correctement.

Cet apport versé à partir du 1er octobre permettra d'éviter les difficultés de trésorerie en attendant le versement des aides PAC en décembre, sachant qu'il n'y aura pas cette année de versement d'avances PAC.

Toutes les informations utiles sont dès à présent disponibles sur www.telepac.agriculture.gouv.fr ou auprès de la DDT.

DRAAF

Contacts :

DDT 21 : Isabelle Fièvet ou Emmanuel Cibaud
03 80 29 44 46

DDT 58 : Jocelyne Prévost
03 86 71 52 24

DDT 89 : Valérie Dargère
03 86 48 41 21



Travail

Les clefs de la réussite pour un groupement d'employeurs

Confrontés aux problèmes de recrutement et de qualification de saisonniers, des exploitants créent un groupement d'employeur, *«Agri travail»*.


P.-L. Berger

Certains groupements d'employeurs ne font que du recrutement local et inclus parfois un volet formation très étoffé. Ainsi, Agri Travail, un groupement d'employeurs créé en février 2014 dans la Vallée de la Drôme sur l'Ecosite du Val de Drôme a vu le nombre d'adhérents s'envoler passant de 12 agriculteurs au démarrage à 71 exploitations en 2015 sur des secteurs d'activités très diversifiés : arboriculture, ail semences, céréales, vigne, maraîchage. Chaque exploitant agricole verse une cotisation d'entrée de 150€ la première année puis de 50€ les années suivantes *«Nous sommes sur des filières où il y a un gros besoin de main d'œuvre. Un grand nombre d'agriculteurs employaient des saisonniers pendant les pics d'activités et des salariés à temps plein en CDI. Cela compliquait leur emploi du temps. Ils étaient confrontés à des problèmes de recrutement de saisonniers et devaient faire face à une lourdeur de la gestion administrative. Ce gain de temps, ils le consacrent à leur exploitation. Les salariés sont mobiles dans les exploitations. Ils peuvent s'adapter à des travaux très divers. Le groupement peut les transférer d'une exploitation à l'autre selon les travaux, les saisons. Toute heure consommée est facturée 12,74 €HT charges salariales comprises»*, explique Raphaël Reboul, président d'Agri Travail. Il emploie aujourd'hui 3 permanents dont un qui relève de la structure Agri Travail. Pour répondre aux pics d'activités, il embauche beaucoup de saisonniers répartis tout au long de l'année, qui dépendent tous du groupement d'employeurs. *«Cela représentait, en 2014, 6,6 équivalents temps pleins pour mon exploitation»*.

Formation en interne

Le groupement, a quant à lui, embauché deux personnes à temps plein pour alléger et maîtriser la gestion administrative. Elles gèrent l'emploi du temps, le placement des salariés dans les exploitations, les feuilles de salaires, le planning *«Certains jours, on jongle avec l'emploi du temps car des exploitants nous demandent un ou deux jours à l'avance des saisonniers pour répondre à des hausses d'activités»*, ajoute un des deux administratifs.

L'autre originalité d'Agri Travail est sa démarche en termes de formation. Pour satisfaire un besoin croissant en main d'œuvre qualifiée des adhérents, Agri travail a demandé à une trentaine de salariés de suivre une formation. Particularité : les salariés ayant suivi les formations ont la possibilité de rester plus longtemps au sein du groupement d'employeurs sous la forme de contrat en CDD. Cette formation est reconduite chaque année. Les salariés du groupement suivent des formations de chefs d'équipe (pendant 6 mois) de santé sécurité au travail, de tractoriste, de certiphyto. La formation est financée par un organisme de formation agricole FAFSEA. Agri Travail emploie 4 CDI et 383 saisonniers salariés pendant 1 mois jusqu'à 6 mois. Le groupement a généré 93 569 heures de travail de février à décembre 2014. *«Nous privilégions surtout l'embauche de salariés locaux. Il y a de plus en plus de demandes localement. Le bouche-à-oreille fonctionne parfaitement »*, note Raphaël Reboul.

Groupements pastoraux dans les Baronnies

Le parc Naturel Régional des Baronnies provençales rassemble 400 éleveurs. Une dizaine d'éleveurs ont engagé une réflexion pour créer un groupement d'employeurs en parallèle aux groupements pastoraux. Le parc naturel régional des Baronnies travaille en partenariat ave l'association Aider Initiatives spécialisée dans la promotion et le développement des groupements d'employeurs et dans l'emploi rural et l'association d'économie montagnarde, Ademe qui accompagne les éleveurs pastoraux. Aider initiatives a apporté son soutien technique et administratif au lancement du groupement d'employeurs Agri travail. Aider est missionnée par les services de l'état pour accompagner les projets. *«Nous cherchons des solutions qui répondent le mieux aux attentes des éleveurs sans toutefois compliquer le mode d'existence, la gestion salariale»*, explique Gwenaëlle Pariset chargée de mission sur l'agriculture au syndicat mixte des Baronnies provençales. Il existe deux types de groupements pastoraux : les groupements pastoraux classiques et les groupements pastoraux à gestion concertée. Dans ce dernier cas de figure, chaque éleveur reste responsable de son espace naturel. Ce groupement a pour objectif de créer un emploi pour aider les éleveurs à la gestion des espaces pastoraux, pour lutter contre la friche, pour aider à poser des clôtures. Il existe aussi la formule *«Tesa»*, une espèce de contrat saisonnier simplifié autorisé par la MSA.

PIERRE-LOUIS BERGER

Groupama: Pour une baignade en toute sécurité

Identifier les zones de baignade, traduire la couleur des drapeaux ou se baigner sans risque d'hydrocution : Groupama Grand-Est vous propose quelques règles de sécurité sur les plages.

Attention soleil !

Préférez une sortie à la plage le matin ou en fin de journée pour éviter les heures les plus chaudes et ensoleillés. Pour éviter les coups de soleil et les insolations : portez un chapeau ou une casquette, des lunettes de soleil et un tee-shirt de protection (surtout pour les enfants dont la peau est extrêmement fragile), hydratez-vous régulièrement, protégez-vous sous un parasol et surtout, mettez de la crème solaire à fort indice de protection. Il faudra renouveler la crème toutes les deux heures et après chaque passage dans l'eau.

La baignade

Avant de vous jeter à l'eau, mieux vaut choisir une plage surveillée et s'être préalablement renseigné sur les horaires des marées. Lorsque le poste de secours est fermé, vous n'êtes plus en sécurité.

Indicateur officiel des risques : le drapeau.

Drapeau vert : la baignade est considérée comme sécurisée. Drapeau jaune/orange : la mer est dangereuse, restez au bord de l'eau.

Drapeau rouge : la baignade est interdite.

Ne laissez jamais vos enfants se baigner seuls, de plus, équipez-les de brassards norme NF. Enfin, tenez compte du fait qu'il est plus difficile de nager en mer qu'en piscine.

Evitez l'hydrocution

Avant de se baigner, il faut se méfier des variations de température et des risques d'hydrocution. Pour sensibiliser son corps à l'eau fraîche il faut entrer progressivement dans l'eau, attendre la fin de la digestion pour aller nager et se protéger du soleil tout au long de la journée.

Groupama Grand Est vous souhaite un bel été 2015.

la p'tite graine

la page interdite aux grands

Comment pousse le haricot ?

Prenons une graine. Elle est en apparence inerte. Un peu d'eau, un peu de chaleur : elle va bientôt éclater et émettre deux petites pousses : une racine pénétrera dans le sol puis une tige se dressera vers le ciel. C'est parti !



On distingue les haricots nains qui ne dépassent guère 50 cm, des haricots grimpants, qui s'élèvent jusqu'à 3 mètres... Photo GNIS

Le cycle complet du haricot dure 90 jours.

■ Faire naître une plante, c'est découvrir la magie de la vie ! Observer le haricot permet de comprendre les différentes étapes du développement d'une plante potagère.

Pour réveiller une graine, il faut des conditions favorables :

- Une température suffisante : une graine de haricot est exigeante en chaleur et il lui faut au moins 15 à 18° C.
- De l'eau : une graine ne germe jamais si elle reste au sec. Mais sa germination est considérablement gênée par un excès d'eau.
- Une bonne aération : une graine est vivante et respire. L'embryon qu'elle contient, et qui va donner la plante, a besoin d'oxygène pour se développer.
- Il faut aussi de la lumière : mise à 3 cm de profondeur dans le sol, la graine de haricot n'a pas besoin de lumière pour germer, mais cette lumière est indispensable dès que la plantule va percer la surface du sol et ainsi assurer le développement rapide de la plante.

Trois étapes pour un départ dans la vie

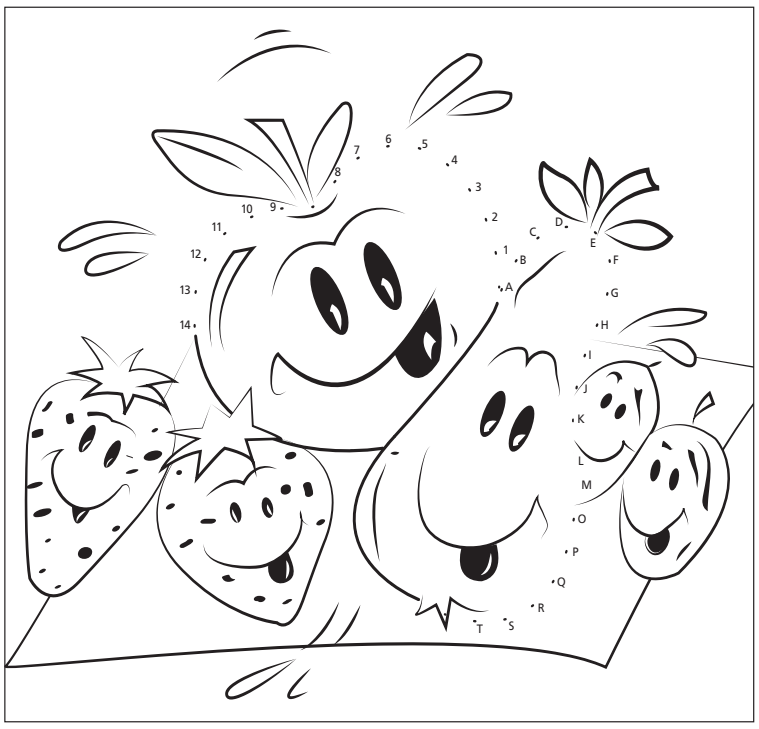
La « germination » commence par la pénétration de l'eau à l'intérieur de la graine : elle gonfle. Faire tremper les graines dans un peu d'eau tiède la veille du semis permet de favoriser la germination.

La « levée » se caractérise par la sortie de terre de la plantule. La levée se termine lorsque la plantule n'a plus besoin des réserves contenues dans la graine : elle se débrouille alors toute seule grâce à l'activité de ses petites feuilles.

La « croissance », c'est l'allongement de la tige et de la racine. La plante « pousse ». Et pour bien pousser, elle a besoin d'eau, de lumière et des éléments minéraux du sol. Puis la plante fleurit. Enfin, les fleurs fécondées par les insectes donnent des gousses qui contiennent les graines.

Yves Amiet

Points à relier • Relie les points de 1 à 14 et de A à T



Le truc de la semaine

Faire germer un haricot

Observe la pousse du haricot « nain » : après avoir fait tremper les graines, mets du terreau dans un pot de fleur assez profond (15 cm au moins) et sème 4 ou 5 graines à 3 cm de profondeur puis tasse légèrement. Mets le pot à la lumière et arrose sans excès. Après germination, arrose régulièrement et surveille l'évolution de la plante.



Les Campagnons ! • Le pouvoir des fleurs



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La moissonneuse-batteuse

Une moissonneuse-batteuse sert à récolter les céréales.



★ Pilotée par l'agriculteur, elle coupe les plantes en bas de la tige.

★ Ensuite de grosses griffes amènent les plantes jusqu'au batteur par un tapis roulant.

★ Là, les plantes sont battues avant de passer dans un secoueur, qui sépare les grains.

★ Puis les grains sont nettoyés dans une soufflerie et stockés dans la machine.

le ptit quizz

A. La moissonneuse-batteuse récolte :
1. Les fraises
2. Les céréales
3. Les ennuis

B. La moissonneuse-batteuse est conduite :
1. Par des chevaux
2. Par télécommande
3. Par l'agriculteur

Réponses : A. 2, B. 3

La tige de la plante est broyée et rejetée à l'extérieur de la machine: c'est la paille.



Une calandre chromée qui brille toujours de mille feux.

Tracteurs de légende

Un Someca, sinon rien !


La collection Bizouard, du plus ancien au plus récent, mais tous d'attaque et en parfait état de fonctionnement.

La marque, pourtant disparue depuis 1983, suscite toujours la même passion de la part des inconditionnels de ces tracteurs mythiques au bruit moteur si caractéristique. Dans l'Auxois, deux frères, Philippe et Jean-Michel Bizouard, entretiennent la légende, à la tête d'une collection de tracteurs, tous « dans leur jus » et en parfait état de marche.



Philippe et Jean-Michel Bizouard devant le 780 4 cylindres, 78 cv, carrossé par Pinifarina.

La marque aujourd'hui disparue a eu son heure de gloire, surtout dans ce petit coin de Bourgogne au pied du château de Mont-Saint-Jean, où certains de ses points forts ont séduit plus d'un agriculteur. Ce fut le cas notamment dans ce hameau de Sonnotte, où deux frères, Philippe et Jean-Michel Bizouard ont fait leurs premières armes, entre 12 ou 13 ans, au volant du Someca de l'exploitation paternelle. Depuis, ils entretiennent la flamme du souvenir et, fans de la première heure, ils collectionnent ces tracteurs mythiques, les repèrent, les ramènent parfois de très loin, les réparent si nécessaire et les bichonnent pour les remettre en service. Car tous sont d'attaque, du plus ancien au plus récent, entretenus soigneusement avec le concours d'un ami qui connaît si bien ces mécaniques qu'on le surnomme «*le docteur Someca*».

«Ça ronflait !»

«*Faut voir*» se souvient, Jean-Michel «*comme ça ronflait, notre père a été le premier à acheter un Someca dans le coin, un 670. Il allait tellement bien que beaucoup ensuite l'ont imité et qu'on a vu de plus en plus de Someca dans la région*». «*Il faut dire*» renchérit Philippe «*que c'était la seule marque à l'époque dotée d'un frein moteur assez puissant pour descendre en sécurité des hauteurs de Mont-Saint-Jean*». Les vertes collines de l'Auxois réservent plus d'un piège dans les descentes des terres argileuses... Particularité de cette collection, les tracteurs et autre moisson-neuse-batteuse, sont tous «*dans leur jus*», comme au temps de la pleine activité et ils tournent comme une horloge. Même la moiss'bat Someca, de quarante ans et plus, a repris du service pour la moisson, sans faillir ! «*D'ailleurs*» précise Philippe, «*pour la ramener jusqu'ici elle a avalé sans à coup ses soixante kilomètres*». Des kilomètres, les deux frères en ont fait au volant de leurs machines au bruit moteur à nul autre pareil. Certains souvenirs marquent plus que d'autres, comme 1976, autre année de sécheresse et de canicule : «*avec notre Someca nous sommes allés chercher de la paille à Issur-Tille, ces kilomètres sur une autoroute où nous avions eu l'autorisation de rouler, c'était rock and roll !*» se souvient Philippe. Ces tracteurs mythiques, témoins d'un autre temps ne ratent jamais une occasion de sortie. Car Philippe et Jean-Michel Bizouard ont la passion communiquante. S'ils entretiennent la nostalgie, c'est de manière active, en faisant partager leur enthousiasme. Une association pourrait ainsi voir le jour, tandis qu'un projet d'organisation d'une journée «*Nous sommes Someca*» est à l'étude, réservée aux autres fans de la marque bien entendu...

ANNE-MARIE KLEIN

Un bruit moteur à nul autre pareil

La Société de mécanique de la Seine (Someca) est née en 1953 du rachat de la firme MAP par Simca, constructeur d'automobile et importateur des tracteurs Fiat et Steyr. Cette entreprise est alors destinée à produire les premiers tracteurs Someca et les pièces pour les derniers tracteurs MAP. Le tout premier Someca, le DA 50, développe 37cv à 1500 tr/mn. Les modèles suivants, le SOM 40 et le SOM 55, sont rapidement complétés par le SOM 615 et le SOM 715. A partir de 1960, tous les modèles sont construits sur des bases Fiat. Someca, avec Agnelli comme actionnaire majoritaire, est ensuite intégré dans le groupe New Holland.
Les légendaires tracteurs orange ont bien traversé les années, ils restent vaillants et émettent le même bruit puissant et caractéristique qui ne laisse personne indifférent. Les inconditionnels de la marque en font une référence, d'autres en revanche leur préfèrent des engins moins bruyants...


▲ «D» comme «Danger»... avant que les gyrophares ne s'imposent


Un tournant pour la marque avec le 110.90 qui passe de l'orange au terra cota. Le 160.90 suivra... ▶



Le 650 : un 3 cylindres «qui claque bien».